A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

LE MERCURE

DE DECEMBRE 1723.

I. VOLUME.

QUÆ COLLIGIT SPARGIT.

A PARIS,

Chez { GUILLAUME CAVELIER, au Palais.
GUILLAUME CAVELIER, fils, ruë S. Jacques, au Lys d'Or.
NOEL PISSOT, Quay des Augustins, à la descente du Pont-neuf, à la Croix d'Or.

M DCC. XXIII.

Avec Approbation & Privilege du Roi.

Digitized by Google

AVIS.

L'ADRESSE generale pour toutes choſes eſt à M. MOREAU, *Commis au Mercure, chez M. le Commiſſaire le Comte, vis-à-vis la Comedie Françoiſe, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure à Paris, peuvent ſe ſervir de cette voye pour les faire tenir.*

On prie très-inſtamment, quand on adreſſe des Lettres ou Paquets par la Poſte, d'avoir ſoin d'en affranchir le Port, comme cela s'eſt toûjours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaiſir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-ſeulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Le prix eſt de 30. ſols.

Digitized by Google

LE MERCURE

DE DECEMBRE 1723.

I. VOLUME.

B.D.J.

PIECES FUGITIVES, en Vers & en Prose.

LE POETE CHRETIEN.

ODE presentée à l'Académie des Jeux Floraux.

VAins fantômes, Dieu de la Fable,
Je vous refuse mon encens,
Vôtre culte est abominable,
Vous êtes des Dieux impuissans.

Digitized by Google

Je n'irai pas sur le Parnasse,
M'animer du beau feu d'Horace,
Et briguer des traits immortels :
Le merite de ce grand homme,
Et toute la gloire de Rome,
Partoit du Dieu de nos Autels.

Seul vrai Dieu, que mon cœur adore,
Sois ma Muse & mon Apollon,
Ta seule faveur, que j'implore,
Est pour moi le sacré vallon.
Par ton influence secrette,
Je suis né pour être Poëte,
De la rime je suis épris ;
Accorde à mon stile lirique,
La pompe noble & magnifique,
Qui de l'Ode assure le prix.

Aucune impression funeste
N'empoisonne aujourd'hui mes vœux ;
Je sçai que la faveur celeste
S'éloigne du cœur orgüeilleux.
Je n'aspire point à la gloire
D'illustrer mon nom, ma memoire,

Par

Digitized by Google

Par des ouvrages éclatans :
La plus brillante eſt periſſable,
Dans ſes traits, l'ame ineffaçable,
Ne doit pas ſe borner au temps.

Pour l'homme, attrait preſque invincible,
Intereſt veux-tu m'ébranler ?
Fuis, mon cœur t'eſt inacceſſible,
Quand je ſouhaite d'exceller.
La joüiſſance paſſagere
A ce vaſte cœur ne peut plaire,
Biens, il faut vous quitter un jour,
Vôtre nature ſacrilege,
Eſt encore un malheureux piege,
Pour perdre l'homme ſans retour.

La gloire que j'ambitionne,
Eſt celle qui ne peut finir,
Cette gloire que Dieu ſeul donne,
Que les ans ne peuvent ternir.
En lui l'exiſtence éternelle,
Aſſure une eſtime immortelle ;
Il n'en trahit jamais les droits :
Au lieu qu'une inconſtance outrée,

Digitized by Google

Dans un temps de courte durée,
Avilit le monde & son choix.

Cette gloire est la legitime,
En Dieu la suprême équité
Regle de concert son estime,
Avec la suprême clarté :
Au contraire une nuit profonde,
Envelope l'esprit du monde,
Et l'injustice le conduit ;
Sur son portrait trop veritable,
Un nom vraiment recommandable,
De son estime est-il le fruit ?

C'est vous, seuls biens de l'autre vie,
Qui flattez mon ambition,
Vous êtes seuls dignes d'envie,
J'atteste ma religion.
Ses oracles que je revere,
Sans se voiler d'aucun mistere,
Annoncent vôtre éternité,
Joüir de Dieu, fait vôtre essence :
Pour juger de son prix immense,
Tout en l'homme est trop limité.

Gloire,

Digitized by Google

Gloire & vous, biens ineſtimables,
Après vous j'oſe ſoupirer,
Dieu, par des decrets adorables,
Prétend nous y voir aſpirer:
Mais pour couronner nôtre zele,
Dans une entrepriſe ſi belle,
Quels ſont les moyens précieux?
Il en eſt un qui nous engage,
A ne faire qu'un bon uſage,
De nos talens, purs dons des cieux.

D'une licence criminelle,
Suivant les exemples honteux,
Irai-je du fils de Séméle,
Célebrer les infames jeux?
Deſtinai-je l'Art Poëtique,
A chanter Cithere impudique,
Et ſes déteſtables plaiſirs?
Ferai-je au Ciel un tel outrage,
Ne parlerai-je ſon langage,
Que pour combattre ſes deſirs?

Jamais Bacchus, & ſon yvreſſe,
Ne pourront me faire rimer:

Digitized by Google

Jamais la prophane tendreſſe,
Aux vers ne pourra m'animer:
Je n'irai point, écho du vice,
Seconder ſa noire malice;
Sera-ce aſſez pour un Chrétien?
Loin de moi ce doute coupable,
En fuyant le mal execrable,
Il faut encor faire le bien.

Une inutile fantaiſie
N'exercera pas mon talent;
Je deſtine à ma Poëſie,
Un ſujet noble & conſolant;
Qu'elle ſerve à faire connoître
La gloire de mon divin maître,
Que le ſalut ſoit ſon objet;
Le travail n'a point de nobleſſe,
Le travail ne nous intereſſe,
S'il ne s'applique à ce ſujet.

Seigneur, je ſens mon impuiſſance,
Pour parler de toi dignement:
Imprime à mes vers l'excellence,
Que mon cœur deſire ardemment.

Que

Que par ta faveur éclatante,
Ils moissonnent cette Amarante *
Du Capitole Toulousain ;
Le bien fut toûjours ton ouvrage,
Tu parles, quand je parle en sage,
Et voudrois-tu parler envain ?

Par M. Dabat, Medecin de la Ville de Tarbe, en Bigorre.

* *Fleur d'or, le prix de l'Ode à Toulouse.*

SECONDE LETTRE écrite par M. de la R.... à M. de M. sur la Croyance des Eglises de Provence, au sujet de la prédication de l'Evangile dans cette Province.

JE vous tiens ma parole, Monsieur ; avec exactitude, & je vous envoye la Lettre de M. de Launoy, dont il me reste à vous faire part, pour vous mettre parfaitement au fait de nôtre question, & pour ne vous rien celer de tout ce qu'on peut opposer de plus fort contre la croyance de nos Eglises, au sujet de la prédication de l'Evangile qu'elles attri-

Digitized by Google

buent toutes à S. Lazare, à Sainte Magdelaine, &c.

Lettre de M. de Launoy, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, de la Maison de Navarre &c. à Paris, ce 12. Fevrier 1658. C'eſt, Monſieur, » une fâcheuſe neceſſité de laquelle vous » me parlez dans vôtre Lettre, & qui » n'établit point ce que vous dites du » S. Lazare. Je vous puis aſſurer qu'il y » a plus long-temps que l'on parle du » Pape Cyriacus, dès l'année 1156. & » l'on ne parle pas depuis ce temps-là du » Saint Lazare, en qualité d'Evêque de » Marſeille. Tertulien dit un beau mot » dans ſon Apologetique : *Inſtar religionis eſt fidem de temporibus aſſerere.*

» C'eſt en ce lieu ici où je ſuis obligé » de vous dire que je ne trouve pas mauvais que vous croyez du Lazare ce qui » s'en peut trouver dans vos leçons, mais » que je ne vous ai point écrit aucune choſe qui puiſſe perſuader que je » le tienne pour veritable. J'ai bien écrit » que j'en ſerois perſuadé, s'il s'en trouvoit un ſeul témoignage dans un Hiſtorien Provençal, ou autre qui aye » vêcu au-deſſus de ſix cens ans. Je mets » cette époque pour diſcerner les fauſſes » traditions d'avec les veritables qui ſe » réveillent juſqu'à l'origine par des Au-

 teurs

teurs dignes de foy, qui ayent vêcu de « temps en temps, & vous ne sçauriez « me donner des moyens de discerner une « veritable tradition d'avec une fausse, « qui ne montrent que ce qui est dit du « Lazare, & de son arrivée en Provence, « ne soit apocrife ; de plus vous suppo- « sez que les Grecs ont parlé du Lazare « & du lieu de sa mort par forme de « contestation avec ceux de Provence ; « c'est ce qui ne parut jamais dans leurs « écrits. Outre cela vous supposez que « les Latins sont de vôtre avis ; c'est ce « qu'il ne me souvient point d'avoir lû, « il me souvient du contraire ; & sans « parler de Gregoire de Tours, qui dit « que la Magdelaine est à Ephese, je « vous dirai que Honorius, Prêtre de « l'Eglise d'Autun étoit Latin, & qu'il « a laissé par écrit dans un Sermon du « Dimanche des Rameaux, que *Pharisæi* « *decreverunt ut Lazarus interficeretur*, « *sed Deo de illo melius disponente, ad uti-* « *litatem Ecclesiæ reservatur, nam fertur* « *quod post modum triginta annis in Cy-* « *pro Ecclesiæ Episcopus præfuerit*, ce qui « est conforme à l'ancienne tradition de « Cypre, dont parle S. Ephifane, qui « dit que le Lazare avoit trente ans lors- « qu'il mourut la premiere fois, & qu'a- «

Digitized by Google

» près être ressuscité il vêcut encore » trente ans.

» M. de la Fosse peut sçavoir que dans » l'ancien office qui se disoit au Monastere » de S. Lazare, au Fauxbourg de Paris, » il y avoit une Prose, dont voici les » propres mots: *Discedit Lazarus diserit* » *patriam, mare transiit timens sœvitiam* » *Judæorum, devenit ocyùs in Cyprum* » *Insulam. Flet Sanctorum Præsulatu su-* » *blimatus, mundo vixit Deo gratus,* » *tandem per martyrium est adeò corona-* » *tus & in cælo collocatus ordine Cœlest-* » *tium.*

» Cette même Prose est en beaucoup » d'autres Eglises dédiées à S. Lazare, » ceux qui ont composé cette Prose étoient » Latins, & pour les convaincre de » fausseté, il faudroit alleguer des Pro- » ses plus anciennes, & des vieux Au- » teurs Latins qui disent de Marseille ce » que ces Proses disent de Cypre.

» Vincent de Beauvais, qui vivoit il y » a 400. ans, plus ou moins, raconte » l'Histoire de l'arrivée de la Magdelai- » ne en Provence, & ne parle point du » Lazare, ni de son Episcopat de Mar- » seille.

» Jacques de Genes, Jacobin, qui » vivoit après Vincent, est un des pre- » miers qui parle de nôtre Lazare dans

Digitized by Google

sa Legende qu'on appelle dorée; & « que Melchior Canus, autre Jacobin, « Docteur au Concile de Trente, appelle « *Ferream*, parce qu'elle a exposé la vie « des Saints à la risée des heretiques. « Vous pouvez bien témoigner que l'E- « glise de Marseille croit ce que vous di- « tes de nôtre temps, & de celui de ceux « que vous avez connus, mais vous ne « pouvez pas porter témoignage du temps, « par exemple, de S. Loüis, ou de Char- « lemagne, sans en avoir des titres, parce « que vous n'avez pas vû ceux qui ont « veçû de ce temps-là. Si vous vous res- « souvenez bien de la methode & de la « conduite que vous gardez, pour prou- « ver que ce qu'on en croit à present; on « l'a toûjours crû, je m'asseure, qu'après « que vous aurez repassé pardessus, vous « jugerez que par vôtre methode & con- « duite on pourroit soutenir que la Pa- « pesse Jeanne a été, & que le Pape Cy- « riacus a été, en disant, que l'Eglise de « Rome l'a toûjours crû, & qu'il est im- « possible de produire des anciens Au- « teurs, & dignes de foy qui le nient « formellement. Que si vôtre methode, « & vôtre conduite à maintenir ce que « vous croyez presentement du Lazare, « peut servir à établir des Histoires que « vous devez estimer fabuleuses, vous «

Digitized by Google

» devez conclure delà qu'elle n'eſt pas » bonne pour executer vôtre deſſein.

» Quant à ce que vous dites des ſucceſſions & des biens de fortune, il eſt » certain que la preſcription y a lieu, » mais elle n'a point de lieu contre la » verité. Quand tous les ſiecles à venir » croiroient qu'il y a eu une Papeſſe » Jeanne entre Leon IV. & Benoît III. » & un Pape nommé Cyriacus entre Hi» ginus & Anterius, & qu'il a ſouffert le » martyre avec les onze mille Vierges, à » Cologne ; ces deux Hiſtoires n'en de» viendroient pas plus vrayes. La verité » des choſes eſt éternelle & indépendante » des temps ; ce que Tertulien a fort » bien remarqué au commencement de » ſon livre: *De velandis Virginibus: veri» tati nemo præſcribere poteſt &c.*

» Je repete encore ici que jamais les » Grecs n'ont parlé de cette matiere avec » conteſtation. Ils en ont parlé comme » d'une choſe de laquelle on ne doutoit » point, les Martyrologes ne ſont pas » des livres compoſez par forme de con» troverſe. Le Cardinal Sirlet en a tra» duit un de Grec en Latin, où il y a le » 17. Octobre : *Relatio pretioſarum Re» liquiarum Sancti & Juſti Lazari,* » *quas Reliquias Celeberrimus, & Fide» liſſ. Imperator Leo divino Zelo commo-*

Digitized by Google

tus, in Templo pulcherrimo sub ejus Sancti Viri nomine dicato, ex urbe Citiensi Constantinopolim translatas in argenteis Lombis reposuit. Cela s'est fait environ l'an 888. de nôtre Seigneur. Vous ne sçauriez opposer à ce Martyrologe Grec Latin, même de Marseille, qui ait été écrit, je ne dirai pas en ce temps-là, mais plus de deux cens ans après.

Jacques Gretser, Jesuite, dans ses Commentaires sur le troisiéme livre de Codinus, *de officiis Ecclesiæ Constantinopolitanæ*, dit au Chapitre 15. *pridie Palmarum agitur à Græcis anniversaria memoria resuscitati Lazari, cujus in honorem Templum struxit Leo Philosophus Imperator, teste Zonara, & in eo sacrum ejus corpus ex Cyprotranslatum condidit.* Ce Jesuite étoit Allemand, & non pas Grec, & qui a plutôt méprisé ce qu'on dit à Marseille, qu'il ne l'a ignoré.

Vous voyez que je ne me sçaurois separer de la maxime, qui dit : *Christiani Adoratores in spiritu & veritate.* J'ajoûterai deux passages de deux Evêques d'Affrique ; l'un est de S. Augustin au chapitre premier du livre du Mensonge : *numquam errari tutiùs existimo quam in amore nimio veritatis, & in ejectione nimia falsitatis.* L'autre est de

» Facundus, au chapitre premier du livre
» 5. pour la défense des trois chapitres.
» *Verax est Ecclesia pro veritate defen-*
» *sio, nec umquam fuit judex falsitatis.*
» Ces deux passages sont dignes de vôtre
» cabinet.

» Je baise les mains à Messieurs de
» Vias & de la Fosse, à qui je suis comme
» à vous, Monsieur, vôtre très-humble,
» & très-obéïssant serviteur. *Signé, J. de*
» *Launoy.*

» J'ai oublié à vous marquer ce que
» ceux d'Autun ont mis du S. Lazare
» dans leurs Martyrologes, après qu'ils
» ont crû en avoir le corps. *XVI. Cal.*
» *Jan. Natalis Beati Lazari Martyris*
» *quem Jesus-Christus, sicut in Evange-*
» *lio legitur, suscitavit à mortuis, postea*
» *verò à Domitiano interfectus est. Corpus*
» *verò ejus sub Tito, & Vespasiano apud*
» *Urbem Massilienſem deductum est,*
» *deinde post multa annorum curricula à*
» *Gerardo Antistite, permittente Deo apud*
» *Urbem cum gratiarum actione iterum*
» *deductum est.* Et c'est une addition faite
» au Martyrologe d'Usuard, dans lequel
» il n'y a que ce qui suit: *eodem die*
» *Sancti Lazari quem Dominus Jesus in*
» *Evangelio legitur suscitasse à mortuis:*
» *item Beatæ Marthæ Sororis ejus, quo-*
» *rum venerabilem memoriam extructa*

Digitized by Google

Ecclesia non longe à Bethania ubi è vi- «
cino Domus eorum fuit, conservat. «

Si ceux d'Autun pour soutenir ce « que vous voyez être insoutenable, di- « soient qu'ils le tiennent de pere en fils, « & que personne n'a dit le contraire for- « mellement, comme vous parlez, pour « ce que vous en croyez; aviſez si ce que « vous leur répondriez ne pourroit pas « servir à détruire vos maximes; néan- « moins je me raporte de tout ce que « dessus à tout ce qu'il vous en plaira. «

Je n'ai rien, Monsieur, à ajoûter ici sur le sujet dont il s'agit, je veux vous laisser réflechir à loisir sur les deux Lettres de M. de Launoy que je me suis fait un plaisir de tirer de l'obscurité. Peut-être pourrons-nous trouver dans la suite des pieces nouvelles, & équivalantes pour opposer à la critique de ce sçavant homme; car je vous le dis encore une fois, quoique je n'aye pris aucun parti dans cette fameuse contestation, je serois ravi que l'origine des Eglises de Provence fût telle que la créance de ces mêmes Eglises l'établit. Enfin, Monsieur, je doute que cette question, quoique fort discutée du temps de M. de Launoy soit encore bien éclaircie. Je suis toûjours, Monsieur, très-parfaitement, &c.

Digitized by Google

J'ai lû par ordre de Monseigneur le Garde des Sceaux ces deux Lettres, je n'y ai rien trouvé de contraire à la foi, ni aux bonnes mœurs. Fait à Paris, ce cinq Octobre 1723. J. Grancolas.

EPITRE A R.....

GEntil R..... mon premier nourrissier,
Et d'Apollon le très-digne Officier.
Lorsque les jeux escortoient mon enfance,
Ils me berçoient de la folle esperance,
De parvenir à force de rimer,
Sur le Permesse où je te vois primer.
Quand je prêtois une oreille attentive,
Aux sons flatteurs de ta lyre plaintive;
Quand tu peignois Ris & Jeux enfantins,
Se rigolant & faisant les Lutins;
Lorsque Sylvains & gentilles Driades,
Dansoient au son de tes tendres aubades.
Sylvains, disois-je, on vous verra danser;
Amours aussi vous ferai trémousser,
Caracoler & faire culebutte,
Dès que raison accordera ma flutte.

Digitized by Google

Mais las ! c'étoit sans mon hôte compter.
Raison bien-tôt chez moi vint habiter,
Et me montra par preuves trop certaines,
Le peu de fonds de mes promesses vaines.
Conte joyeux où luit naïveté,
Dès qu'on le veut est-il donc enfanté ?
Jeune orgueilleux apprends à te connoître,
Sur ce chapitre interroge ton maître,
N'imite point les élans fastueux,
De ces esprits, geans présomptueux,
Qui pour ravir l'immortelle couronne,
Tels qu'ouvriers de Tour de Babylone,
Font à l'ennuy des efforts superflus,
Pour s'égarer & ne s'entendre plus.
Crains des flatteurs les trompeuses amorces,
Ne promets rien au-delà de tes forces,
Assez sans toi de rimeurs indiscrets,
Iront prôner leurs fantasques projets,
Et s'érigeant en fidelles oracles,
De leur esprit promettront des miracles,
Se vanteront d'une orgueilleuse voix,
Des demi-Dieux de chanter les exploits.
Tels que ce mont dont les cris ridicules,

Digitized by Google

A l'univers promettoient des Hercules,
Qui n'enfanta qu'une vile souris.
Mais supposons que de sçavans écrits,
Soient recherchez de la Cour, de la Ville,
En sera-t'on plus heureux, plus tranquille?
Un peuple entier fertile en envieux,
Vous noircira de crimes odieux.
C'est affronter une mer orageuse,
Où nous attend la Syrene flatteuse.
Plus d'un Auteur a rencontré l'écueil,
Où s'est brisé son imprudent orgueil,
On y rencontre en tout lieu des corsaires,
Non de Tunis, mais Auteurs Plagiaires.
En imprudent ne va point t'embarquer;
Plus on y perd, plus on veut y risquer.
Ainsi parla la Raison, ma patrone,
Dont trop long-temps je ne retins le prône,
Bien-tôt après la fureur de rimer,
Vint me saisir, me poindre, m'animer.
Je m'enrôlai dans la docte milice;
Pour commencer ce pénible exercice,
Je façonnois des bouquets pour Cloris,
Je reparois ses attraits déperis;

Digitized by Google

De nos rimeurs pour mieux suivre les traces,
Je fis marcher l'Ode sur deux échasses.
Puis je peignois Loüis & ses vertus,
Sous son berceau les monstres abbatus.
Le vrai courage & la solide gloire,
Le conduisoient au temple de Memoire.
De ce séjour les Fastes éternels,
Mettoient Philippe au rang des immortels.
On y lisoit, Loüis dans son enfance,
Devoit le sceptre à sa haute naissance.
Bourbon l'instruit, au sortir de ses mains,
Il meritoit l'empire des humains.
Voilà le champ où ma muse enhardie
Se délectoit, lorsque la Tragedie,
L'air abbatu, l'œil nageant dans les pleurs,
Qu'elle donnoit à ses derniers malheurs,
Vint me trouver : si tu m'en crois, dit-elle,
Tu te frayeras une route nouvelle,
Tes airs pompeux, tes lyriques accès,
N'auront jamais qu'un modique succès;
Quitte, crois-moi, quitte cette Uranie,
Qui te pourroit causer quelque avanie.
Sur du succès qui suit toûjours mes pas,

Digitized by Google

Viens étaler mes tragiques appas.
La nouveauté, le spectacle, mes larmes,
Sur tous les yeux imposeront des charmes.
Je veux, lui dis-je, à vous me dévoüer;
Mais, dites-moi, ne peut-on échoüer
Contre un écueil qui nous flatte & nous rie,
Là..... cet écueil qu'on nomme Imprimerie?
A ce propos la Dive fit grand bruit,
M'injuria, puis tout à coup s'enfuit;
D'où je conclus que tragique denrée,
Est feu folet de très-courte durée.
Puisqu'est ainsi, reviens, sage raison,
Muse, reçois mon abjuration.
Quel brusque éclat, quelle soudaine fuite,
Me diras-tu, d'où vient telle conduite?
Ne peux-tu pas travailler quelque temps,
Pour t'élever aux degrez éclatans?
Tel qui vieillit même au pied du Parnasse,
Veut-il sortir de sa bourbeuse place?
Muse, souvent un cerveau démonté,
Se croit heureux même en l'adversité,
Ne sçais-tu pas que pour cet imbecille,
Phœbus ne fait qu'une course inutile?

Digitized by Google

Quand il croupit dans un épais limon,
Il croit dormir sur le sacré vallon;
Mais comme j'ai la vuë un peu plus nette,
Sans plus tarder je veux faire retraite.
Salut. Et toi, mon sçavant Directeur,
Joyeux R.... mon maître, serviteur.
Par A....

L'OMBRE du Sculpteur de la petite figure, qui porte la mere des Dieux, (dont l'explication a été donnée dans le Mercure du mois de Mars 1723.) sortie des Champs Elisées, pour répondre aux remarques de M. Moreau de Mautour, insérées dans le Mercure du mois d'Aoust de la même année.

LEs Champs Elysiens que l'Antiquité fabuleuse a regardé comme des lieux de bonheur & de joye, ont été selon l'agreable peinture qu'en a laissé Virgile, le séjour non-seulement de ceux qui avoient été blessez pour la défense de leur patrie, qui avoient composé des vers dignes d'Apollon, qui avoient conservé la chasteté dans le Sacerdoce, où dont les bienfaits avoient fait passer leur memoire à la posterité; mais encore de ceux

Digitized by Google

qui avoient employé leur vie dans l'exercice innocent des Arts qu'ils avoient inventez ; & tous ces illustres étoient distinguez des autres, par un ruban ou bandelette qui leur ceignoit la tête, comme une marque éclatante de valeur, de vertu, de chasteté, & de divinité.

Hic manus ob patriam pugnando vulnera passi,
Quique Sacerdotes casti, dum vita manebat,
Quique pii vates & phœbo digna loquuti ;
Quique sui memores alios fecere merendo,
Inventas aut qui vitam excoluere per artes,
Omnibus his niveâ cinguntur tempora vittâ.

Æneid. lib. 6.

Parmi ces derniers se trouvoit le Sculpteur de la figure qui porte la mere des Dieux, ayant reçû cette place de distinction en récompense de son travail ; lorsque Mercure passant au-dessus de cette Isle fortunée, y laissa tomber les remarques de M. Moreau de Mautour.

La lecture en fut faite à l'instant à cette illustre Assemblée, qui les trouva fort judicieuses & conformes à l'Histoire & aux Coutumes des Romains ; mais elle se recria sur ce que ce sçavant Académicien l'avoit condamné sans l'oüir ; c'est pour-

Digitized by Google

quoi il lui fut permis de revenir dans notre hémisphere pour rendre raison de la forme qu'il avoit donnée à son Ouvrage.

La nuit donc du 20. Septembre (1723) que le sommeil fuyoit de mes yeux par l'attention que j'apportois aux remarques de M. de Mautour, que j'avois lues pendant le jour, (c'est M. de la Font Chanoine de Narbonne, Auteur de l'explication insérée dans le Mercure du mois de Mars dernier, qui parle) j'entendis assez près de mon lit une voix grêle, qui me parla de la sorte: Je suis l'Ame d'un Sculpteur Celte ou ancien Gaulois, natif de Narbonne, qui a été le premier pays habité par cette Nation, comme Polybe l'a remarqué dans son Histoire. *Narboni vicina Celtæ habitant,* (Hist. lib. 3. cap. 37.) Ces Celtes étoient issus la plus grande partie des Spartiates ou Lacedemoniens, Peuple le plus puissant d'entre les Grecs, & ils en avoient conservé les usages, dont le principal étoit de porter de grands cheveux, qui leur pendoient sur les épaules. Herodote, Prince de l'Histoire, & Pere des Historiens, l'a raconté de même: *Lacedæmonii legem tulerunt ut in posterum comati essent* (l. 1.) *Quoties adire anima periculum debent, tunc capita comunt* (l. 7.) & Philostrate l'a confirmé dans la vie d'Apol-

lonius *hinc & Spartani omnes nutrire comam cæpere*, ce qui donna occasion à Platon de les appeller en raillant *Spartiochaites*, comme si l'on disoit les *Spartiates aux grands cheveux* ; c'est pourquoi les Celtes ou anciens Gaulois qui descendoient d'eux avoient gardé la même coutume. Strabon (Geogr. l. 4.) Pline (hist. nat. l. 4. c. 15.) & Catule (30.) sont assez expressifs sur ce sujet lorsqu'ils appellent ce Pays, le Pays *des Peuples à longue chevelûre, Gallia Comata* ; car ceux qui portoient ce nom de leur tems ne le portoient dans les Gaules que par extention, quoiqu'il leur fut devenu propre par la division des Provinces, & c'est pour cette même raison que Virgile, en parlant de Manlius qui s'étant reveillé au cri des Oyes, repoussa les Gaulois qui vouloient surprendre le Capitole, leur donne une chevelure, & un vêtement d'or, c'est-à-dire selon les interprêtes des cheveux blonds & une barbe blonde.

Aurea Cæsaries ollis atque aurea vestis.
Æneid. lib. 8.

La nudité du corps n'étoit pas moins en usage parmi les Lacedemoniens. Par les loix de Licurgue les femmes même n'en étoient point excluës. Dans les jeux publics elles entroient de societé, de valeur

Digitized by Google

& de gloire, avec les hommes : elles combattoient, elles lutoient, elles couroient, elles danſoient, elles ſautoient toutes nuës, ce qui a fait dire à Properce l. 3. Eleg. 13.

Multa tua, Sparte, miramur jura Paleſtra;
Sed magè virginei tot bona gymnaſii
Quod non infames exercet corpore ludos
Inter luctantes nuda puella viros, &c.

Les autres Grecs & les Atheniens même qui paſſoient pour les plus reſervez au ſujet de la nudité, y accoutumerent leurs yeux, puiſque nous voyons que Platon (de legib. l. 6,) ordonna que les femmes fuſſent nuës aux combats des jeux publics, à la lute, à la courſe, à la danſe, aux ſauts, donnant pour raiſon de cette licence, qu'il leur ſuffiſoit de ſe couvrir de leur ſeule vertu.

Or les Gaulois avoient encore herité cet uſage des Peuples dont ils deſcendoient. Non-ſeulement ils combattoient nuds dans les jeux publics, mais même à la guerre, & l'on auroit ſans doute de la peine à le croire, ſi Tite-Live qui eſt un Hiſtorien des plus exacts ne le diſoit expreſſement dans deux endroits de ſon Hiſtoire, *Galli ſuper umbilicum erant nudi* (lib. 22. cap. 46.) *Detegebat vulne-*

Digitized by Google

ra eorum quod nudi pugnant. (lib. 37. cap. 21.)

Et c'eſt delà que les Statuaires Grecs ont pris la coutume de ne point habiller leurs Statuës, coutume qui étoit d'ailleurs autoriſée par de fort bonnes raiſons, puiſque d'une part, ainſi qu'Aphrodiſée l'a écrit, les Statuës des Dieux, des Rois, & des Graces n'étoient ſouvent taillées de cette maniere, qu'afin de donner à entendre par là que leur puiſſance devoit être à découvert, & qu'il ne devoit y avoir en eux rien de caché, & de trompeur : d'autre part nos Statuaires ne trouvoient rien de ſi beau à imiter que la nature, dont ils ne rougiſſoient point ; & c'étoit pour donner plus de prix à leurs Ouvrages, & ſe faire une plus grande réputation qu'ils s'étudioient à repreſenter les attitudes & proportions du corps humain ; auſſi Pline a-t'il obſervé que telle étoit la coutume des Statuaires Grecs de ne point habiller leurs Statuës, tandis que les Romains les revêtoient d'une cuiraſſe quand ils repreſentoient des gens de guerre : *Græca res eſt nihil velare, at contrà Romana & militaris thoracas addere.* (hiſt. nat. l. 34. cap. 5.)

Si donc, continua l'eſprit qui me parloit, je ne puis déſavoüer que les Ro-

 mains

mains n'ayent revêtu leurs Statuës, il faut aussi que l'on convienne que comme la nudité s'étoit introduite dans plusieurs de leurs jeux publics, tels qu'étoient les Apollinaires, les Liberaux, les Lupercales, ils s'accoutumerent à leur tour à faire des Statuës toutes nuës. En effet le même Historien que je viens de citer raconte qu'on voyoit à Rome la Statuë de Romulus sans tunique, aussibien que celle du fameux Camille dans la place aux Rostres, c'est-à-dire toutes nuës: *Ex his Romuli est sine tunica, sicut & Camilli in Rostris.* (Plin. hist. nat. l. 34. cap. 6.) L'on n'ignore pasnon plus sans doute que Ciceron se railloit agréablement de Verres & d'Antoine, de ce que le fils de celui-là avoit souffert qu'on lui érigeât une telle Statuë, & que l'autre voyant celle d'Horace habillée de pié en cap, avoit voulu que la sienne fût representée en Lupercale: Et ne sçait-on point enfin que le luxe avoit encore introduit parmi eux la coutume de mettre à nud quelques-uns de leurs Empereurs, & que Commode fut representé en Hercule avec la massuë, & la seule dépoüille du Lion?

Il en fut à peu près de même de la chevelure, puisque Suetone rapporte que quand l'Empereur Caligula rencon-

Digitized by Google

troit quelqu'un qui portoit les cheveux un peu longs, il fui faiſoit raſer le derriere de la tête, *pulchros & comatos quoties ſibi occurrerent occipitio raſo deturpabat.* (Suet. in Cal. Cap. 35.)

Mais pourquoi s'en prendre à la chevelure que j'ai donnée à ma figure ? certainement elle n'eſt gueres plus longue que celle qu'on portoit à Rome, quoiqu'elle ſoit un peu plus friſée, car c'eſt la faute de celui qui a copié ma figure d'avoir abatu ſur l'épaule gauche les cheveux que je n'ai fait deſcendre que vers la moitié du col : Et combien ne reſte-t'il pas encore des figures des Romains de cette eſpece ? Vous en avez quelques-unes à Narbonne, & pour une plus grande conviction, l'on n'a qu'à jetter les yeux ſur les monuments anciens du célébre Boiſſard, ou ſur les antiquités figurées du laborieux & ſçavant Pere de Montfaucon, car s'il a mis ma figure dans la claſſe des genies de ſon ſupplément, je m'imagine qu'il ne l'a fait que parce qu'il n'a pas eu lieu de la placer en ſon rang.

Or comme la nudité & la longue chevelure étoient communes parmi les gens de notre nation, iſſuë des Grecs, & entée ſur les Romains, qui en ont enſuite fait paſſer l'uſage chez vous, puiſqu'on

Digitized by Google

voit les Statuës de plusieurs de vos Rois & de vos Reines couchées avec une assez longue chevelure & toutes nuës sur leurs tombeaux : doit-on être surpris, si voulant representer dans Narbonne les mysteres de la religion des Romains, j'ai donné cette forme ou à celui de leurs Députés, qui reçut la Mere des Dieux à *Pessinunte*, ou bien à *Scipion Nasica* qui fut choisi pour faire les honneurs de son arrivée à Ostie: de sorte que l'illustre & sçavant M. de Mautour auroit dû épargner un Sculpteur qui n'a fait que se conformer à la coutume établie dans son Pays, & nullement opposée même aux usages des Romains. Cela dit, l'esprit disparut.

Après son départ je resumai toutes les raisons que je venois d'entendre, & bien qu'elles ne me parussent point tout à fait décisives, je les trouvai pourtant fort vraisemblables, & je jugeai que M. de Mautour pouvoit excuser le Statuaire Narbonnois, comme je devois de ma part remercier le sçavant Académicien de ses ingenieuses observations & du précieux encens qu'il m'y donne.

Cependant pour mieux établir cette vraisemblance, il m'a paru à propos de faire quelques remarques sur la Couronne Tourrelée que porte la Mere des

Dieux. Je n'ai pas relevé dans ma Dissertation cette particularité à l'avantage de mon sujet, parce que j'avois crû que cet ornement de tête qui caracterise si bien *Cybele*, & dont on trouve tant de figures sur le marbre & sur le bronze, étoit assez connu des Sçavans, pour en faire l'explication ; mais afin que personne ne puisse douter que le Sculpteur a veritablement representé cette Déesse, je n'ai qu'à rapporter ce que les Auteurs anciens & modernes ont dit de cette Divinité. Arnobe (adv. gent. l. 5.) lui donne le nom de Mere porte tours *Mater Turrita*. Alborcus qui a donné les Images des Dieux dit qu'elle porte une Couronne Tourrelée sur la tête, *Coronam Turritam in capite gestare dicitur* (Albor. de Deor. imag. de Cybele.) le sçavant Cuper, sur ce que Kirker avoit representé Isis, qui est la même Cybele, avec une colomne ou plûtôt un boisseau sur la tête, qu'il appelle une marque d'honneur, corrige le mot de colomne par celui de *Tour*, & declare ensuite que par la Couronne tourrelée il entend celle qui est ornée de créneaux & de murailles, *ego enim turriferam coronam existimo murorum pinnis ornari.* (Cuper Harpocrat. in addendis. p. 195.) Ovide (Fast. l. 6.) Properce (l. 4. Eleg. 12. Stace, (Achildeid. l. 2.) Claudien

dien en plusieurs endroits ont donné une pareille idée de Cybele.

Les raisons qu'on allegue pour justifier cet ornement sont autant de preuves qui établissent la vraisemblance que je défends.

Varron cité par Saint Augustin (de Civit. Dei. l. 2. c. 12.) prétend que la Mere des Dieux est representée avec une Couronne Tourrelée, parce qu'elle n'est autre chose que la terre qui soutient les Villes, en quoi il a été suivi par Messieurs Spanheim, Vaillant, & par Herbert de Cherbury, le P. Pomey, &c. Le Poëte Lucrece dit la même chose (de nat. rer. l. 2.)

Muralique caput summum cinxere coronâ
Ex imis munita locis quòd sustinet urbes
Quo nunc insigni per magnas prædita terras
Horrificè fertur divina matris imago.

Selon Ovide cette Couronne n'a été donnée à Cybele que parce qu'elle fit entourer de Tours les Villes de Phrygie.

At cur turritâ caput est ornata Coronâ,
An Phrygiis turres urbibus illa dedit?
Annuit. . . . Fast. lib. 4. v. 219.

Digitized by Google

Et c'eſt le ſens que les Interpretes donnent à ce vers de Virgile.

Alma parens Idæa Deûm cui Dindyma curæ
Turrigeraque urbes. Æneid. l. 10. v. 252.

D'autres vouloient que Cybele ne pouvant entrer dans la Ville de Midas qu'elle trouva fermée, y fit une breche avec ſa tête, & en enleva les murailles. Je n'ai pû convenir qui a été le premier Auteur de cet évenement fabuleux, je n'ai pas même trouvé de Géographe ou de Poëte qui ait parlé de cette Ville de Midas, mais les Interpretes de Virgile ſur ce vers

Invehitur curru Phrygias turrita per urbes
Læta Deum partu. (Æneid. l. 6. v. 785.

Farnabe dans l'explication qu'il donne de cet endroit de Seneque :

Quæ Turrita turba Parenti. Agam. act. 3. (v. 688.

font mention de ce conte.

Enfin il eſt d'autres Auteurs qui prétendent qu'on a voulu figurer par cette Couronne la grande puiſſance de Cybele. Tel eſt le ſentiment de Fulgence dans ſa Mythologie : *Ergo ideo turrita pingitur quod omnis potentiæ elatio ſit in*

Digitized by Google

capite (lib. 3. de Berecyne & alti) & c'eſt pour cela que les Syriens firent fabriquer une Médaille en l'honneur de Trajan avec la figure de Cybele couronnée de Tours, ce qui, ſuivant la penſée du célébre Triſtan (Comment. hiſtor. Trajan) étoit un Symbole de la puiſſance de leur Pays, dont l'hommage qu'ils faiſoient à cet Empereur devoit d'autant plus le flâter que Cybele qui dominoit ſur toutes les choſes terreſtres, étoit particulierement la Protectrice de la Syrie.

D'où l'on doit conclure que la Couronne Tourrelée a toujours fait le caractere diſtinctif de Cybele, & que le Statuaire Gaulois dont il s'eſt queſtion n'a voulu repreſenter autre choſe que cette Déeſſe.

A Narbonne ce 21. Septembre 1723.

LA NEIGE ET LE SOLEIL, *Fable.*

CE qu'en trop peu de temps l'œil étonné voit naître
En peu de temps s'évanoüit,
Et tout ce qui nous ébloüit
N'eſt pas longtemps à diſparoître.

Digitized by Google

La neige, par les airs tombant à gros floccons
Eut bientôt blanchi les montagnes ;
Les bois, les prez, & les vallons :
La voilà qui se croit la Reine des Campagnes :
Flore n'étoit plus rien ; sa plus vive couleur
N'eut jamais un éclat pareil à sa blancheur.
Jamais Cérés n'eut un si vaste empire :
Faune & Bacchus étoient des Dieux à dedaigner,
Et les fiers Aquilons qui la faisoient regner
Ne devoient plus jamais laisser regner Zéphire.
Elle pensoit ainsi, quand ces vents appaisez
Le Soleil perça le nuage
Et la fit fondre à l'avantage
De ceux qu'elle avoit mépriſez.

M. D. DEMAISONNEUVE.

LETTRE écrite par Monsieur . . . à l'Auteur de l'Eloge des Vins d'Auxerre inseré dans le dernier Mercure.

LA Ville d'Auxerre, & tout le Pays circonvoisin vous doivent, Monsieur, un ample remercîment pour le di-

Digitized by Google

gne Eloge qu'il vous a plû de faire des Vignobles & des vins Auxerrois, Eloge qui va achever de les confirmer dans la haute réputation où ils sont depuis tant de siécles ; c'est sans doute le bon usage que vous faites de ces Vins, joint à l'amour de la verité, qui vous a fait dire de si belles choses, ensorte qu'on ne sçauroit mieux appliquer qu'en cette rencontre l'adage ordinaire, *bonum vinum acuit ingenium.* Puissiez-vous, Monsieur, en boire longues années, & nous donner souvent aux dépens de la Bourgogne Auxerroise, des productions dignes de vous & du Public éclairé ; je vous souhaite enfin, non pas le fleuve d'érudition que * Petrone assure être absolument nécessaire, à tout homme qui veut produire un bon Ouvrage ; car il me paroît que vous en êtes déja tout inondé, mais un petit bras seulement de ce fleuve Rubicon qui après avoir fait l'ornement & la richesse du territoire d'Auxerre, se jette, par la Riviere d'Ionne, dans la Seine, & de la Seine vient heureusement se décharger dans les caves des meilleures maisons de Paris, &c.

Au reste, Monsieur, quoiqu'il sem-

* *Neque concipere, aut edere partum mens potest, nisi ingenti flumine litterarum inundata* (Petron. Satyric. cap. 78.)

Digitized by Google

ble que vous ayez épuiſé cet agréable ſujet, j'oſe vous aſſurer qu'il ne l'eſt pas encore, & que les bornes que vous avez pu vous preſcrire, vous ont fait paſſer ſur bien des choſes qui regardent l'antiquité, la fecondité & la bonté des Vignobles d'Auxerre. Permettez-moi d'ajouter par maniere de ſupplément à tout ce que vous en avez dit, deux ou trois faits hiſtoriques & quelques remarques qui vont au même but, & qui ne déplairont point à des Lecteurs éclairez.

Le premier, eſt pris du ſixiéme tome, page 147. du grand Recuëil de Rymer: on y voit le profit étonnant que les Anglois eſpererent de faire ſur les Vins, qui paſſeroient au *Pertuis de Regennes*; car un des articles du Traité en vertu duquel ils conſentirent que la garniſon Angloiſe de Regennes *laiſſeroit ouvrir* la Riviere d'Ionne, ou *déboucher le Pertuis*, pour y paſſer toutes ſortes de Marchandiſes, fut qu'on payeroit aux Anglois trois moutons d'or, monnoye de ce tems-là, par chaque vingraine de queuës de Vin qui y paſſeroient. Le Château de Regennes ou Regeanes, ſitué ſur cette Riviere, dans une preſqu'Iſle de la Paroiſſe d'Appoigni, à deux lieuës d'Auxerre, dont les Evêques d'Auxerre ſont Seigneurs depuis Saint Germain, a porté d'origine

Digitized by Google

le nom de *Regius Amnis*. Il eſt ainſi nommé dans des Chartes du douziéme ſiécle, & particulierement dans une Charte de Saint Bernard de l'année 1145. Les Anglois joints aux Navarrois prirent cette Place l'an 1358.

Il ſe fit l'année ſuivante 1359. un autre Traité entre les Anglois, & les Habitans d'Auxerre, pour la rançon de la Ville, laquelle leur fut payée par le moyen du Vin : cette rançon fut reglée à la ſomme de cinquante mille moutons d'or, & pour la fournir, les Auxerrois & les Habitans des environs tranſigerent pour 1620. tonneaux (chaque tonneau contenant deux queuës) avec Jean Maillart, & Hugues Bernier, Conſeillers du Roi & de Monſieur le Regent, Huë de Saint Queux, & Jean Coulon, Marchands de Vin, & Bourgeois de Paris, leſquels s'obligerent de payer, à la décharge de la Ville, la ſomme de trente-deux mille florins d'or.

Enfin Jean de Challon, Comte d'Auxerre, n'eut d'eſperance d'être racheté des mains des Anglois qui le firent priſonnier à la bataille d'Auray, en 1364. que dans le débit prodigieux du Vin d'Auxerre ; en effet la ſeule Dixme des vignes, que les Habitans d'Auxerre lui accorderent pour trois ans, fut ſuffiſan-

Digitized by Google

te pour payer la rançon.

Voilà, Monsieur, des faits constans & qui meritent d'être ajoutez à l'Eloge que vous avez publié : on peut encore substituer aux plaisanteries de Rabelais sur le vin Auxerrois & sur celui de Migraine, en particulier, que vous avez prudemment omises, le témoignage remarquable d'Erasme, qui en écrivant à Marcus Laurinus, Doyen du Chapitre de Saint Donatien de Bruges, s'écrie avec transport: *O felicem vel hoc nomine Burgundiam, planeque dignam quæ mater hominum dicatur, postquam tale lac habet in uberibus* ! Sans oublier ce qu'il manda à Beatus Rhenanus son amy, lorsque se croyant attaqué de la peste en 1518. pendant qu'il étoit à Louvain, il rétablit parfaitement son estomac en avalant seulement un verre de vin de Beaune, *hausto cyatho vini Belnensis.* Les Vins d'Auxerre ont sans doute une tres-bonne part à ce témoignage ; car outre qu'ils sont comme vous l'avez prouvé des meilleurs de toute la Bourgogne, égalant ceux de Beaune, ne cedant point à ceux de Dijon, qui ont aussi leur merite reconnu & loüé par Gregoire de Tours : Qui sçait si on ne doit pas prendre à la lettre le *vini Belnensis* d'Erasme, puisqu'encore aujourd'hui l'un des Vigno-

 bles

Digitized by Google

bles renommez qui ſont les plus près de la Ville, porte le nom de Beaune, peut-être par imitation, parce que les Vins de cet endroit ont pû reſſembler particulierement à ceux de Beaune ; comme il y avoit au treiziéme ſiécle un climat ou vignoble près d'Auxerre qu'on appelloit *Clauſtrum de Divione*, le clos de Dijon par une raiſon ſemblable.

Vous avez rapporté au ſujet de la préference donnée par le feu Roy, & par le Roy heureuſement regnant aux Vins dont nous parlons, un fort beau paſſage de Pline ſur un choix à peu près pareil que fit l'Empereur Auguſte à l'excluſion des autres bons Vins que pouvoit lui fournir la vaſte étenduë de ſon Empire. Ceux d'Auxerre étoient ſans doute de ce nombre, mais ils n'étoient pas encore bien connus à Rome : il eſt indubitable qu'ils l'ont été dans la ſuite, témoin cette Levée très-ancienne qui ſe voit encore aux portes de la Ville, ouvrage manifeſtement Romain, & qu'on croit, avec beaucoup de raiſon, avoir été entrepris pour le tranſport des vins de Colange. La levée en effet conduit d'un côté à la Riviere d'Ionne & de l'autre à la petite ville de *Colanges-les-Vineuſes*, Ville fermée de murailles, qui a donné ſon nom aux Vignobles circonvoiſins, &

Digitized by Google

qui eſt appellée en latin dans les plus anciens titres *Colonia Vinoſa*. Je dois là-deſſus vous faire part des conjectures aſſez bien fondées d'un Auteur Auxerrois, tres-verſé dans l'Antiquité Profane, qui a cru, dans le ſiécle paſſé, que les Romains mirent en pluſieurs endroits d'Auxerre & dans le territoire aux environs, des marques qu'ils en eſtimoient le Vin. Cet Auteur aſſure qu'il a vû dans les fondemens d'un tres-ancien bâtiment ſur le Mont-Arbre, *in Monte Autrico*, une pierre où Bacchus étoit repreſenté en jeune homme, comme on le repreſente d'ordinaire. Il conclud delà que ce lieu pourroit bien avoir contenu un Monument érigé à cette Divinité, & que c'eſt peut-être pour en abolir inſenſiblement la memoire, que Saint Amatre, prédeceſſeur de Saint Germain, fit bâtir au même endroit une Egliſe ſous l'invocation de Saint Symphorien jeune enfant Martyr d'Autun. On a vû d'ailleurs dans les fondemens des murs de l'ancienne Auxerre, bâtis par les Romains, des pierres où ſont repreſentées des Bacchanales en bas relief. *In qua*, dit l'Auteur, qui les a vûës, *variæ ſculpturæ Bacchantium, &c.* Il indique même un endroit où ſont pluſieurs de ces pierres couvertes de terre, qu'il ſeroit aiſé de faire

Digitized by Google

découvrir. Il dit ailleurs *sculptura Juvenis satyri cum cornu.* Enfin, on trouve souvent des Médailles aux environs d'Auxerre, qui fortifient beaucoup ces conjectures.

Il est bon, Monsieur, de ne pas laisser ignorer que Loüis XIV. dans la préference dont il a été parlé, ne fit que suivre l'exemple de son auguste Ayeul. Il y a en effet une tradition constante à Auxerre & aux environs, qu'Henri IV. faisoit son ordinaire des vins d'Iranci, de Colange, & d'Auxerre, & qu'en cela il imitoit plusieurs des Monarques ses prédecesseurs; dequoi les Auxerrois se font tellement honneur qu'on chante encore parmi eux une Chanson, composée il y a plus de cent ans, sur les qualitez de ces trois Vins, laquelle finit par ces deux vers

Auxerre est la boisson des Rois;
Heureux qui les boira tous trois.

Vous avez distingué les trois principaux Vignobles dont je viens de parler, en y joignant ceux qui sont les plus fameux autour de la Ville, & même plus loin. Je crois cependant que par *Vaux*, vous entendez, comme il le faut, *Nantole & Poiri*, sans oublier *Montembrase*,

Digitized by Google

Saint Nitaſſe Chapote, & les Iſles. Outre cela vous n'avez, ſans doute pas ſçû que les Vins des côtes de Boivin, & de Quetard ont une réputation particuliere, non-ſeulement par la bonté du terroir; mais encore par les ſoins qu'on ſe donne de les bien façonner à l'exemple de M. le Prieur * de Saint Martin de l'Ordre de Prémontré, qui fait à Auxerre du vin de ces deux côtes, auſſi excellent que le Pere Perignon le faiſoit à Hauviller du tems de Monſieur l'Abbé de Fourille; deſorte, Monſieur, que cette année-ci les plus fameux Marchands de Vin pour la Cour en ont voulu avoir. J'ajouterai que M. le Prieur de Saint Martin, toujours ravi de pouvoir contribuer au bien public, eſt en état de fournir des Memoires pour la culture de la Vigne, & pour la vendange, beaucoup plus exacts, & plus certains que ceux qui ont été donnez par Liger dans ſon *économie generale de la Campagne*, & qu'il veut faire inſerer les ſiens dans la premiere édition qu'on fera de cet Auteur. Votre remarque ſur la gelée qui ruine quelquefois les plus belles eſperances des Habitans d'Auxerre eſt également curieuſe & ſenſée; elle me fait ſouvenir d'un Quatrain

* *Monſieur Dorchi, Prieur de Saint Martin d'Auxerre.*

Digitized by Google

fait dans l'ancien tems au sujet des mauvaises recoltes du vin, & qui a rapport au proverbe dont vous avez parlé, le voici.

Plus de profit à celui qui aulx ſerre
Oignons auſſi & roſes à Provins,
Que les Bourgeois & Vignerons d'Auxerre
Quand il advient qu'ils ne cueïllent prou vins.

J'ai vû le recueïl dont vous parlez des piéces Poëtiques, qui furent faites en l'année 1712. ſur la diſpute, qui s'éleva entre les Partiſans du vin de Bourgogne & ceux du vin de Champagne : Recueïl qui comme vous l'avez dit, Monſieur, eſt tres-agréable à lire, & qui le ſeroit encore d'avantage s'il étoit complet, c'eſt à-dire, s'il contenoit generalement tout ce qui a été fait à l'occaſion de cette diſpute, tant ſur le Vin, que ſur le Cidre, la Bierre, &c. avec la traduction en vers François, de toutes ces piéces volantes, leſquelles ne ſe trouvent plus que chez un petit nombre de curieux : j'ai remarqué dans ce que j'en ai lû des faits hiſtoriques & Anecdotes, qui ne ſont pas indifferents à notre ſujet ; j'ai pris ſur tout bien du plaiſir à lire les vers latins qui furent envoyez le 9. Février 1712. jour du Mardi Gras, à M. Grenan, Bourguignon, Auteur de la belle Ode ſur le

Digitized by Google

vin de Bourgogne, par un Anonyme qui tâchoit de le concilier avec M. Coffin, Auteur pareillement d'une excellente Piéce sur le vin de Reims sa Patrie, le Poëte les invite à boire ensemble lui troisiéme dans ce jour destiné à la joye, & dit fort agréablement :

Ergo age : lux quoniam genio est hac sacra, bibamus.

Scribe locum, venio, quoque vocaris, eo.

Tu Belnense dabis, nostrum Remense sequetur.

Nos nisi malueris sumptibus ire tuis.

Ce qui fut rendu en François de cette maniere.

Ainsi jusqu'à nous humecter
Ce jour semble nous inviter,
Ne differons pas davantage.
Ou de Beaune ou de l'Hermitage
Vous nous fournirez le plus fin :
Puis nous en boirons de Coffin ;
Si mieux n'aimez par complaisance
Fournir vous seul à la dépense :

Le Traducteur sçachant bien au reste

Digitized by Google

que les gens de Lettres n'ont pas leurs caves des mieux meublées, & ne voulant rien laisser à deviner, apprend au Lecteur par une note marginale, que *Monsieur Coffin avoit reçu de la Ville de Reims un present considerable de Vin par reconnoissance de son Ode.*

Vous sçavez sans doute; Monsieur, que Messieurs Grenan & Coffin, tous deux Poëtes du premier Ordre, étoient alors Professeurs d'Humanitez, l'un au College d'Harcourt, l'autre au College de Beauvais, & qu'ils ont été tous deux depuis Recteurs de l'Université de Paris. Leurs Poësies, au sentiment des Connoisseurs, sont dignes du siécle d'Auguste. Ce qu'ils ont fait sur le sujet que nous traitons, m'engage, en finissant, de vous faire part d'un échantillon de la grande piéce que fit N. le Venier, Professeur de Rhetorique au College de Navarre, puis Penitencier & Chanoine d'Auxerre, pour inviter Nicolas Mercier son ami, Professeur & Sous-Principal du même College, de venir passer l'Automne chez lui à Auxerre: Il lui dit vers le commencement:

Si te fortè juvat secessus visere nostros,

Et quam Germanus meritis Autissiodorum

Digitized by Google

Illustrat, colles generoso palmite cingunt ;

Et chora fœcundus aquis lavat amnis ab ortu,

Discè viam. . . . . .

Il lui fait ensuite une description de tous les lieux par où il passera, depuis Paris jusqu'à Auxerre. Puis à l'approche d'Auxerre, qu'il lui annonce après qu'il aura passé le ruisseau de Beauche, il s'exprime ainsi.

Atque ubi languentes Belcha transmiseris undas,

Vitibus intextos colles Autissiodori,

Et madidas cernes Lenæo nectare rupes ;

Hospitio modico veteris curatus amici

Exesa invises Urbis monumenta vetusta,

Quam domitis quondam victor Semeleïus Indis,

Miratusque soli ingenium, cœlique benigna

Sidera, & acclives tumulis clementibus agros,

Et Nysa & spretis fertur coluisse Falernis.

Hinc omnis circum generoso palmite tellus

Pubescens, largos effundit prodiga fœtus.

Queis Zephiri mites auras, succosque benignà

Indulget natura sinu, nec ferrea Juno,

Nec læva ingrati nocet inclementia cœli.

Digitized by Google

Le Poëte fait enfin une Description des vendanges qui égale tout ce qu'on a jamais fait de meilleur en ce genre. La Piéce entiere merite d'être lûë : Mercier l'a faite imprimer à la fin de l'Edition qu'il a donnée des Colloques d'Erasme.

Je suis Monsieur, &c.

J'ay oublié de vous marquer en son lieu qu'Heric (c'est la vraye maniere d'écrire son nom) que vous avez cité dans votre Eloge, étoit un Moine de l'Abbaye S. Germain d'Auxerre. Il eut soin de l'éducation de Lothaire, fils de Charles le Chauve, & il dédia à ce Roy le Livre de la Vie de S. Germain.

ODE

AU REVEREND PERE D. C. . . . J. . .

Pour le premier jour de l'An.

TOy, dont la main sur le Permesse
Dirigea mes pas vagabons.
Toy, qui sçus former ma jeunesse
Par tes précieuses leçons,

Digitized by Google

Aujourd'hui D. C... pour gage
Daigne accepter le tendre hommage
D'un éleve reconnoiſſant.
Heureux ! ſi ma verve fidelle
Secondoit l'ardeur de mon zele,
Et t'offroit un digne preſent.

Semblable au Voyageur rapide
Qui s'eſt égaré dans la nuit ;
Dont l'œil aſſuré prend pour guide
Un feu brillant qui le ſeduit.
Mes bonds incertains, mes caprices
M'emportoient dans des précipices,
Je chériſſois ma folle erreur.
Plus inſenſé que les Ménades,
Dans mes fougueuſes incartades
Je me livrois à ma fureur.

Ma verve enfin ſe rectifie
Par les ſecrets que tu m'apprends ;
Mon jeune eſprit ſe glorifie
Des belles peines que tu prends.

Digitized by Google

Desormais la Strophe hardie
Au sens accordant l'harmonie
Ne sçaura tomber qu'à propos.
Serré par l'exacte mesure,
Le mot qui suivra la césure
N'interrompra point son repos.

Restraint au pouvoir que limite
Ton élégante austérité;
Dans Marot ma verve n'imite
Que l'air de sa naïveté.
Chez lui tu puisâs tes finesses,
Les tours excellens, ces richesses
Dont tu composes ton trésor.
Cherchant parmi son vieux langage
Le sel d'un nouveau badinage,
Du fumier tu tires de l'or.

Marot dans la plaine élisée
Par tes soins adroits annobli,
Sçait que sa Muse autorisée
Franchit les horreurs de l'oubli;

Digitized by Google

Il apprend qu'à tes doctes veilles
R. . . joint encor ſes merveilles,
R. . . qu'on ne peut trop loüer ;
Si ſon Apollon ſans ſcrupule
N'avoit les défauts qu'en Catulle
Lui-même eſt forcé d'avoüer.

Cher Cenſeur ; charmant Ariſtarque,
Tes bontés, tes égards pour moy
L'amitié que ton cœur me marque
M'attachent pour jamais à toy.
Que la Céleſte intelligence
Pour toy donne à l'An qui commence
Un ſort heureux à chaque inſtant.
Plaiſe au deſtin toujours propice,
Que trente ans finis je te puiſſe
Faire un pareil remerciment.

Mes vœux ſont d'une autre nature
Que ceux des humains d'aujourd'hui,
Dont l'imperceptible impoſture
Eſt dans ce tems le traître appui.

Digitized by Google

Un enfant souhaite à son pére,
Un frere souhaite à son frere
Des jours dont ils voudroient la fin.
Un ami tel qu'un crocodile
Sous l'appas de sa voix subtile
Cache aux yeux un cœur assassin.

Un Prince entouré de la foule
De ses fades adulateurs,
Boit le doux poison qui s'écoule
De leurs complimens seducteurs,
L'indigne encens dont il s'enyvre,
Enflant son cœur fait qu'il se livre
A leurs discours pernicieux;
Il ne connoît pas qu'ils le joüent,
Et que ce n'est pas lui qu'ils loüent,
Mais l'or dont il charme leurs yeux.

Pour moi dont l'encens légitime
N'est prodigué qu'à la vertu,
D'une vive & sincere estime,
Je t'offre un tribut qui t'est dû,

Sans m'avoir vû, sans me connoître,
Tu voulus bien être mon Maître,
De quel prix payer tes bienfaits ?
Cher D. C. pour y suffire,
Il faudroit que je sçûsse écrire
Tout aussi-bien que tu le fais.

DESFORGES MAILLARD. A. A. P. D. B.

Digitized by Google

COPIE d'une Lettre de M. de Voltaire à M. le Baron de B.....

JE vais vous obéïr, Monsieur, en vous rendant un compte fidele de la petite Verole, dont je sors, de la maniere étonnante dont j'ai été traité; & enfin de l'accident de Maisons qui m'empêchera long-tems de regarder comme un bonheur mon retour à la vie.

Mr. le Président de Maisons & moi, nous fûmes indisposez le 4. Novembre dernier, mais heureusement tout le danger tomba sur moi; nous nous fîmes saigner le même jour, il s'en porta bien, & j'eus la petite Verole. Cette maladie parut après deux jours de fiévre, & s'annonça par une legere éruption. Je me fis saigner une seconde fois de mon autorité malgré le préjugé vulgaire. M. de Maisons eut la bonté de m'envoyer le lendemain M. de Gervasi, Medecin de M. le Cardinal de Rohan, qui ne vint qu'avec répugnance. Il craignoit de s'engager inutilement à traiter dans un corps délicat & foible une petite Verole déja parvenuë au second jour de l'éruption, & dont les suites n'avoient été préve-

Digitized by Google

nuës que par deux saignées trop légeres sans aucun purgatif.

Il vint cependant & me trouva avec une fiévre maligne. Il eut d'abord une fort mauvaise opinion de ma maladie, les Domestiques qui étoient auprès de moi s'en apperçûrent & ne me laisserent pas l'ignorer. On m'annonça dans le même tems que le Curé de Maisons qui s'interessoit à ma santé & qui ne craignoit point la petite Verole, demandoit s'il pouvoit me voir sans m'incommoder ; je le fis entrer aussitôt, je me confessai & je fis mon Testament, qui comme vous croyez bien ne fut pas long. Aprés cela j'attendis la mort avec assez de tranquillité, non toutefois sans regreter de n'avoir pas encore mis la derniere main à mon *Poëme* & à *Mariamne*, ni sans être un peu fâché de quitter mes amis de si bonne heure ; cependant M. de Gervasi ne m'abandonnoit pas d'un moment ; il étudioit en moi avec attention tous les mouvemens de la nature, il ne me donnoit rien à prendre sans m'en dire la raison, il me laissoit entrevoir le danger & il me montroit clairement le remede : ses raisonnemens portoient la conviction & la confiance dans mon esprit ; methode bien nécessaire à un Medecin auprès de son Malade,

Digitized by Google

puiſque l'eſperance de guérir eſt déja la moitié de la guériſon. Il fut obligé de me faire prendre huit fois l'émetique ; & au lieu des Cordiaux qu'on donne d'ordinaire dans cette maladie, il me fit boire deux cent pintes de Limonade : cette conduite, qui vous ſemblera extraordinaire, étoit la ſeule qui pouvoit me ſauver la vie. Toute autre route me conduiſoit à une mort infaillible, & je ſuis perſuadé, que la plûpart de ceux qui ſont morts de cette rédoutable maladie vivroient encore, s'ils avoient été traitez comme moi.

Le préjugé populaire abhorre dans la petite Verole la ſaignée & les medecines, on ne veut que des Cordiaux, on donne du Vin au Malade, on lui fait même manger de petites ſoupes & l'erreur triomphe de ce que pluſieurs perſonnes guériſſent avec ce régime. On ne ſonge pas que les ſeules petites Veroles qu'on traite ainſi avec ſuccès ſont celles qu'aucun accident funeſte n'accompagne, & qui ne ſont nullement dangereuſes.

La petite Verole par elle-même dépoüillée de toute circonſtance étrangere n'eſt qu'une dépuration du ſang, favorable à la nature, & qui en nettoyant le corps de ce qu'il a d'impur lui pré-

pare une ſanté vigoureuſe. Qu'une telle petite Verole ſoit traitée ou non avec des Cordiaux, qu'on purge ou qu'on ne purge point, on en guérit ſûrement.

Les plus grandes playes, quand aucune partie eſſentielle n'eſt offenſée, ſe referment aiſément, ſoit qu'on les ſuce, ſoit qu'on les fomente avec du vin & de l'huile, ſoit qu'on ſe ſerve de l'eau de Rabel, ſoit qu'on y applique des emplâtres ordinaires, ſoit enfin qu'on n'y mette rien du tout; mais lorſque les reſſorts de la vie ſont attaquez, alors le ſecours de toutes ces petites receptes devient inutile, & tout l'art des plus habiles Chirurgiens ſuffit à peine. Il en eſt de même de la petite Verole.

Lorſqu'elle eſt accompagnée d'une fiévre maligne, lorſque le volume du ſang augmenté dans les vaiſſeaux eſt ſur le point de les rompre, que le dépôt eſt prêt à ſe former dans le cerveau & que le corps eſt rempli de bile & de matieres étrangeres, dont la fermentation excite dans la machine des ravages mortels; alors la ſeule raiſon doit apprendre que la ſaignée eſt indiſpenſable: elle épurera le ſang, elle détendra les vaiſſeaux, rendra le jeu des reſſorts plus ſouple & plus facile, débaraſſera les glandes de la peau & favoriſera l'éruption; enſuite les

Médecines par de grandes évacuations, emporteront la source du mal & entraînant avec elles une partie du levain de la petite Verole, laisseront au reste la liberté d'un développement plus complet & empêcheront la petite Verole d'être confluente : enfin on voit que le Sirop de limon dans une tisanne rafraîchissante adoucit l'acrimonie du sang, en appaise l'ardeur, coule avec lui par les glandes miliaires jusques dans les boutons, s'oppose à la corrosion du levain & prévient même l'impression que d'ordinaire les pustules font sur le visage.

Il y a un seul cas où les Cordiaux même les plus puissants sont indispensablement nécessaires, c'est lorsqu'un sang paresseux, rallenti encore par le levain qui en embaraſſe toutes les fibres n'a pas la force de pousser au dehors le poison dont il est chargé. Alors la poudre de la Comtesse de Kent, le Baume de Vausegner, le Remede de M. Agnan, &c. brisant les parties de ce sang presque figé, le font couler plus rapidement, en séparent la matiére étrangere, & ouvrent les passages de la transpiration au venin qui cherche à s'échaper.

Mais dans l'état où j'étois ces cordiaux m'eussent été mortels ; cela fait voir demonstrativement que tous ces charlatans

dont Paris abonde, & qui donnent le même Remede (je ne dis pas pour toutes les maladies, mais toujours pour la même) ſont des Empoiſonneurs qu'il faudroit punir.

J'entends faire toujours un raiſonnement bien faux & bien funeſte. *Cet homme, dit-on, a guéri par une telle voye, j'ai la même maladie que lui, donc il faut que je prenne le même Remede.* Combien de gens ſont morts pour avoir raiſonné ainſi. On ne veut pas voir que les maux qui nous affligent ſont auſſi differents que les traits de nos viſages, & comme dit le grand Corneille (car vous me permettrés de citer les Poëtes)

Que ſouvent l'un ſe perd, où l'autre s'eſt ſauvé,
Et par où l'un périt un autre eſt conſervé.

Mais c'eſt trop faire le Medecin, je reſſemble aux gens qui ayant gagné un procès conſiderable par le ſecours d'un habile Avocat, conſervent encore pour quelque tems le langage du Barreau.

Cependant, Monſieur, ce qui me conſoloit le plus dans ma maladie, c'étoit l'Interêt que vous y preniez; c'étoit l'attention de mes amis & les bontez inexprimables dont Madame & M. de Maiſons m'honoroient. Je joüiſſois d'ailleurs de la douceur d'av-

Digitized by Google

près de moi un ami, je veux dire, un homme qu'il faut compter parmi le trés-petit nombre d'hommes vertueux, qui seuls connoissent l'amitié dont le reste du monde ne connoît que le nom. C'est M. Tiriot; qui sur le bruit de ma maladie, étoit venu en poste de quarante lieuës pour me garder, & qui depuis ne m'a pas quitté un moment. J'étois le 15. absolument hors de danger, & je faisois des Vers le 16. malgré la foiblesse extrême qui me dure encore, causée par le mal & par les Remedes.

J'attendois avec impatience le moment où je pourrois me dérober aux soins qu'on avoit de moi à Maisons, & finir l'embarras que j'y causois; plus on avoit pour moi de bontez, plus je me hâtois de n'en pas abuser plus long-tems. Enfin je fus en état d'être transporté à Paris le 1. Decembre. Voici, Monsieur, un moment bien funeste; à peine fus-je à deux cent pas du Château, qu'une partie du plancher de la Chambre où j'avois été, tomba tout enflâmée; les Chambres voisines, les Apartemens qui étoient au-dessous, les Meubles précieux dont ils étoient ornez; tout fut consumé par le feu. La perte monte à près de cent mille livres, & sans le secours des pompes qu'on envoya cher-

Digitized by Google

cher à Paris, un des plus beaux Edifices du Royaume alloit être entierement détruit. On me cacha cette étrange nouvelle à mon arrivée, je l'apris à mon réveil, vous n'imaginerez point quel fut mon deſeſpoir, vous ſçavez les ſoins genereux que M. de Maiſons avoit pris pour moi, j'avois été traité chez lui comme ſon frere, & le prix de tant de bontez étoit l'incendie de ſon Château. Je ne pouvois concevoir comment le feu avoit pu prendre ſi bruſquement dans ma Chambre, où je n'avois laiſſé qu'un tiſon preſque éteint. J'appris que la cauſe de cet embraſement étoit une poutre qui paſſoit préciſement ſous la cheminée. C'eſt un défaut dont on s'eſt corrigé dans la ſtructure des bâtimens d'aujourd'hui, & même les frequents accidents qui en arrivoient, ont obligé d'avoir recours aux Loix pour défendre cette façon dangereuſe de bâtir. La poutre dont je parle, s'étoit embraſée peu à peu par la chaleur de l'âtre qui portoit immédiatement ſur elle, & (par une deſtinée ſinguliére, dont aſſûrément je n'ai point goûté le bonheur) le feu qui couvoit depuis deux jours n'éclata qu'un moment après mon départ.

Je n'étois point la cauſe de cet acci-

Digitized by Google

dent ; mais j'en étois l'occasion malheureuse, j'en eus la même douleur que si j'en avois été coupable ; la fièvre me reprit aussitôt, & je vous assure que dans ce moment je sçûs mauvais gré à M. de Gervasi de m'avoir conservé la vie.

Madame & M. de Maisons reçûrent la nouvelle plus tranquillement que moi, leur generosité fut aussi grande que leur perte & que ma douleur. M. de Maisons mit le comble à ses bontez, en me prévenant lui-même par des Lettres qui font bien voir qu'il excelle par le cœur comme par l'esprit. Il s'occupoit du soin de me consoler, & il sembloit que ce fût moi dont il eût brûlé le Château : mais sa generosité ne sert qu'à me faire sentir encore plus vivement la perte que je lui ai causée, & je conserverai toute ma vie ma douleur aussi bien que mon admiration pour lui, &c.

. . . . . .

Je suis, &c.

Digitized by Google

VERS DE M. DE VOLTAIRE

A M. de Gervasi Médecin, envoyé dans le Gevaudan, pour les Maladies contagieuses, & qui vient de guerir M. de Voltaire de la petite Verole.

TU revenois couvert d'une gloire éternelle,
Le Gevaudan surpris, t'avoit veu triomfer
Des traits contagieux d'une peste cruelle,
Et ta main venoit d'étoufer
De cent poisons cachés la semence mortelle.

Dans Maisons cependant je voyois mes beaux jours
Vers leurs derniers moments precipiter leurs cours.
La mort près de mon lit sanglante, inexorable,
Avoit levé sur moi sa faulx épouvantable,
Le vieux Nocher des morts à sa voix accourut,
C'en étoit fait, sa main tranchoit ma destinée,
Mais tu lui dis *arrête*... & la mort étonnée
Reconnut son Vainqueur, frémit & disparut.

Hela! si comme moi l'aimable Genonvile,

1. *vol.* Avoit

Avoit de ta presence eu le secours utile,
Il vivroit, & sa vie eut rempli nos souhaits;
De son cher entretien je goûterois les charmes,
Mes jours que je te dois, renaîtroient sans alarmes,
Et mes yeux qui sans toi se fermoient pour jamais,
Ne se rouvriroient point pour répandre des larmes.

C'est toi du moins, c'est toi par qui dans ma douleur
Je peux jouïr de la douceur
De plaire & d'être cher encore
Aux illustres amis dont mon Destin m'honore.

Je reverai Maisons dont les soins bienfaisans
Viennent d'adoucir ma soufrance,
Maisons en qui l'esprit tient lieu d'experience,
Et dont j'admire la prudence
Dans l'âge des égaremens.

Je me flatte en secret qu'à mon dernier ouvrage
Le vertueux SULLY donnera son suffrage,
Que son cœur genereux avec quelque plaisir
Au sortir du tombeau me verra reparoître,

Et que Mariamne peut-être,
Pourra par ſes malheurs enchanter ſon loiſir.

Beaux jardins de Villars ! Ombrages toujours frais,
C'eſt ſous vos feüillages épais,
Que je retrouverai ce Heros plein de gloire
Qui nous a ramené la Paix
Sur les aîles de la victoire.

C'eſt là que Richelieu par ſon air enchanteur,
Par ſes vivacitez, ſon eſprit & ſes graces,
Dès qu'il reparoîtra, ſçaura joindre mon cœur
A tant de cœurs ſoumis qui volent ſur ſes traces.

Et toi, cher Bullingbrook, Heros qui d'Apollon
As reçu plus d'une Couronne,
Qui reünis en ta perſonne
L'éloquence de Ciceron,
L'eſprit de Mecenas, l'agrément de Petrone,
Et la ſcience de Varron ;
Bullingbrook à ma gloire il faut que je publie
Que tes ſoins pendant le cours
De ma triſte maladie

Ont daigné marquer tous les jours
Par le tendre interêt que tu prends à ma vie.

Enfin donc je reſpire & reſpire pour toi,
Je pourrai deſormais te parler & t'entendre;
Mais ciel ! quel ſouvenir vient ici me ſurprendre?
Cette aimable beauté qui m'a donné ſa foy,
Qui m'a juré toujours une amitié ſi tendre,
Daignera-t'elle encor jetter les yeux ſur moi?
Helas ! en deſcendant ſur le ſombre rivage
Dans mon cœur expirant je portois ſon image,
Son amour, ſes vertus, ſa grace, ſes apas,
Les plaiſirs que cent fois j'ai goûtez dans ſes bras,
A ces derniers moments flattoient encor mon ame,
Je brûlois en mourant d'une immortelle flâme.
Grands Dieux ! me faudroit-il regretter le trépas ?
M'auroit-elle oublié ? Seroit-elle volage ?
Que dis je, malheureux ? Où vais-je m'engager ?
Quand on porte ſur le viſage
D'un mal ſi redouté le fatal témoignage,
Eſt-ce à l'Amour qu'il faut ſonger.

Digitized by Google

COPIE d'une Lettre écrite à M. de Voltaire par M. de. . . .

IL n'y a que vous dans le monde, Monſieur, qui, le ſeiziéme jour d'une petite Verole tres-maligne, après dix priſes d'Emetique ne pouvant ni remuer, ni parler, ayez encore la force de penſer & de compoſer des Ouvrages tels que celui que vous m'avez envoyé, mais je n'en ſuis point ſurpris, je connois votre eſprit & votre cœur; tous deux vous ont inſpiré des Vers, ſans ſonger ſeulement ſi la Machine ſouffroit ou non. Les corrections que vous avez faites à votre Ouvrage l'ont rendu parfait, vous avez retranché des Vers inutiles, vous en avez changé de défectueux, votre Piéce eſt devenuë par-là ſi differente, que la premiere leçon n'ayant fait que m'émouvoir, la ſeconde m'a arraché des larmes. Vous êtes en France le ſeul Poëte qui ſoyez docile, auſſi êtes-vous verit blement le ſeul Poëte. Le Public trouve ces derniers Vers admirables; vous avez pourtant des Cenſeurs, mais ne vous en effraïez pas. Il y a des gens qui ne peuvent ſe reſoudre à vous loüer, il y en a quelques-uns qui ne peuvent

Digitized by Google

souffrir que vous loüiez perſonne. Je vous avertis d'avance que les loüanges ne réüſſiſſent jamais à la Cour ; mais celles que vous donnez dans votre Ouvrage, ſont des portraits ſi reſſemblans, que le Public deſintereſſé les aimera toujours. Laiſſez donc gronder le petit nombre de vos Critiques, joüiſſez de votre gloire, & ſoyez ſenſible à mon amitié.

Je ſuis, &c.

VERS DE M. DE VOLTAIRE

à Mlle. le Couvreur.

L'Heureux talent dont vous charmez la France,
Avoit en vous brillé dès votre enfance,
Il fut dès lors dangereux de vous voir,
Et vous plaiſiez même ſans le ſçavoir.

Sur le Theâtre heureuſement conduite,
Parmi les vœux de cent cœurs empreſſez,
Vous recitiez par la Nature inſtruite,
C'étoit beaucoup, ce n'étoit point aſſez.
Il vous fallut encore un plus grand maître ;

Digitized by Google

Permettez-moi de faire ici connoître
Quel eſt ce Dieu, de qui l'art enchanteur
Vous a donné votre gloire ſuprême.

Le tendre Amour me l'a conté lui-même ;
On me dira que l'Amour eſt menteur ;
Helas ! je ſçais qu'il faut qu'on s'en défie,
Qui mieux que moi connoît ſa perfidie ?
Qui ſouffrit plus de ſa déloyauté ?
Je ne croirai cet enfant de ma vie,
Mais cette fois il a dit verité.

Ce même Amour, Venus & Melpomene,
Loin de Paris faiſoient voyage un jour ;
Ces Dieux charmans vinrent dans un ſéjour
Où vos appas éclatoient ſur la Scene ;
Chacun des trois avec étonnement
Vit cette grace & ſimple & naturelle
Qui faiſoit lors votre unique ornement.

Ah ! dirent-ils, cette jeune mortelle
Merite bien que ſans retardement
Nous repandions tous nos tréſors ſur elle ;
Ce qu'un Dieu veut, ſe fait dans le moment.

Digitized by Google

Tout auſſitôt la tragique Déeſſe
Vous inſpira le goût, le ſentiment,
Le pathetique & la délicateſſe.
Moi, dit Venus, je lui fais un preſent
Plus précieux, & c'eſt le don de plaire :
Elle accroîtra l'Empire de Cithére,
A ſon aſpect tout cœur ſera troublé,
Tous les eſprits viendront lui rendre homage ;
Moi, dit l'Amour, je ferai davantage,
Je veux qu'elle aime : à peine eût-il parlé,
Que dans l'inſtant vous devintes parfaite,
Sans aucuns ſoins, ſans étude, ſans fard,
Des Paſſions vous fûtes l'Interpréte.
O ! de l'Amour, adorable ſujette,
N'oubliez point le ſecret de votre Art.

ELOGE

De M. Boudier par M. de la R.

ON ne peut refuſer à la vertu & à l'amitié le juſte tribut qui leur eſt dû. J'ai admiré pendant pluſieurs an-

Digitized by Google

nées les talens heureux & le merite singulier de M. Boudier Gentilhomme de Mante ; & nous avons été liez ensemble d'une étroite amitié : c'est donc moi que regarde particulierement le soin d'annoncer sa mort aux Sçavans, & de lui rendre les devoirs qui sont en usage dans la Republique des Lettres.

René Boudier, issu de l'ancienne Maison de Soule dans le Cotentin, nâquit à Alençon en l'année 1634. Après la mort de son pere, qui fut tué étant Capitaine, au siége d'Arras, en l'année 1642. & qui avoit eu le bonheur d'abjurer les erreurs du Calvinisme, sa mere vint demeurer à Mante, dont elle étoit originaire, & amena avec elle notre illustre défunt, âgé de 7. à 8. ans : elle lui donna une éducation conforme à sa naissance, à laquelle le jeune homme répondit parfaitement, surtout du côté de la Religion & des Lettres.

La connoissance de l'antiquité fut toujours sa passion dominante, il lui a sacrifié son tems & sa fortune ; content d'un mediocre patrimoine, il a mépriſé toutes les professions differentes de la vie civile, les regardant comme autant de servitudes, qui l'attachant au Public, lui ôteroient son loisir & le tireroient de son centre. Aidé de son seul genie,

& sans les secours qu'on ne trouve gueres que dans les grandes Villes, il déchifra d'abord des Médailles jusqu'alors inintelligibles, ce qui fut toujours son fort. Les Antiquaires qui s'assemblerent depuis à Paris à l'Hôtel d'Aumont, ont été plus d'une fois charmez des Dissertations qu'il apportoit aux Conférences qui s'y tenoient.

Il ne s'est point borné à la connoissance des monumens antiques : il s'est aussi jetté par amusement dans la Poësie, & il a fait des Poëmes comparables à ce que nous ayons de meilleur, Epigrammes, Odes, Satyres, &c. tout ce qui sortoit de ses mains, portoit le caractére d'un Maître. Il laisse pour fruit de ses longues études divers Traitez sur les Médailles Grecques & Romaines, une Histoire Romaine depuis Romulus jusqu'à la décadence de la République : une Traduction en Vers François de l'Ecclésiaste de Salomon : un grand nombre d'Epigrammes, & d'autres Piéces Poëtiques, &c. J'appris il y a environ deux ans qu'il travailloit alors sur Virgile, il m'instruisit lui-même là-dessus par une de ses Lettres du 16. Septembre 1721. » Quant à Virgile, dit-il, dont vous me par- « lez, qui a amusé plusieurs mois ma ca- « ducité. C'est le Centon de Proba Fal- «

» conia sur l'ancien & sur le nouveau » Testament, tiré des Vers de Virgile, » que j'ai rétabli & traduit en Prose » Françoise, avec une ample Préface sur » les Centons; sorte de Poëmes peu con- » nus dans nôtre siécle.

Dans un voyage que M. Boudier fit à Paris en l'année 1714. il mit tous ses differens Ouvrages, à l'exception de ce dernier, entre les mains du Sieur Simart Libraire, qui se chargea de leur impression, & qui cependant n'a encore rien donné au Public, faute, peut-être de connoître le merite de ces Ouvrages, ou de confiance pour les communiquer à gens éclairez sur ces matiéres, qui retoucheroient ce qui peut en avoir besoin, & qui en avanceroient la publication. Je serois fort tenté de faire ici une digression sur la conduite de la plûpart des Libraires qui sont plus curieux de leurs interêts, souvent mal-entendus, que de l'avancement des Lettres; mais cela me meneroit trop loin.

J'ai en mon particulier quantité de Lettres de ce sçavant Homme lesquelles étant jointes à celles qu'il a écrites à d'autres personnes sur divers points d'érudition, pourroient faire plaisir au Public, si on vouloit bien me les communiquer. Je puis assurer que le Recüeil

Digitized by Google

en seroit curieux : car M. Boudier étoit consulté de tous côtez, pour ce qui regarde surtout l'intelligence des Médailles, & des autres monumens antiques. J'ajoûterai qu'il y a dans ses Lettres des éclaircissemens & des traits particuliers qui ne se trouveront point dans ses Ouvrages plus meditez : Lettres d'ailleurs bien écrites pour le stile, & peintes, pour ainsi dire, d'un caractére qui approche de la netteté & de la beauté de l'impression ; chose tres-rare parmi les Sçavans.

Les douleurs de la Pierre, plutôt que le grand nombre de ses années, ont enfin interrompu son application à l'étude ; mais elles n'ont en aucune maniere alteré la solidité & la tranquillité de son esprit ; en sorte qu'après ses exercices de Religion, il faisoit sur la fin de sa vie encore des Vers avec la même facilité, & où l'on voyoit le même feu qu'auparavant. La gravité du sujet & de justes regrets m'empêchent d'inserer ici une Epigramme faite sur la Pierre même qui le tourmentoit, quinze jours avant sa mort.

A l'imitation de plusieurs hommes de Lettres, il a aussi fait son Epitaphe telle que je vais la rapporter.

J'étois Gentilhomme Normand,
D'une ancienne & pauvre Nobleſſe ;
Vivant de peu tranquillement,
Dans une honorable pareſſe.
Sans ceſſe le Livre à la main ;
J'étois plus ſerieux que triſte ;
Moins François que Grec, & Romain,
Antiquaire, Archimedailliſte ;
J'étois Poëte, Hiſtorien,
Et maintenant je ne ſuis rien.

Enfin ſentant que ſon dernier jour approchoit, il tourna toutes ſes penſées du côté de l'Eternité, invoquant ſans ceſſe le Nom de Dieu, comme il avoit toujours fait au milieu de ſes plus vives douleurs, & marquant ſa foy & ſa charité par des Actes fervens & réïterez. Il reçut ſes derniers Sacremens avec une édification touchante, & plein de confiance en la miſericorde du Seigneur, il lui rendit paiſiblement ſon eſprit le ſeize du mois de Novembre dernier, âgé de quatre-vingt neuf ans neuf mois.

Les Armes de la Maiſon de Soule, que portoit M. Boudier, ſont d'argent aux

Digitized by Google

trois jambes accolées de gueule ; ce sont les anciennes Armes de Sicile.

A UN JOUEUR.

SONNET.

TOy qui haïs la presence & les avis du *sage*,
Et qui reduit à sec, a recours au *micmac*,
Joüeur, si tu reprens, cartes, dez, ou *trictrac*,
Crains que le Châtelet ne soit bientôt ta *cage*.

Songe que le tems passe, & qu'il arrive un *âge*,
Où l'on regrete en vain d'avoir vuidé son *sac*.
Pour toy quel avenir est dans mon *almanac* ?
Je te vois mandier de Village en . . *Village*,

Reduit à te nourrir de pain, d'oignon & d' *ail*,
Ta main dessus le front te servant d' *éventail*
Rougissant des discours qu'entendra ton *oreille*:

Ah ! plutôt sans tarder imite la . . *fourmy*.
Fuis les conseils trompeurs d'un ami de *bouteille*,
Quand elle est à la lie, il n'est plus ton *amy*.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Chartres le 25. Novembre 1723. sur la Benediction des nouvelles Cloches de l'Egliſe Cathédrale.

ON a fait ici le 3. de ce mois avec beaucoup de ſolemnité, la bénédiction de cinq Cloches de l'Egliſe Cathedrale ; quelques jours avant la cérémonie, les Députés du Chapitre furent préſentez à l'Infante Reine & à M. le Duc de Chartres, qui devoient nommer la premiere Cloche, par M. l'Abbé Perot, Lecteur du Roy, & Inſtituteur de l'Infante.

Le même jour M. l'Abbé Peu, Chanoine, Sous-Chantre, & Grand Vicaire de M. l'Evêque, & M. l'Abbé Hucaut, Conſeiller au Preſidial de Chartres, tous deux Echevins de la Ville, allerent de la part du Chapitre complimenter les Procureurs de l'Infante, & de M. le Duc de Chartres, & les autres Parains & Maraines précedez des Maſſiers, *&c.* & ſuivis de ceux qui portoient les preſens accoutumez.

Sur les dix heures du matin on ſonna la Cloche nommée *Gabrielle*, la ſeule qui

 étoit

étoit restée entiere, & on la tinta en bourdon pendant toute la cérémonie. Cependant les Parains & les Maraines s'étant rendus au Palais Epiſcopal, M. l'Evêque & eux allerent à la Cathedrale, où ce Prelat ayant pris ſes habits Pontificaux, marcha proceſſionnellement avec ſon nombreux Clergé vers le bas de la Nef, où les cloches étoient ſuſpenduës à une certaine hauteur.

Les Parains & Maraines y furent conduits par les Maîtres de cérémonie. Immédiatement après marchoient le Doyen du Chapitre, & le Chantre tenant ſon Bâton de Chantre, tous deux revêtus de Robes rouges & de Chapes magnifiques. M. l'Evêque marchoit le dernier entre ſes deux Archidiacres, précedé de ſon Porte croſſe, ſuivi de ſes Aumôniers, &c. & de pluſieurs perſonnes de diſtinction, qui s'étoient renduës à Chartres pour aſſiſter à cette Benediction.

Je paſſe ſous-ſilence les riches ornements du lieu où elle ſe devoit faire, qui contenoit le Dais, ſous lequel ſe mit M. l'Evêque, aſſiſté de ſes Archidiacres, & ayant à ſa droite & à ſa gauche les Parains & Maraines aſſis ſur des fauteüils diſpoſez en demi cercle. Le Clergé occupoit autour un parquet preſque car-

Digitized by Google

ré, qui tenoit plus de la moitié de la longueur de la Nef.

Lorſque tout fut prêt, & que l'orgue eût ceſſé de jouer M. l'Evêque s'approcha des cloches, ſuivi des Parains & Maraines, conduits par les Maîtres de cérémonie. Madame la Marquiſe de Fervacques pour l'Infante Reine, & M. le Marquis de Fervacques pour M. le Duc de Chartres. Ils nommerent la premiere Cloche *Marie-Anne-Victoire-Loüiſe.*

La ſeconde fut nommée *Guillaume*, du nom de feu M. le Cardinal du Bois, Archevêque de Cambray & principal Miniſtre, qui en devoit être le Parain.

La troiſiéme fut nommée *Marie-Madeleine*, par M. le Marquis de Gaſſion, repreſentant Monſeigneur le Garde des Sceaux, Bailly, Capitaine & Gouverneur de Chartres; & par Dame Marie-Madeleine Hortenſe de Bellefont, épouſe de M. de Bullion, Marquis de Fervacques, &c. Maréchal des Camps & Armées du Roy, Gouverneur des Provinces du Maine, Perche & Comté de Laval, & Lieutenant de Roy du Pays Chartrain.

La quatriéme fut nommée *Marie-Jeanne*, par M. Faget, Conſeiller au Grand Conſeil, pour M. Gaſpard Dodun, Chevalier, Marquis d'Herbeau,

Digitized by Google

&c. Conseiller au Conseil Royal, Contrôleur General des Finances, & par Dame Marie-Jeanne Fleuriau d'Armenonville, épouse de M. le Marquis de Gassion, premier Baron, Doyen du Perche, Chevalier de l'Ordre de S. Loüis, Maréchal des Camps & Armées du Roy, &c.

La cinquiéme enfin, fut nommée *Jeanne*, par M. l'Abbé de Champigny, Tréforier de la Ste Chapelle de Paris, cy-devant Doyen de l'Eglise de Chartres, & par Dame Jeanne de Gassion, épouse de M. Joseph-Henry Moret-Grolet, Comte de Peire, &c.

La cérémonie se fit selon l'ordre du Pontifical & du Rituel du Dioceſe. On y chanta un très-beau Motet de la composition de M. Lescheneau, Maître de Musique de la Cathedrale, tiré du Pseaume, *Cantate Domino canticum novum.*

A la fin de la cérémonie, M. l'Evêque, les Parains & Maraines après avoir frappé trois fois les Cloches avec les battans, firent de grandes largesses aux Fondeurs, Charpentiers, & autres ouvriers, sans oublier les pauvres. Le son des Cloches fut accompagné du jeu de l'orgue & du bruit des tambours; & autres instrumens. Tout finit par un *Te Deum* solemnellement chanté, &

enfin les Parains & Maraines furent conduits en cérémonie au Palais Epiſcopal, où M. l'Evêque leur donna un magnifique repas. L'apreſdînée les Parains & Maraines firent encore jetter de l'argent aux pauvres, & firent des liberalitez au Corps de Muſique, & aux bas Officiers de l'Egliſe Cathédrale.

Ces cinq Cloches ont été fonduës aux dépens du Chapitre de Chartres, par François Sabatier, Maître Fondeur Lorrain, dont l'habileté eſt en grande réputation. Il ne s'étoit fait depuis longtems une fonte auſſi conſidérable & auſſi heureuſe. Il eſt entré dans cette fonte cinquante-huit milliers de métail.

Depuis cette fonte Mrs du Chapitre trouvant qu'il y avoit encore de la matiere de reſte pour former dans leur ſonnerie une octave complete, ont fait faire le jet de deux autres Cloches, dont la Bénédiction ſe doit faire inceſſamment, & le Chapitre leur a déja donné les noms de Saint Jean-Baptiſte, ſecond Titulaire de l'Egliſe de Chartres, & de Saint Piat Martyr du troiſiéme ſiécle, dont elle poſſede le Corps.

Les huit Cloches ſeront partagées dans les deux Pyramides ou Clochers de Chartres, ſi renommées pour leur hauteur, & feront enſemble le bel accord

Digitized by Google

qu'on s'eſt propoſé. M. Bellaud Organiſte de la Madeleine de Châteaudun, dont la capacité eſt fort reconnuë, s'eſt donné de grands ſoins pour la perfection de cette ſonnerie, & le Chapitre de Chartres eſt extrémement ſatisfait de lui, &c.

Voici quelques endroits d'un *Cantate* qui a été faite à l'occaſion de la fonte & de la Bénédiction des Cloches dont on vient de parler.

Mais quoi ? quelle fumée offuſque la nature ?
La flâme qui la ſuit rend la nuit moins obſcure.
Sur les fronts attentifs le trouble, la pâleur
Peignent la crainte du Fondeur,
Et du même interêt l'aſſiſtance frappée
D'un ſeul coup d'œil eſt occupée :
Silence. . . une tremblante main
Au liquide métail ouvre enfin la carriere,
Il coule ; & l'Artiſan ſoudain
Annonce que l'œuvre eſt entiere.

* . . . .

Vous Cloches dignes de mémoire
Par vos accords harmonieux
Celebrez votre propre gloire.

Que de vos ſons mélodieux
Eclate la voûte azûrée,
Et que jamais Aquilon, ni Borée
Ne viennent ſe mêler à vos accens divers
Que pour les faire entendre au bout de l'Univers.

TROISIE'ME LETTRE écrite à un Provincial, dans laquelle après avoir répondu à une eſpece de défenſe des Paradoxes Litteraires, *inſerée dans le Mercure du mois de Novembre dernier, on indique les dernieres brochures pour & contre, qui ont paru au ſujet de la Tragedie* d'Inés de Caſtro.

MONSIEUR,

Vous ne vous attendiez peut-être pas qu'en rendant publiques les deux Lettres que je vous ai écrites touchant les petites Brochures qui ont été imprimées au ſujet de la Tragedie d'Inés, vous me feriez ici des affaires avec Meſſieurs les Auteurs; c'eſt-à-dire, avec gens qui ſont furieuſement ſenſibles. . . .

Je viens de lire dans le Mercure du mois de Novembre, une Lettre Anonyme

Digitized by Google

adressée aux Auteurs de ce Livre Périodique, dans laquelle on attaque le jugement que ma premiere Lettre inserée dans le Mercure du mois d'Octobre a porté sur les *Paradoxes-Litteraires*.

J'ai cru d'abord pouvoir me dispenser de répondre à ce petit écrit, ayant quelque chose de mieux à faire. La répugnance que j'ai toujours eu à m'embarquer dans ce qu'on appelle *Querelles Litteraires*, n'avoit pas peu contribué à me faire prendre le parti du silence: Mais ensuite j'ai fait réflexion que si par hazard la Lettre de l'Anonyme tomboit entre vos mains, vous seriez peut-être bien aise de sçavoir ce que j'en pense. Tout bien consideré, j'ai pris le parti de vous envoyer quelques observations sur cette Lettre; vous serez le Maître de les faire imprimer, si vous le jugez à propos.

J'ai lû la Lettre à un Provincial, dit l'Anonyme. *Cette Lettre renferme bien de la malignité, sur-tout à l'égard de notre bon Spectateur François, qui n'est pas après tout partagé d'un esprit si infortuné, & qui étant (comme cela doit être) le Heros & le Disciple bien-aimé du celebre Auteur d'Inés, par ce seul endroit méritoit des égards.* L'Anonyme auroit un peu de peine à prouver que ma Lettre *renferme bien de la malignité à l'égard du*

Digitized by Google

Spectateur François. J'ai rapporté très-simplement le jugement du Spectateur sur Inés. Où eſt la *Malignité ?* Mais, dira-t-on, la ſimple repetition des paroles du Spectateur, en fait ſouvent la Critique. Eſt-ce ma faute ? Il y a grande apparence que l'Anonyme n'a mis ici en jeu le *bon Spectateur*, que pour avoir occaſion de s'égayer un peu lui-même à ſes dépens, & de le qualifier ironiquement, *le Heros & le Diſciple bien-aimé du célebre Auteur d'Inés.* Ironie qui dans le fonds ne ſignifie rien.

C'eſt dommage que pluſieurs traits ingenieux de cette Lettre ſoient ſuivis d'une fort ſuperficielle Critique des Paradoxes Litteraires. C'eſt dommage, eſt aſſurément ici une expreſſion très-plaiſante. *La Lettre à un Provincial*, dit l'Anonyme, *contient pluſieurs traits ingenieux.* Mais on y a eu la hardieſſe de critiquer M. l'Abbé des Fontaines. Quel *dommage !* Pour ce qui eſt des termes de *Critique fort ſuperficielle*, par leſquels il plaît à l'Anonyme de déſigner le jugement que la Lettre à un Provincial a porté ſur les Paradoxes Litteraires, on ne lui fera point de chicane là-deſſus, ſi par les termes de *Critique fort ſuperficielle* il entend une Critique reſerrée dans des bornes fort étroites. En effet le but de l'Auteur de

la Lettre à un Provincial n'a été simplement que d'éfleurer la matiére, comme on le voit par les paroles qui terminent cette Lettre. Mais la critique qu'on y a faite des Paradoxes, quoique courte & *superficielle*, est elle juste & fondée? Voilà de quoi il est question. L'Anonyme prétend que non. Je vais examiner ses raisons. M. L. D. F. avoit avancé dans ses Paradoxes Litteraires, que *le faux comme le vrai est du ressort du Paradoxe, mais plus souvent le faux.* Cette notion du Paradoxe m'a paru peu juste, & me le paroît encore. Je crois qu'il est de l'essence du Paradoxe d'être toujours vrai. L'Anonyme soutient au contraire avec M. L. D. F. que *c'est une chose certaine que le faux est bien plus souvent l'objet du Paradoxe que le vrai*; & il s'efforce de le prouver.

Premierement, dit-il, *si le Paradoxe est une proposition essentiellement vraye, il faut dire que tous les Paradoxes de Ciceron sont des veritez. Or Ciceron ne l'a jamais prétendu lui-même, quoiqu'il ait appellé ses Paradoxes* socratica & longè verissima; *& quand il l'auroit prétendu, il n'y auroit rien gagné: car celui, par exemple, où il entreprend de prouver cette maxime des Stoïciens, tous les pechez sont égaux, est absolument faux.* On ré-

pond à l'Anonyme, que des six propositions que Ciceron appelle Paradoxes, il y en a cinq qui paroîtront toujours des veritez incontestables, à quiconque pourra s'élever au-dessus des préjugez du vulgaire : Sçavoir,

Quod honestum sit, id solum bonum esse.

In quo virtus sit, ei nihil deesse ad beatè vivendum.

Omnem stultum insanire.

Solum sapientem liberum esse, & stultum omnem servum.

Solum sapientem esse divitem.

Et que la sixiéme Proposition, *Æqualia esse peccata*, que l'Anonyme a seule citée ; parce qu'il n'y avoit qu'elle seule qui eût un air apparent de fausseté, n'est pas moins vraye que les cinq autres pour les Stoïciens, selon l'opinion desquels Ciceron raisonne dans ses Paradoxes. Or, quand je dis que le Paradoxe est une proposition véritable, je ne prétends pas parler d'une *verité absoluë*, & reconnuë telle d'un commun consentement : Peut-être n'y eut-il jamais de verité de cette espece. Mais j'entends seulement parler d'une *verité relative*, c'est-à-dire, d'une verité reconnuë telle

par celui qui avance le Paradoxe. Il eſt donc certain que Ciceron, lequel avec l'Anonyme nous reconnoiſſons volontiers pour Juge ſur le point qui nous diviſe, a entendu par le terme de *Paradoxe*, une propoſition toujours *veritable*. Car quant à ce que dit l'Anonyme, que *Ciceron n'a jamais prétendu que ſes Paradoxes fuſſent vrais, quoiqu'il les ait appellé* ſocratica, & longè veriſſima; c'eſt-à-dire, dignes de Socrate, & très-veritables; on le prie de faire attention, que parler ainſi, c'eſt ſe contredire trop viſiblement. J'aimerois autant dire que M. l'Abbé des Fontaines n'eſt point du tout mordant & ſatyrique, quoiqu'il ſe faſſe un capital de mordre indiſtinctement, ſans même épargner ni les perſonnes les plus reſpectables *. ni tout notre ſiecle en general.

Voici la ſeconde preuve de l'Anonyme en faveur de l'idée qu'il attache au mot de Paradoxe avec M. L. D. F. *Tout le monde ſçait*, dit-il, *que le Paradoxe regne dans tous les Ouvrages de Bayle. Les eſprits ſuperieurs conviennent aujourd'hui que la plûpart des écrits de cet Auteur, ne ſont qu'un tiſſu captieux de faux raiſonnemens. Or cet eſprit ſophiſtique ſe fait ſur-tout ſentir dans les propoſitions*

* *Aniparadoxes.* page 22. & 26.

Digitized by Google

extraordinaires ; c'eſt-à-dire, dans les Paradoxes qu'il avance & qu'il prouve à ſa mode, laquelle eſt tres-propre à gâter l'eſprit. Voilà préciſément ce qui s'appelle en Logique une bonne petition de principe. L'Anonyme commence par ſuppoſer que les écrits de Bayle ſont pleins de *faux raiſonnemens.* Il juge enſuite à propos de donner de ſon chef le nom de *Paradoxe* à ces prétendus *faux raiſonnemens*, d'où il conclud que le faux eſt bien plus ſouvent l'objet du Paradoxe que le vrai ; comme ſi en voulant bien accorder à l'Anonyme que *les écrits de Bayle ſont pleins de faux raiſonnemens*, je ne nierois pas qu'en ce cas on dût traiter ces *raiſonnemens* de *Paradoxes.* Mais paſſons à quelque choſe de plus important. Qui a dit à l'Anonyme, que *la plûpart des écrits de Bayle ne ſont qu'un tiſſu captieux de faux raiſonnemens ?* Qui lui a dit *que Bayle n'étoit qu'un eſprit ſophiſtique, qu'il s'eſt ſouvent égaré, qu'il a quelquefois dit des abſurditez, & enfin que la lecture de ſes Ouvrages eſt tres-propre à gâter l'eſprit ?* On prie l'Anonyme d'avoir la bonté de nous indiquer quelques-uns de ces *faux raiſonnemens*, quelques-unes de ces *abſurditez*, qui ſelon lui ſe trouvent en ſi grand nombre dans les Ouvrages de M. Bayle. On le

Digitized by Google

prie de nous dire comment il eſt arrivé que ces *abſurditez*, ces *faux raiſonnemens* ayent échappé aux Journaliſtes de Trevoux, qui en rendant ſi ſouvent juſtice aux talens & à la ſuperiorité du genie de M. Bayle, malgré la difference de Religion, ont cru n'avoir d'autre reproche à lui faire, que *de ſe plaire un peu trop à marcher ſur le bord des précipices*. Reproche qui, à le bien prendre, renferme le plus grand de tous les Eloges. En verité, au portrait que l'Anonyme fait de M. Bayle, je ſerois aſſez tenté de croire que ſon peu de goût pour les Matiéres Philoſophiques, ou peut-être la crainte qu'il a eu *de ſe gâter l'eſprit*, l'a empêché de s'expoſer à juger par lui-même des écrits de ce ſçavant Homme, ſur leſquels toutefois il n'a pas laiſſé de hazarder une déciſion telle quelle, qui certainement ne diminuëra rien de l'eſtime que les Gens de Lettres auront toujours pour la mémoire de feu M. Bayle.

Je paſſe à la troiſiéme & derniere objection de l'Anonyme contre ma définition du Paradoxe. *Cette objection*, dit-il, *eſt capable de confondre entierement l'Auteur de la Lettre. L'illuſtre Evêque de Soiſſons dans ſes fameux Avertiſſemens, auſſi-bien que ſes Adverſaires dans leurs*

Réponſes à cet Evêque, ont pris le terme de Paradoxe dans le ſens de M. l'Abbé des Fontaines. M. l'Abbé Houtteville dans ſon Livre de la Religion prouvée par les faits, prend le mot de Paradoxe dans le même ſens. Je pourrois ce me ſemble oppoſer quelques réflexions à ces autoritez de l'Anonyme. Certainement *l'illuſtre Evêque de Soiſſons dans ſes fameux Avertiſſemens*, auſſi-bien que les Adverſaires de ce Prélat dans leurs Réponſes, ont eu bien d'autres choſes à faire, qu'à ſe piquer de ne point employer les termes hors de leur ſignification la plus préciſe & la plus réguliere. Pour ce qui eſt de l'autorité de M. l'Abbé Houtteville, y a-t-il aujourd'hui quelqu'un qui ignore que lorſque ce ſçavant & profond Théologien employe dans un certain ſens quelque mot françois, c'eſt ſouvent une eſpece de preuve que l'uſage eſt depuis long-tems en poſſeſſion de l'employer dans un autre ? Mais je veux bien paſſer à l'Anonyme, comme bonnes, les autoritez qu'il employe pour combattre ma définition du Paradoxe.

Du moins faut-il ſçavoir ſi de mon côté je n'ai pas auſſi mes autorités. L'Anonyme me prie de lui en citer quelques-unes. Il eſt juſte de le ſatisfaire.

Nous venons de voir que Ciceron, *ce*

Digitized by Google

re du Paradoxe, comme l'appelle l'Anonyme, eſt entierement favorable à la définition que j'en ai donnée. Mais voici une autorité bien autrement reſpectable; autorité *capable de confondre entierement* l'Anonyme & M. L. D. F. & quiconque à l'avenir avancera que le vrai n'eſt pas de l'eſſence du Paradoxe.

Les Journaliſtes de Trevoux (Sept. & Oct. 1701.) rapportent *l'explication de quelques termes françois que beaucoup de gens confondent, faute d'en avoir une notion nette; Ce fut*, diſent-ils, *le P. Bouhours, que les Jeſuites chargerent de démêler tous ces mots, pour ſatisfaire la curioſité d'un grand Prince encore plus diſtingué par ſon eſprit, que par ſa naiſſance, lequel avoit ſouhaité d'en avoir des définitions préciſes & exactes.* Or telle fut en cette occaſion la définition que donna le P. Bouhours du Paradoxe. *Le Paradoxe eſt une propoſition qui ſurprend d'abord, qui ſemble incroyable, & qui amêne l'air d'être fauſſe, bien qu'elle ſoit* VRAYE *dans le fonds, & qu'elle paroiſſe telle quand on l'a un peu pénetrée.* Que pourra alleguer l'Anonyme contre une telle autorité? Dira-t-il que le P. Bouhours ne connoiſſoit pas la force des termes françois? Cela ſeroit aſſez difficile à prouver. Dira-t-il que ce Pere n'a pas

assez réflechi sur sa définition, avant que de la donner ? Un Jesuite de réputation, consulté par un grand Prince, ne peut guére être soupçonné d'avoir negligé de mesurer sa Réponse.

Concluons de tout cecy que l'Anonyme n'a pas été heureux en raisonnemens pour attaquer la définition que j'ai donné du Paradoxe, & que s'il m'oppose des autoritez, je lui en oppose d'autres qui ont cet avantage considerable sur les siennes, que ce sont les autoritez de deux grands Hommes, qui avoient *ex Professo* examiné la question qui nous divise. Je ne puis cependant m'empêcher de convenir ici de bonne foi que dans l'usage du monde on se sert souvent du terme de *Paradoxe*, pour marquer une proposition fausse, & même absurde. Ce qui est certain, c'est que le terme de *Paradoxe*, suivant son étymologie tirée du Grec, signifie simplement, *une proposition contraire à l'opinion commune*, en faisant abstraction du vrai ou du faux, dont cette proposition pourroit être susceptible. Or c'est un préjugé si general, que ce qui est contraire à l'opinion commune, est ordinairement faux; qu'il n'est pas étonnant qu'on ait insensiblement confondu la fausseté avec le *Paradoxe*. Mais cela n'empêche pas que lorsqu'il est

Digitized by Google

ueſtion de définir philoſophiquement le
'aradoxe, on ne doive ſuivre l'idée qu'
ai cru pouvoir en donner d'après Ci-
eron & le P. Bouhours.

J'ai dit dans la Lettre à un Provincial,
ue le *Poignard terrible* de D. Pedre m'a-
oit revolté dans les Paradoxes, auſſi-bien
ue certaines railleries ſur la vertu proli-
que de ce jeune Prince. L'Anonyme ne
oûte pas ma cenſure. Aimeroit-il mieux
ue je diſſe du *Poignard terrible*, qu'il
'eſt bon qu'à *faire le regard* avec le der-
ier Vers de l'Epigramme du *Secretaire*
u Parnaſſe, qui commence par ces mots
nés de Caſtro ſans pudeur, &c? Comment
Anonyme vouloit-il donc que je quali-
aſſe ces prétenduës railleries de l'Auteur
es Paradoxes, au ſujet de la fameuſe
céne des enfans dans Inés?

). Pedre merite qu'on lui pardonne, à
cauſe du talent qu'il a de faire des enfans.

Alfonſe charmé de ſe voir grand-Pere,
oublie tout. . . . .

Il ne veut plus perdre ſon fils, dés qu'il
voit qu'il a la puiſſance d'engendrer. .

La vûë d'une petite famille naiſſante met
le vieillard en bonne humeur. . . .

L'anonyme ne trouve pas ces railleries

froides. Que dire à cela, sinon de repeter *d'un ton agréable* après lui. *La Philosophie m'apprend qu'il ne faut point disputer des qualitez sensibles.*

J'avois blâmé M. L. D. F. d'avoir faussement fait dire à M. de la Motte, précipiter un homme, pour dire le presser, le hâter, à l'occasion de ce Vers d'Inés.

A le précipiter, qui peut donc vous contraindre?

J'avois observé que la particule *le* de ce Vers se rapportoit au mot *Hymenée*, qui précedoit, & nullement au fils d'Alfonse, comme M. l'Abbé D. F. l'avoit prétendu. L'Anonyme dit pour justifier M. l'Abbé D. F. *Qu'il est vrai que* le *devroit se rapporter à l'Hymenée, selon le bon sens; mais que par malheur, selon la construction il se rapportoit à D. Pedre, qui étoit entre le mot d'Hymenée, & le pronom relatif* le, *selon cette Regle de Grammaire que les pronoms relatifs se rapportent toujours aux derniers substantifs.* Comme si le sens qui guide en ses occasions n'étoit pas plus que suffisant pour lever de telles équivoques. En tout cas il falloit accuser M. de la Motte, d'avoir trop éloigné un pronom relatif du quel il se rapporte, ce qui

Digitized by Google

dans le fonds n'eſt qu'une bagatelle, & ne pas l'accuſer, comme a fait M. l'Abbé des Fontaines, d'avoir dit précipiter un homme, pour dire le preſſer, le hâter; ce qui eſt un barbariſme, qui certainement n'eſt point échappé en cet endroit à l'Auteur d'Inés.

J'avois enfin trouvé à redire dans la Lettre à un Provincial, que M. L. D. F. eût *cité avec éloge* les Lettres à l'Abbé Houtteville dans les Paradoxes litteraires, lui qui étoit Auteur de ces deux Ouvrages. L'Anonyme convient avec moi qu'il eſt du dernier ridicule de *ſe citer ſoi-même avec éloge*; mais en même tems il ſoutient, *qu'il eſt certain que les Lettres à l'Abbé H... ne ſont point citées avec éloge dans les Paradoxes.*

Pour voir qui des deux a raiſon, de l'Anonyme, ou de moi, il n'y a qu'à rapporter les termes de l'Auteur des Paradoxes, qui ont donné lieu à ma Critique. Les voici. *Ni la cenſure des connoiſſeurs, ni les avis ſalutaires de feu M. l'Abbé Maſſieu, dans ſa belle Préface des Oeuvres de M. de Toureil, ni les Lettres écrites à M. l'Abbé H... n'ont point encore guéri ces Meſſieurs;* (c'eſt-à-dire, les Partiſans du ſtyle précieux & obſcur de certains modernes.) *Ils perſiſtent toujours dans leur revolte contre la*

langue, & contre le bon goût.

Se mettre sur la même ligne, avec *les Connoisseurs*, & les Donneurs *d'avis salutaires*. Dire de son Ouvrage, qu'on est surpris qu'il n'ait point encore operé une *guérison* aussi difficile qu'est celle dont il est ici question. Si ce n'est pas là se donner un peu d'encens; si ce n'est pas là parler pour transmettre aux autres la bonne opinion qu'on a soi-même de ses écrits, si ce n'est pas là enfin, *se citer avec éloge*. Comment faut-il donc s'y prendre?

Depuis la derniere Lettre que je vous ai écrite, on a ici répandu dans le Public trois nouvelles Brochures au sujet de la Tragédie d'Inés. Voici leurs titres.

Le Secretaire du Parnasse au sujet de la Tragedie d'Inés de Castro, &c. . . . .

Lettre à M. de la Motte, au sujet de la Tragedie d'Inés de Castro, &c. . . . .

Réponse à l'Auteur des Paradoxes Litteraires sur la Tragedie d'Inés. . . . .

Les sentimens ont été partagez sur le mérite du premier de ces écrits, qui est une espece de Critique de la Tragedie de M. de la Motte. Le Public d'une commune voix l'a mis au-dessous du rien; mais *M. l'Abbé Richard, Doyen des Chanoines de Sainte Opportune à Paris, Prieur Seigneur de l'Hôpital, &c. Censeur*

Digitized by Google

Royal, y a trouvé beaucoup *de vivacité, de délicateſſe, & de feu.*

L'Auteur de la Lettre Anonyme qui eſt auſſi écrite contre Inés, ne ſe contente pas de reprendre pluſieurs Vers de M. de la Motte. Il en ſubſtituë d'autres en la place de ceux qu'il condamne, ce qui s'appelle *critiquer en Connoiſſeur.* Par exemple, pour éviter l'équivoque qui ſe trouve ſelon l'Auteur de la Lettre, à la fin du premier de ces deux Vers d'Inés:

Mon fils ne me ſuit pas, il a craint, je le voit,
D'être ici le témoin du bruit de ſes exploits.

L'Auteur de la Lettre auroit dit,

Mon fils ne me ſuit pas; ſa vertu craint, je crois
D'entendre le récit de ſes fameux exploits.

La troiſiéme des Brochures que je viens d'indiquer, eſt une défenſe de la Tragedie d'Inés contre les Paradoxes litteraires; elle eſt adreſſée à une Demoiſelle *qui avoit vû quatre fois repreſenter Inés, & qui à chaque repreſentation avoit pleuré.* On l'aſſure que *loin de rougir d'avoir payé ce tribut à la nature, elle a trouvé dans ſon eſprit l'Apologie de ces tendres mouvemens.*

L'Auteur de ce petit écrit Anonyme

avertit d'abord que son but principal a été *de fournir à* M. L. D. F. *une nouvelle occasion de manier le Sarcasme.* Après quoi il déclare *qu'il accepte le défi, qu'il descend sur l'Arene. Si les armes de mon rival ont de l'éclat*, dit-il d'un ton tres-modeste, *les miennes sont de bonne trempe.* Enfin pour donner du poids & de l'autorité à ce qu'il va dire en faveur de la Tragedie d'Inés, il a grand soin de nous avertir, *qu'il aime à loüer, & qu'il a pour l'éloge*, (il a sans doute voulu dire pour l'Apologie) *le même goût que M. L. des Fontaines a pour la Critique.*

Les personnes desintereſſées trouveront peut-être que le goût de l'Anonyme *pour l'Eloge* (c'eſt-à-dire pour l'Apologie) eſt un peu trop marqué dans la partie de son écrit, qui eſt deſtinée à défendre pluſieurs Vers de la Tragedie de M. de la Motte, cenſurée par M. L. D. F.

En mon particulier je ne comprens pas que l'Anonyme pour excuſer ces deux Vers qui me paroiſſent tres-juſtement repris par M. L. D. F.

Et qu'elle perde enfin l'eſpoir de m'en punir,
Que par la ſeule mort qui peut nous deſunir.

Je ne comprens pas, dis-je, que l'Anonyme ait pu dire ſerieuſement. *Perdre,*

Digitized by Google

renferme une Negation, c'eſt comme qui diroit n'avoir plus. Puiſque l'Anonyme a tant *de goût pour l'Apologie*, il n'avoit qu'à prétendre qu'il y a une élliplſe dans le premier de ces deux Vers, & que l'Adverbe *autrement* y eſt ſous-entendu. Sa propoſition auroit peut-être été alors moins choquante.

On ne s'eſt pas entierement *arrêté* à ces réponſes de l'Anonyme, encore plus tranchantes que laconiques.

Voilà un de ces endroits où les Lunettes du critique me ſeroient neceſſaires pour en avoir le défaut.

Expreſſion noble & Poëtique ;

J'ai encor recours aux Lunettes ;

Cette façon de s'exprimer eſt belle & uſitée.

Quelle nouveauté !

On s'eſt imaginé qu'il y avoit dans de telles réponſes un je ne ſçai quel air de deſpoticité qui revolte, & qui aſſûrément ne convient gueres entre Gens de Lettres.

Au reſte, cette Brochure eſt bien écrite. Ce qui m'a le plus frappé, c'eſt que dans les 44. pages qu'elle contient, à peine ai je trouvé deux ou trois expreſſions précieuſes. Seroit-ce que le nouveau

ſtyle commenceroit à perdre un peu de ſon crédit ?

On dit ici que le Journal des Sçavans qui étoit interrompu depuis pluſieurs mois, va inceſſamment recommencer, & que c'eſt M. l'Abbé des Fontaines qui en aura en quelque ſorte la direction. Entre nous il eſt capable de s'en bien acquitter ; mais pour y réüſſir parfaitement, il faut qu'au lieu de ſuivre le mauvais exemple de l'Anonyme à l'occaſion duquel je vous ai écrit cette Lettre, & de mépriſer comme lui les Ouvrages de M. Bayle, juſqu'au point de s'en interdire la lecture, *de peur de ſe gâter l'eſprit* ; il en faſſe au contraire ſa principale étude, & regarde *la Republique des Lettres* de cet excellent Journaliſte, comme le modéle le plus parfait qu'on puiſſe ſe propoſer en ce genre de Litterature.

Je ſuis, Monſieur, &c.

A Paris ce 15. Decembre 1713.

LE TOMBEAU D'IRIS.

CY deſſous giſt Iris que la Parque cruelle,
Enleve au plus beau de ſes jours,

Iris eut dû vivre toujours,
Mais la beauté jamais ne rendit immortelle.

Contre la mort, l'enjoüement, les appas
La belle humeur, l'esprit, la politesse,
Les jeunes ans, la vertu, la sagesse,
Tout s'arme en vain, rien n'arrête son bras.

Iris est morte avec ses charmes,
Iris l'ornement de ces lieux,
Elle qui fit toujours le plaisir de nos yeux,
En fait, helas! couler des larmes.
O vous que cette mort accable de douleurs,
Amant, sur son tombeau venez jetter des roses,
Le destin des plus belles choses
Est de passer comme ces fleurs.

Explication de la premiere Enigme du dernier Mercure par M. A.

CE corps sans pieds, sans mains, sans tête,
Que l'on nous donne à deviner,
N'est pas une si laide bête

Qu'on pourroit bien s'imaginer.
L'Amant qui veut plaire à Climene,
S'il n'en a plus d'une douzaine
Déplaît souvent malgré l'amour.
Mais que sert-il que je déguise,
Il faut qu'il change de *chemise*
Tout au moins une fois le jour.

AUTRE EXPLICATION

par M. Lemaire.

A Mon esprit je donnois la torture,
Pour deviner l'Enigme du Mercure,
Et je n'y réüssissois pas ;
Mais ma Blanchisseuse Denise,
A fait cesser mon embarras,
En me présentant ma *chemise*.

Explication de la 2e.

VOus ne recevez point une mauvaise Piéce ;
Nul ne peut mieux que vous juger de ses deffauts ;
Pourquoi donc avec tant d'adresse,
Nous offrez-vous un *Ecu faux ?*

On doit expliquer la 3me par la *Pelote de neige.*

LE MAIRE.

Digitized by Google

PREMIERE ENIGME.

JE suis l'aîné de tous mes freres,
Mon cadet expirant décide de mon sort ;
Je suis plus desiré des enfans que des Peres,
Et l'avare me hait presqu'autant que la mort.
Je suis vieux, cependant mes heures sont bornées,
Mon regne a de l'éclat qu'on voit bientôt finir,
Je viens dans la saison des plus courtes journées ;
Je disparois & suis long tems à revenir.

SECONDE ENIGME.

L'On diroit à voir ma figure,
Que celui qui me fit me voulut faire Autour,
Je suis d'une immense structure,
Et si je fus fait en un jour
On me déchire & l'on m'outrage ;
Mais pour le mal je rend le bien ;
On me divise, on me partage,
Et de mon tout je ne perds rien.
Sans être jamais criminelle

Digitized by Google

Je cauſe chaque jour entre les Potentats
Quelque dangereuſe querelle.
Tous les Princes ſans moi ſe verroient ſans états,
Ma ſubſtance eſt la nourriture
Du grand nombre de mes enfans.
Et malgré mes efforts ſouvent par leur murmure
Ils meritent peu mes preſens ;
Il ſemble auſſi qu'après leur vie,
Quoiqu'incapable de couroux
Je les traite en dure ennemie,
Puiſqu'indifferemment je les devore tous.

TROISIE'ME ENIGME.

JE ſuis une machine utile dans les Villes
Pour qui ſe ſert de moi je dois avoir ſix pieds,
Deux ſont ſans mouvement, & quatre autres agiles.
Les Grands entrant chez moi, ſont tous humiliez ;
Quand je marche jamais je ne touche la terre,
Selon l'occaſion je change d'ornement,
Jeune ou vieille on me voit trois lunettes de verre.
Pour recevoir le jour dans mon appartement.

Digitized by Google

Digitized by Google

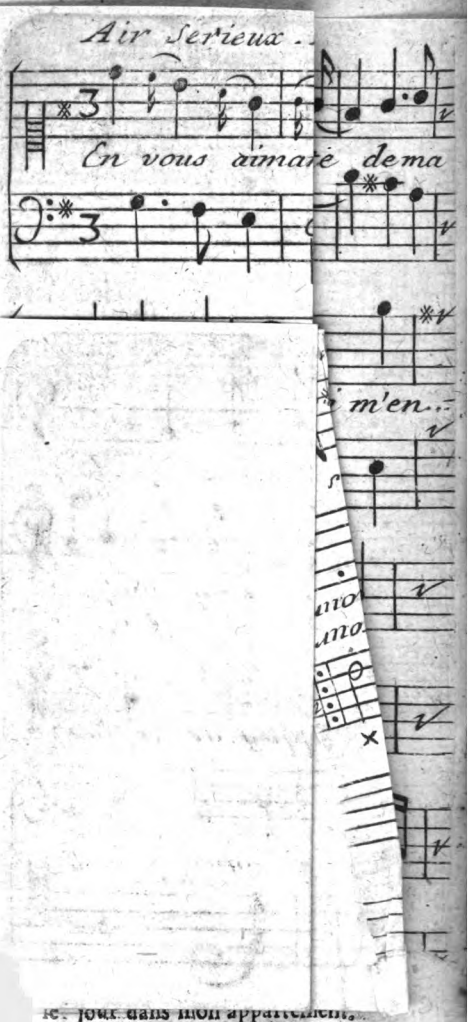

le jour dans mon appartement.

Air

Digitized by Google

AIR SERIEUX.

EN vous aimant, jeune Silvie,
Je sens que la douceur du reste de ma vie
Dépend d'une si tendre ardeur.

Ah! si le beau nœud qui m'engage
A tant de charmes pour mon cœur,
Auteurs d'un si doux esclavage,
Beaux yeux, achevez mon bonheur.

COUPLETS EN FABLE.

UN papillon alloit content fleurette,
Il courtisoit chaque fleur à son tour,
L'aimable Rose, & puis la Violette;
Sans le fixer partageoient son amour;
Trop de constance est un dur esclavage,
Qui fait languir nos cœurs & nos desirs.
Qu'on est heureux lorsque l'on est volage!
A chaque instant renaissent les plaisirs.

Si Diogéne étoit reputé sage,

C'eſt qu'il faiſoit ſa maiſon d'un tonneau ;
Des Grands d'Athene eût-il receu l'homage,
S'il n'eût jamais parlé de vin nouveau ?
Le bel eſprit, la plus rare ſageſſe,
Sans ce bon jus ne ſont que viſion,
Un ſeul inſtant qu'on paſſe dans l'yvreſſe,
Vaut mieux cent fois qu'un ſiecle de raiſon.

Un Roſſignol dans les bois de Cythere
Chantoit l'amour ſur mille jolis tons ;
Il enſeignoit l'art d'aimer & de plaire
Tous les oyſeaux venoient prendre leçon :
Tout eſt douceur dans l'amoureux Empire,
Qu'on n'y connoît ni peine ni tourment ;
Un jeune cœur, lors même qu'il ſoûpire,
Dans ſes ſoûpirs trouve un plaiſir charmant.

Une Bergere à ſon aiſe & ſans crainte,
Baiſoit un jour un petit chien mignon ;
Vos tendres ſoins, lui dis-je, belle Aminthe,
Pour un Berger ſeroient plus de ſaiſon.
Je le ſçais bien, me repliqua la belle ;
Mais j'en connois auſſi tout le danger :

J'aime ce chien, & ce chien m'eſt fidele ;
En trouverois-je autant dans un Berger ?

Jadis Orphée, à ce que dit l'Hiſtoire,
Juſqu'aux Enfers fut chercher ſa moitié ;
Il ſe peut bien qu'on nous l'ait fait accroire,
Dans les Epoux, voit-on tant d'amitié ?
Un cœur ſoumis au joug du mariage,
Ne connoît plus la douceur des amours,
Comme un Printems, il attend le veuvage,
Qui peut lui ſeul ramener ſes beaux jours.

NOUVELLES LITTERAIRES DES BEAUX ARTS, &c.

LES POESIES de Guillaume Cretin. *A Paris, chez A. U. b. Conſtelier*, 1723. vol. in 12. de 271. pages, ſans y comprendre une Lettre à l'Abbé Marion, qui ſert de Préface. Une Epître à la Reine de Navarre : & la Table.

Guillaume du Bois eſt le vrai nom de cet Auteur ; *Cretin*, qui ſignifie un petit Panier, ſelon que Menage l'a remarqué

Digitized by Google

dans ses Etymologies, étoit un nom de guerre. Il vivoit sous Charles VIII. Loüis XII. & François I. & mourut vers l'An 1525. il étoit en même tems Chantre de la Sainte Chapelle de Paris, & Tréſorier de celle de Vincennes, ſans parler de ſa qualité de Chroniqueur du Roi.

Voici quelques quatrins & un Rondeau qui feront connoître la Poëſie de ce tems-là.

QUATRINS.

Pluſieurs Paſteurs portant ſimples habits,
Montrent ſemblant que en eux n'a que reprendre ;
Mais dedans ce ſont, à bien les prendre,
Loups raviſſans ſous toiſon de brebis.

Subtils Regnards, & grands mangeurs de images,
Pour haut monter, contrefont des bigots,
Puis quand ils ſont juchez ſur leurs argots,
Au monde font de merveilleux dommages.

Jeunes enfans mis en Religions,

Digitized by Google

Où peres vieux ſont de mauvaiſe affaire,
Comme Singes ſont ainſi qu'ils voyent faire,
Dont huy ſe perdent à tas & legions.

Juge ignorant & Conſeillers ſuſpects,
Font le droit tort ; & male cauſe bonne ;
Et ſi raiſon y veut mettre ſa bonne,
Chantez à l'âne, il vous fera des pets.

RONDEAU.

QUe bon moyen ſert bien en court, & duit,
Chacun le ſçait, on fait plus d'un que de huit,
Et ne doit-on l'abandonner pour pris,
Qui credit cherche en maiſon & pourpris,
Où ſens gouverne, & raiſon tout conduit.
De trop & peu ores eſt maint ſeduit,
Mais par moyen ſe modere & reduit ;
Les Bien-heurez autre chemin n'ont pris ;
Que bon moyen.
Vertus conſiſte en moyen ; & produit
Biens & honneurs, quoi plus ? Son homme induit

L vel. Mettre

Mettre toujours les vices à dépris ;
Tiens donc ce train comme sage & apris ;
Tu n'as besoin de meilleur sauf-conduit,
Que bon moyen.

LE SPECTATEUR SUISSE, traduit en François, second Mois, où il est parlé des Petits Maîtres, & de leurs coëffures, &c. d'une sorte de Musique, appellée Italienne, & de la belle Musique. Caracteres, rencontre, conventions & commerce de deux Misantropes, &c. *Le prix est de 12. sols.* A Paris, chez A. Morin, au Palais. Et F. Flahault, Quai des Augustins 1723. *Brochure de 42. pages in douze.*

L'Auteur justifie dans ce second Mois, le jugement que le Public a porté du premier. On peut même dire qu'il le justifie avec avantage. Il observe lui-même, que quelques personnes lui ont dit, qu'on trouvoit *qu'il écrivoit de bon sens, mais qu'il manquoit à son ouvrage de l'agrement ; & qu'il valoit beaucoup moins d'être traduit si fidellement ; parce que les meilleures pensées, & même les plus belles ont besoin d'un certain stile pour plaire.*

Quoique notre nouveau Spectateur n'adopte pas tout à fait ce sentiment, il ne laisse pourtant pas de s'y conformer d'une maniere à persuader qu'il s'est fait un autre stile ; on diroit presque qu'il a changé de main, tant celle qu'on remarque dans ce second Mois, paroît leger par rapport à la précédente. Voici comme il s'exprime en faisant la peinture d'un Petit Maître, qui se faisoit friser. *Sa taille étoit haute, de celles à qui sied bien une grande chevelure, ou une grande perruque qui en tient lieu ; c'est pourquoi j'ai trouvé fort étrange, qu'il fît resserrer, accourcir, & presque aneantir sa petite perruque dans une grande bourse ; ensorte qu'on lui voyoit des ganaches pointuës, de grandes oreilles, un col décharné, & une partie de ses petits cheveux, qu'il sembloit vouloir exposer aux yeux du Public. J'ai admiré l'art, l'adresse & la patience du Barbier, qui l'a peigné avec deux peignes, & a mis en détail toute sa frisure, dans un ordre que je ne sçaurois dire. J'ai vû aussi farîner la perruque & le visage avec une méthode particuliere, & de loin, ensorte que les assistans en ont eu leur part. Tout cela s'est fait avec beaucoup de patience de part & d'autre : je veux dire, de celle de l'Adonis & de l'Adonisseur.* On voit par ce dernier ter-

me que notre prétendu Misantrope commence à s'humaniser avec le jargon du tems.

A l'égard de la Musique, l'Auteur dit, *que l'Italienne est seche, qu'elle n'a point de caractére, ou si vous voulez point de chant & qu'elle n'exprime rien.* Il ajoute, *la Musique de plusieurs Sonates qu'on a executées dans notre concert, est mutilée, fantasque, ratiere & extravagante; elle n'inspire rien, mais elle amuse & c'est assez pour le goût de la plupart des personnes qui aiment les Concerts.*

Voici un autre portrait qu'il fait d'un Misantrope comme lui, ou plutôt de la Misantropie. *Il y a quelque tems que, me reposant sur un banc, un homme vint s'y asseoir. Nous nous saluâmes d'un air honnête & serieux: sa mine & son air me parurent d'un Misantrope, comme moi; & j'ai reconnu depuis qu'il l'est en effet, & foncierement: mais dans ce moment, nous n'étions, ni lui, ni moi dans notre humeur dominante. Nous n'en avions alors qu'une legere teinture, qui est, je croi, l'air le plus agréable qu'on puisse voir sur le visage d'gens faits comme nous; même en la presence de nos Maîtresses; car je n'ai jamais vû, ni ouï dire que l'Amour qui fait*

de si étranges Métamorphoses, & qui se joüe de rendre un Avare liberal, ait pû encore rendre gracieux un vrai Misantrope. On peut juger par ces deux endroits du second Mois, que le Spectateur Suisse vient de mettre au jour, qu'il change de stile, comme il lui plaît, & qu'il sçaura peut-être mêler l'agréable à l'utile; ce qui n'est pas donné à tout le monde.

Il va paroître un nouvel Ouvrage du Pere Buffier, dont voici le Titre. *Traité des premiéres vérités, & de la source de nos jugemens; où l'on examine le sentiment des Philosophes de ce tems sur les premieres Notions des choses.* Ce sujet exposé avec un talent qu'on a trouvé dans l'Auteur pour rendre plausibles des matiéres abstraites, fait beaucoup esperer: mais celle-ci est délicate, pour ne pas dire épineuse. Dans les premieres pages du Traité, l'Auteur donne à entendre qu'il sent toute la difficulté de l'entreprise. J'ai tâché, dit-il, d'appuyer sur le sens commun, les Recherches que j'ai faites, mais le sens commun, n'est pas toujours aisé à saisir. D'ailleurs ceux qui se donnent pour Maîtres dans les Sciences de Spéculation, les reconnoissent quelquefois, quand elles ne sont pas ajustées aux Loix de leurs Tribunaux:

Pour ceux en particulier qui sont célébres par leur nouveau Plan de Philosophie, & dont le nom seul est un Eloge, comment oser les improuver ? Cependant, ajoute l'Auteur, je n'ai pas crû que les grands Noms de Descartes & de Malebranche dussent faire plus de peur que ceux de Platon & d'Aristote, quand on tâche de suivre une raison exacte. Enfin une autre difficulté qu'a senti le P. Buffier, & qui en vaut peut-être bien une autre, est ce qu'ont demandé quelques-uns ; *S'il est effectivement des premieres Verités* ; surquoi il répond que c'est ce qu'il s'agit de rechercher dans son Ouvrage. Quand il aura paru on pourra en indiquer le plan d'une maniére plus exacte.

Le Sieur Mortain, Marchand d'Estampes sur le Pont Notre-Dame à Paris, a fait graver & débite une grande Estampe historique, qui peut servir d'Almanach de Cabinet. On y voit la tenuë du Lit de Justice pour la Majorité du Roi, le Couronnement de l'Empereur fait à Prague ; son Festin Royal, & les Evénemens les plus remarquables arrivés pendant l'année 1723.

Il paroîtra le mois prochain un nou-

 veau

veau Livre utile pour le service du Roi, pour le bien du Public, & principalement pour les Voyageurs. Il est intitulé *Nouveau Guide des Chemins du Royaume de France*, divisé en trois Parties. Dans la premiere l'on trouvera toutes les Routes ou Chemins partant de Paris pour aller à toutes les Villes Capitales de chaque Province ou Païs du Royaume. Dans la seconde l'on trouvera tous les chemins partant de Paris pour aller à tous les Ports de Mer de la France. Et enfin la troisiéme Partie sera sous-divisée en quinze Articles, qui contiendront tous les Chemins particuliers & pratiquables de tous les Gouvernemens du Royaume; le tout mis en ordre, & recuëilli d'après de bons Mémoires par les soins du Sieur *Daudet*, *Geographe ordinaire du Roi*. Ce Livre se vendra chez le sieur Ganeau Marchand Libraire, ruë Saint Jacques, aux Armes de Dombes. Et chez l'Auteur.

Le Sieur Aubert Intendant de la Musique de S. A. S. Monseigneur le Duc, vient de donner au Public un troisiéme Livre de *Sonates*, qui se vend chez l'Auteur, ruë des Fossés de M. le Prince. Et chez le sieur Boivin Marchand, ruë S. Honoré, à la Régle d'or. On vend aussi

Digitized by Google

aux mêmes endroits le Ballet de Chantilli, représenté devant le Roi, du même Auteur.

BASILE ET QUITERIE, Tragi-comédie, *par M. Gautier.* A Paris chez N. Pissot, Quay des Augustins, in 12.

Le 12. Novembre l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres fit l'ouverture de ses Séances par une Assemblée publique où Mr. le Duc d'Antin assista. M. l'Abbé Couture Directeur présida à cette Assemblée, à cause de l'absence de M. le Cardinal de Polignac Président, & de M. l'Abbé Bignon Vice-Président. M. de Boze ouvrit la Séance par la lecture de l'Eloge historique de feu M. le Marquis de Beringhen premier Ecuyer du Roi. Cet usage de faire l'Eloge historique des Académiciens est commun aux deux Académies des Belles-Lettres & des Sciences. Il instruira la posterité de la vie des Gens de Lettres qui en ont été membres, & si l'Académie Françoise rendoit le même devoir à ceux qu'elle perd, on auroit par-là une histoire presque complette des Gens de Lettres qui rendront notre Nation célebre dans l'avenir. M. de Boze avertit les Auditeurs, qu'il n'avoit pu

Digitized by Google

obtenir nuls Memoires de la Famille de M. de Beringhen ; ainsi il ne put rapporter que les faits connus de tout le monde : mais cela même ajoûta une nouvelle force aux traits de cet Eloge. Il n'y en avoit aucun dont la vérité ne fut connuë au moins par la renommée à ceux qui l'écoutoient, & dont ils n'atteſtaſſent la vérité. On ſentoit même par la maniere dont cet Eloge étoit écrit, qu'il n'étoit pas poſſible de peindre la vertu de M. de Beringhen avec des couleurs auſſi touchantes & auſſi naturelles, ſi l'on n'étoit ſoi-même rempli de cet amour pour la vertu qui forme le caractere de probité dans lequel l'éloquence & les talens les plus éminens de l'eſprit, perdent leur prix auprès des honnêtes gens.

M. l'Abbé Boutard lut enſuite une Ode Latine, qui fut reçûë du Public comme ſes autres Pieces de Poëſie le ſont ordinairement.

Après quoi M. l'Abbé Sallier lut pour M. l'Abbé Fraguier, à qui ſes indiſpoſitions ne permettent pas d'aſſiſter aux Aſſemblées de l'Académie, une Diſſertation ſur les Imprecations des Peres contre les Enfans.

M. Fraguier trouve dans la nature même le principe des Imprecations. Les hommes ſe ſont toujours adreſſé aux

Dieux pour conſerver leur tranquillité & leur repos ; les malheureux avoient recours à eux pour tirer vengeance de la malice d'autrui, lorſqu'ils ne pouvoient autrement avoir une ſatisfaction convenable à l'offenſe. L'Imprecation n'eſt autre choſe qu'une Priere adreſſée à un Etre ſuperieur pour l'engager à venger nos déplaiſirs.

M. l'Abbé Fraguier ne touche point les Imprecations contenuës dans les Livres ſacrés ; elles ſont d'un ordre different : il n'examine que celles qui ont fait la terreur des Theatres de la Grece. Les plus remarquables ſont celles des Peres contre les Enfans.

Après en avoir apporté pluſieurs exemples, on montre combien leur efficace étoit funeſte. La cauſe en étoit la perverſité même du cœur des Enfans, qui alloient à leur perte ſans le vouloir. Ils y étoient conduits par la frayeur dont ils étoient frappés à la vûë du courroux d'un Pere irrité. La haine des autres hommes, & le hazard même qui a beaucoup de part aux affaires, concouroient ſouvent à procurer l'effet de ces Imprecations.

Cette lecture fut ſuivie de celle d'une Diſſertation de M. de Valois ſur les

Digitized by Google

Spectacles de l'Amphitheatre chez les anciens Romains. Comme il avoit examiné dans une autre Dissertation ce qui concernoit les Gladiateurs & les Combats d'hommes, les uns contre les autres, il ne parla dans celle-ci que des Combats des hommes contre des animaux. Ces hommes étoient nommés *Bestiarii*; c'étoit originairement des Prisonniers de guerre que l'on destinoit à ce genre de mort. Dans la suite on y ajoûta des Criminels que l'on condamnoit à ce supplice; & lorsque le nombre des uns & des autres n'étoit pas suffisant, on y ajoûtoit des Esclaves dressez pour ces sortes de Combats, & qui par leur bravoure & leur adresse pouvoient parvenir à la liberté, au lieu que les Criminels ne pouvoient esperer que de prolonger leur supplice.

Dans la suite, il y eut des hommes libres que l'appât du gain engagea dans ces exercices; on les payoit d'avance, & ils ne pouvoient être forcés de servir au delà du tems de leur engagement. Sous les Empereurs, lorsqu'avec le sentiment de la liberté & l'amour de la Patrie, on eût perdu l'idée de la vraye gloire & de la vraye valeur, il y eut des gens de condition, qui, pour faire parade de leur force, de leur adresse ou

de leur bravoure, descendirent dans l'arene, & ne craignirent point de se mêler avec les *Bestiaires* ; car c'est ainsi que M. de Valois les nomme en François. L'on vit même des Empereurs, comme *Neron*, *Commode* & *Caracalla*, s'exposer dans des Combats honteux à des périls qu'ils n'auroient jamais voulu affronter pour la défense de leurs Sujets. A leur exemple & pour leur plaire, on vit des femmes oublier la foiblesse & la timidité de leur sexe, descendre dans l'arene, & combattre les Bêtes les plus féroces. Ce désordre continua depuis Neron jusqu'à Septime Sévere.

Ces Combats d'hommes contre des animaux se donnoient toujours le matin, & duroient jusqu'à une heure avant midi ; on s'y servoit de toutes les especes d'armes offensives qui étoient en usage à la chasse ordinaire des animaux que l'on attaquoit.

Ces Combats qui avoient commencé l'an de Rome 502. c'est à dire 250. ans avant l'Ere Chrétienne, subsisterent près de 800. ans, & ne furent abolis que vers l'an 536. de Jesus-Christ. Le Christianisme n'avoit pu guerir les Romains de la passion furieuse qu'ils avoient pour ces Spectacles barbares. On voyoit encore du tems de S. Augustin que l'arene étoit

Digitized by Google

souvent soüillée par des Combats à outrance, & M. de Valois à donné la traduction d'une Lettre tres-curieuse de Theodoric au Consul Maximus, qui prouve que du tems de ce Prince, les Combats des hommes contre des animaux subsistoient toujours, quoiqu'il semble que les Bestiaires d'alors eussent une telle pratique de leur Art, qu'ils ne couroient presqu'aucun danger, & que ces Spectacles se terminoient rarement d'une maniere funeste.

Le 25. Novembre M. l'Abbé d'Olivet, élu par Messieurs de l'Académie Françoise à la place de feu M. de la Chapelle, prononça un Discours tres-éloquent, qui fut généralement approuvé. Il commença par un modeste aveu de sa foiblesse, qui ne lui permettoit pas, disoit-il, d'exprimer tout ce que sa juste reconnoissance lui inspiroit en ce moment; & delà prenant occasion de loüer l'illustre Académicien qu'il remplaçoit, il ajoûta que les expressions ne lui manqueroient pas, *si l'on succedoit aux talens comme aux places de ses Prédecesseurs.* Il appelle feu M. de la Chapelle du nom glorieux de Rival de Catulle & de Tibulle. Il ajoûte que *cet Académicien étoit d'autant plus digne de leurs regrets, qu'il*

étoit mieux entré dans les vûes de leur Fondateur, dont l'éloge tant de fois commencé ne sera jamais fini. Après avoir loüé celui dont il remplit la place, il fait l'éloge de celui dont il remplit les fonctions; c'est le célebre Pélisson qui travailloit à l'histoire de l'Académie Françoise, Ouvrage que la mort interrompit, & que M. l'Abbé d'Olivet continuë. Il insinuë adroitement qu'un soin de cette nature étoit digne de toutes les plumes dont cet illustre Corps est enrichi : mais que *la plus fidelle & la plus simple histoire de l'Académie ne pouvant être qu'un tissu de loüanges qui devenoient personnelles à chacun des membres qui la composent, une pudeur outrée ne leur avoit jamais permis de l'écrire. Je vous étois inutile*, poursuit-il, *si vous aviez été moins modestes.* Il passe ensuite aux loüanges de Loüis le Grand leur troisiéme Fondateur, *titre qu'il ne dédaigna pas d'hériter d'un sage Chancelier.*

Après avoir parlé des grands génies que l'Académie Françoise a élevés dans son sein & formés à toutes sortes de genres d'écrire, il exhorte ses Confreres à ne point souffrir qu'une Langue dont ils ont porté la gloire si haut, ait le malheur de dégenerer, comme fit la langue Latine après le siecle d'Auguste. *Il ne*

Digitized by Google

vous reste, Messieurs, leur dit-il, *qu'à défendre l'héritage de vos Peres; qu'à préserver une Langue qu'ils ont portée à sa perfection, du triste sort qu'éprouva celle de Ciceron & de Virgile lorsqu'elle fut maniée par des Seneques & des Lucains.* On a trouvé que c'étoit faire grace aux introducteurs du jargon, qu'il semble vouloir fronder, que de les comparer aux Séneques & aux Lucains.

M. l'Abbé de Choisi, Doyen de l'Académie, répondit au Discours dont nous venons de donner un leger crayon par un autre qui ne fut pas moins goûté que le premier. Voici son début. *Messieurs, je croyois que la qualité de votre Doyen & trente-six ans d'Académie me devoient exempter à l'avenir de tous les travaux académiques.* Il ajoûte en adressant la parole à M. l'Abbé d'Olivet, *que l'amitié a dompté en lui la paresse de l'âge; & qu'il n'a pu résister à la pensée flateuse de le couronner de sa main.* Il rappelle élegamment le tendre souvenir de M. l'Abbé de Dangeau. *Il vous aimoit*, dit-il, *il vous estimoit, & si les morts sont encore touchez de ce qui se passe parmi les vivans, il ne sera pas insensible à ce que je fais aujourd'hui, puisqu'il l'auroit fait lui-même, si la Providence nous l'eût laissé encore quelque-tems.* Il lui met devant

Digitized by Google

les yeux la réputation qu'il s'eſt acquiſe par ſes Ouvrages. *Vous en avez entrepris un*, pourſuit-il, *capable d'étonner le génie le plus aguerri : continuer l'hiſtoire de l'Académie ſi bien commencée par M. Peliſſon, quelle entrepriſe ! Nous ſommes dans la confiance : vous ſentez vos forces.*

Le 27. du mois paſſé M. le Duc d'Antin, Surintendant des Bâtimens, & Protecteur de l'Académie Royale de Peinture & Sculpture, fit l'honneur à cette Compagnie d'y aller, pour diſtribuer les Médailles d'or & d'argent, aux Etudians qui avoient remporté les grands & petits Prix de cette année. M. de Boullogne, Directeur de l'Académie, alla au devant de lui avec les principaux Officiers, & l'ayant conduit dans la grande Salle, où il prit ſéance, ils lui firent voir les Ouvrages de ceux qui avoient mérité les Médailles, dont il parut content. Le Sieur Tavernier, Secretaire de l'Académie, lui fit un Compliment au nom de la Compagnie, lui témoigna la joye & la reconnoiſſance qu'elle reſſentoit de l'honneur de ſa préſence, & de la puiſſante protection qu'elle lui accordoit. M. le Duc d'Antin aſſûra l'Académie de ſon eſtime, & du deſir qu'il avoit de faire fleurir les beaux Arts:

 après

Digitized by Google

après quoi M. de Boullogne lui présenta les Médailles qu'il distribua aux Etudians. Ensuite il fut conduit dans l'Ecole, où il vit toute la Jeunesse, dessinant d'après le Modele qui étoit en attitude. Après avoir loüé le bon ordre établi dans cette Académie, M. le Duc d'Antin se retira, & toute la Compagnie le reconduisit jusqu'à son Carosse.

Le 2. de ce mois M. Adam, Secretaire des Commandemens du Prince de Conti, & ci-devant son Précepteur, fut reçu dans l'Académie Françoise, à la place vacante par la mort de l'Abbé Fleury. Il fit un Discours de remercîment qui fut fort applaudi, & auquel l'Abbé de Roquette, l'un des Quarante de l'Académie, répondit avec beaucoup d'éloquence.

Le Curé de S. Cyr a présenté il y a quelque tems à l'Académie Royale des Sciences une Pendule qui suit exactement le mouvement journalier du Soleil. Elle a été généralement approuvée.

Le Sieur Duflos, Orfevre-Joüaillier du Roi, qui avoit mis en œuvre la Couronne qui a servi au Sacre de S. M. & dont nous avons donné la description

dans le premier volume du mois de Novembre 1722. vient de faire chez M. Rondé, Joüaillier ordinaire du Roi, pour le Roi de Portugal, une Couronne sur le même modele, & précisément dans les mêmes dimensions; le tout executé en pierres fausses, en observant la couleur & la grosseur des pierres: ce qui fait un excellent morceau que quantité de Curieux ont été voir.

Depuis la fin de l'Eté, le tems ayant continué d'être extrêmement doux, & presque sans pluye, la nature a semblé s'être méprise, & avoir pris l'Automne pour le Printems. On a vû quantité d'Arbres en fleurs, & divers Fruits mêmes prêts à mûrir. On nous a même mandé d'Angleterre & de Hollande, qu'on mangeoit des Fraises & des Framboises, & nous apprenons en dernier lieu de Londres, que les Jardins aux environs de cette Ville ont produit des fleurs comme au Printems, & que certains Oiseaux ont commencé à faire leurs nids comme ils ont accoutumé de les faire vers le mois de Mars & d'Avril.

Voici l'extrait d'une Lettre écrite de Brest le 23. Octobre dernier sur le même sujet.

Digitized by Google

Je vous dirai pour nouvelles, qu'il y a au Jardin de M. le Contrôleur Général de la Marine, des Ceriſes rouges que les Arbres ont porté ici deux fois du fruit cette année, & ailleurs des grapes de Raiſin formé. Il y a dans notre Jardin des Pommes groſſes comme des Péves, & en d'autres endroits il y a des Pommes & des Poires. M. de Chamelin eſt parti de la Rade il y a environ quinze jours. On envoya chez lui de Pougaſtel une demi livre de Ceriſes qui lui a coûté 50. ſols. Il en a emporté avec lui aux Iſles de l'Amerique.

On a appris de Londres que le Chevalier Godefroyd Kneller, premier Peintre du Roi d'Angleterre, y étoit mort âgé d'environ 78. ans, & que M. Gervaſe a eu ſa place avec les appointemens de 12. livres ſterling par an. Cette place eſt à la nomination du Duc de Newcaſtle, en qualité de Lord Chambellan.

On mande auſſi que le 29. du mois paſſé le Sieur Jean Allen, Diſtillateur de cette Ville, fut choiſi Recteur du College de Dulwich, à la place d'un Gentilhomme du même nom mort depuis peu. On ajoûte que le Fondateur étoit un Comedien ſous le regne de Jacques I.

Digitized by Google

qui se nommoit Allen, lequel ordonna par son Testament que les Officiers de ce College porteroient le nom d'Allen à perpetuité.

On apprend encore de Londres que la fille de M. Edouard Rolt, Membre du Parlement pour la Communauté de Chipperham dans le Comté de Wiltz, est morte depuis peu âgée de 9. à 10. ans. Il y avoit environ deux mois qu'on lui avoit fait l'insertion de la petite vérole, & depuis ce tems-là elle avoit presque toujours été dans de grands tourmens par une humeur qui s'étoit jettée sur plusieurs parties de son corps, & qui avoit causé vingt ou trente ulceres qu'on n'a jamais pû guerir.

Il vient de paroître à Londres un Ouvrage en faveur duquel on est fort prévenu : c'est le premier volume in folio du Docteur Burnet ci-devant Evêque de Salisbury, contenant ce qui s'est passé de son tems depuis le rétablissement de la Famille Royale en 1660. jusqu'au commencement du regne du Roi Guillaume & de la Reine Marie ; ce qui est précedé d'un Sommaire des affaires qui concernent l'Etat & l'Eglise depuis Jacques I. jusqu'en 1660. Ce volume doit être sui-

Digitized by Google

vi d'un autre in folio, qui contiendra l'hiſtoire juſqu'à la mort de la Reine Anne.

Le 22. Octobre dernier l'Academie Royale de l'Hiſtoire à Liſbonne s'étant renduë au Palais ſelon l'uſage, elle y tint ſa Conference en préſence du Roi & des Infants Don François & Don Antoine, & le Marquis de Fronteira Preſident de ſemaine, en fit l'ouverture par un Diſcours à la loüange de Sa Majeſté, qui lui attira les complimens de toute l'Aſſemblée. Jerôme Godinho de Niza, lut un Abregé des Memoires qu'il a compoſé, pour ſervir à l'hiſtoire de ce Royaume, du tems des Maures. Ignace Carvalho de Souſa fit la lecture de l'Epitre Dedicatoire qui doit être à la tête de ſes Memoires ſur l'hiſtoire de Don Jean II. Le Pere Don Joſeph Barboſa lut une Diſſertation ſur la vie du Roi Don Alfonſe Henriquez. Joſeph de Couſto-Peſtana lut un Extrait de la vie du Roi Don Denis. Don Joſeph d'Acunha Brochado parla ſur le Commerce, la Navigation, & ſur les Traitez de Paix dans leſquels cette Couronne a été compriſe, & le Pere Joſeph de la Purification, ſur l'hiſtoire de l'Ordre Militaire de Saint Benoît d'Avis.

Digitized by Google

Le 5. du mois passé, vers les 8. heures du soir, on découvrit une Comete à Lisbonne qui parut dans les premiers jours aussi lumineuse que les Etoiles de la premiere grandeur. Elle étoit située dans un endroit du Ciel, répondant au huitiéme degré du Verseau. La refraction faisoit paroître ses rayons à peu près de trois palmes de circonference : Elle déclinoit d'Orient en Occident comme les Constellations; & les Astronomes de Lisbonne, qui ont observé leur mouvement, l'ont vûë le 19. près de l'Eliptique, & le 25. près de l'Equateur; mais sa lumiére étoit alors considerablement diminuée; de sorte qu'elle ne paroissoit que comme une Etoile nebuleuse.

On nous mande de Rome que Mrs. Centrini, Sassi & Gregorini, qui étoient les trois plus fameux Architectes d'Italie, sont morts depuis peu.

Le Roi de Portugal a fait remettre 4000. Ecus à l'Abbé Crescimbens à Rome, pour contribuer aux frais du bâtiment qu'on y construit pour l'Academie des *Arcadi*, dont S. M. P. est Protectrice.

Le Pere Fouquet a reçû à Rome de-

Digitized by Google

puis peu plusieurs balots de Livres Chinois, dont une partie est destinée pour la Bibliotheque du Vatican, & l'autre pour celle du College de *Propaganda Fide*.

Extrait de diverses Lettres.

IL paroîtra bientôt ici (*Turin*) une Dissertation sur quelques anciennes Inscriptions sepulcrales, & autres qu'on a trouvées proche l'Eglise des Bernardins Reformez, lorsque l'on a démoli les anciens murs de la Ville, vers la porte de la Vittoria. M. Riccha Docteur en Médecine & en Philosophie, travaille actuellement à cette Dissertation, dans laquelle il tâchera de faire connoître les familles qui sont nommées dans ces Inscriptions, le tems qu'elles se sont illustrées, & qu'elles sont venuës habiter ce Pays, leurs disputes & les colonies dont elles ont tiré leurs dominations. Le tout accompagné de Réflexions historiques & critiques.

Voici les Inscriptions, afin que les Sçavans puissent en dire leurs avis, & les communiquer à M. Riccha. Ils n'auront qu'à les adresser à Almoro Albriz-

zi, à Veniſe, ou à l'adreſſe du Mercure à Paris, en affranchiſſant les paquets.

Premiere Inſcription.

T. Caſſius L. F. Licinius *ſibi* & L. Caſſio L. F. Capitoni Patri, Mantiæ L. F. Tertiæ Matri L. Caſſio L. F. Rufo Fratri Caſſiæ L. F. Maxumæ T. F. J. L. Caſſius. T. L. Italicus V I. Vir. F. C.

Seconde.

Cr. Enniu Bian & Jun. Lartid. Priſcinæ M. Vibius Marcellus.

Troiſiéme.

Attiæ J. F. Lucinæ. . . . & ſibi Q. . . Rubrius Spuertænus. . . . Quæ cum eo vixit ſine litibus & gurgiis Ann. XXVI. M. X. Dieb. VII. Hor. VIII. Fœminæ caſtiſſimæ conjux cariſſ. viv. Fec.

Quatriéme.

Miniciæ L. F. Pœtinæ Uxori Rutili Gallici Leptitani Publicè.

Cinquiéme.

L. Allio Reſtituto Eq. R. Eq. P. Præf. Coh II. Br. Eq. TrB. coh. I. Br. CX9.

Eq. Flam Divi Tit. & Claud. Paulinæ ejus C. Pinarius Onesimus & Casidarius Ampheristus ob merita.

Sixiéme.

Aur. Crescentiane V. E. Acie Desid. quæ vixit ann. xxxv. Aur. Pistius Exard. Fratri Car. posuit.

Septiéme.

D. M. Aur. Maximi Exar. Num. Dal. Divit. qui vixit ann. xxx. Aur. Victorin. D. Posuit.

Huitiéme.

. . . Fillhel. . . Gricolæ. . . Viro. Epulon. . . . Propræt. . . P. Nervæ Cæs. Aug. . . Provinciæ Belgicæ Legat. . . Leg. VII. Erratæ. . . Leg. Citerioris Hispaniæ. . . Prætoriæ.

Neuviéme.

V. E. . . C. Baburius. . . Melissus. . . VI. Vir. & . . . Avialis . . & suis.

On imprime ici (*Monaco*) tous les Mois, chez Luc Straub, une Brochure in octavo en Allemand, sous le titre de *Parnassus Boicus* ; c'est un Recuëil de

Digitized by Google

Piéces choisies & dignes de la Republique des Lettres.

Il est arrivé ici (*Molfetta*) un fait de Chirurgie qui fait grand bruit. M. Hiccolo Dominico Passari, jeune homme riche & fils unique, fut blessé le 10. Fevrier 1723. d'une arme à feu dans la poitrine sous la mamelle droite, les premiers Chirurgiens du pays le pensérent à l'ordinaire, avec des tantes pour faire sortir le pus de la playe, effectivement il en sortoit abondamment; mais bien loin que le blessé fût soulagé, il empiroit à vûë d'œil; en sorte qu'au bout de trois mois il étoit devenu d'une maigreur affreuse, alors on appella le Cavalier *Gio Baptiste Verna*, premier & tres-habile Medecin de Biseglia, fort connu par ses sçavans Ouvrages, & bien instruit de la mauvaise méthode dont on se sert pour penser les playes. Il fit lever l'appareil, suprima les tantes, & congedia les Chirurgiens, après leur avoir fait de fortes reprimandes; il n'en retint qu'un seul, à qui il ordonna ce qu'il devoit faire. La fiévre diminua, les simptômes fâcheux disparurent, & en trois semaines le blessé se trouva guéri. Ce célébre Docteur a écrit une Lettre à M. *Sancassani*, Medecin du Duc de Guastalle, dans laquelle il lui fait un détail

 exact

exact de cette cure, il y a joint une attestation en forme de M. Passari, reconnuë devant Notaire le 6. Août 1723. On croit que M. Sancassani la publiera, ayant fort à cœur qu'on éclaircisse ce point important; sçavoir, que le pus qui sort des playes est produit par les tantes mêmes. Ce qui apporte plus de profit aux Chirurgiens ordinaires, que de soûlagement aux malades.

SPECTACLES.

LEs Comédiens Italiens représentérent une Piece nouvelle le 2. de ce mois, sous le titre de *la Fille inquiéte, ou le besoin d'aimer*, qui n'a pas été rejouée. Un Parterre tres-tumultueux a empêché qu'elle n'ait été entenduë, & peut-être qu'elle n'ait été applaudie. Nous en donnerons un Extrait le mois prochain pour mettre le Lecteur en état d'en juger. Elle est de Mr Autreau.

Les Théatres ont été rouverts le 10. de ce mois, après avoir été fermés pendant huit jours à l'occasion de la mort de Monsieur le Duc d'Orleans. Ils furent encore fermés le Jeudi 16. jour du Convoy, qu'on porta son corps de Saint Cloud à Saint Denis.

Digitized by Google

Le Roi a permis aux Comédiens Italiens, depuis la mort de Monsieur le Duc d'Orleans, de prendre le titre de Comédiens Italiens ordinaires de S. M. Ils représentérent à la Cour le Lundi 13. de ce mois, *Arlequin Voleur, Arlequin Prévôt & Juge.*

Les Comédiens François y joüerent le Vendredi 17. la Tragedie d'*Andromaque*, & la petite Comedie de *la Serenade.*

L'Academie Royale de Musique, a repris les Représentations de *Thetis & Pelée*, interrompuës par la mort de Monsieur le Duc d'Orleans. On joüe les Jeudis le Ballet des *Festes Creques & Romaines*, dont nous avons donné un Extrait dans le Mercure du mois de Juillet dernier.

La petite verole qui a fait de si grands ravages cette année, vient d'enlever à l'Opera un très-bon sujet ; c'est Mademoiselle Corail, qui est fort regretée du Public, & qui avoit de si heureuses dispositions pour la Danse, qu'on la croyoit capable sinon de réparer, au moins d'adoucir la perte de la Demoiselle Prévost, si elle venoit à se retirer.

Les Comédiens Italiens joüérent devant le Roi le 22. de ce mois, la *Surprise de l'Amour*, de M. Marivaux ; & la petite Piece du *Départ des Comediens*

Digitized by Google

Italiens, du sieur Dominique.

Il a paru un Acteur nouveau au Théatre François, nommé la Cour, de Paris, que le Public a applaudi, ayant trouvé sa voix belle, quelque feu & de l'intelligence. Il a joüé deux fois le Rôle d'Achille dans la Tragedie d'Iphigenie. Nous ne craignons pas de déplaire au Public, ni qu'on nous démente en disant à cette occasion, que Mademoiselle Duclos a joüé dans la même Piece le Rôle de Clitemnestre, d'une maniere à attendrir les cœurs les plus insensibles.

Le 23. de ce mois, les Comediens Italiens ordinaires du Roi, donnerent à l'Hôtel de Bourgogne, la premiere Représentation d'une Comedie nouvelle, en trois Actes, intitulé *le Jaloux*. Cette Piece est précedée d'un Prologue, & mêlée d'agrémens: le Prologue roule sur la prévention où l'on est, qu'une piece de caractere ne sauroit convenir au Theatre Italien. Un des Acteurs représentant un petit Maître, prétend que ce Theatre n'est pas fait pour les Parodies, une Actrice représentant une personne de qualité, soutient un sentiment contraire, & finit par une Fable de l'esprit & du cœur. Cette Fable n'a pas été aussi heureuse que celle du Fleuriste, qui a fait tant de plaisir dans le Prologue de

Digitized by Google

la Comedie de *Baſile & Quitterie.*

La Comedie a été beaucoup plus heureuſe juſqu'au troiſiéme Acte excluſivement. Silvia, Amante de Lelio, entreprend de le guérir de ſa jalouſie, & s'y prend d'une maniére aſſez ſinguliere; c'eſt en n'oubliant rien pour le rendre jaloux. Le premier Acte du Jaloux finit par une petite Comedie, repréſentée par des Comediens de campagne, qui a pour titre le Jaloux puni. Dans cette Comedie un vieux Jaloux eſt joüé; & dans le moment qu'il croit poſſeder ſon Accordée, Trivelin la lui enleve. C'eſt un Cadeau que Silvia donne à ſon Jaloux pour l'aguerrir ſur de pareils accidens; il en eſt piqué juſqu'au vif, & croit avec quelque raiſon qu'elle ne l'aime pas, puiſqu'elle le ménage ſi peu. Dans le ſecond Acte, nouvelles épreuves, comme dans le premier, & nouvelle fête inſultante, ce ſont des Bohemiens & des Bohemiennes, qui ſous prétexte de dire la bonne-aventure à Lelio & à Silvia, augmente la freneſie du Jaloux, & le confirment dans l'opinion où il eſt, qu'il n'eſt pas aimé. Il y a dans le cours de la piéce d'autres épreuves encore plus fortes, qui lui perſuadent non ſeulement qu'il n'eſt pas aimé, mais qu'on lui préfere un Rival. Ces deux Actes n'ont pas

1. *vel.* laiſſé

laissé de faire plaisir par quelques Scenes divertissantes ; mais le dernier a paru trop ennuyeux & alongé : tout autre Auteur auroit été aussi embarrassé pour arriver à bon port. La Piéce étant finie, un Critique du Parterre a demandé le dénouëment, par la seule raison qu'il n'étoit pas content de celui qu'on lui donnoit ; mais dans un pareil sujet il est tres-difficile de finir au gré des Spectateurs. Silvia a entrepris pendant tout le cours de la Piéce de guérir Lelio de sa jalousie : le mal est incurrable, comment faire ? Il est presque d'une necessité absoluë que la Piéce finisse par où elle a commencée ; c'est-à-dire, que l'Amante & le Jaloux soient également malheureux. Au reste on a trouvé cette Piéce bien écrite & pleine d'esprit ; elle finit par un Bal que Silvia se proposoit de donner pour égayer son Jaloux.

Air chanté par une Egyptienne au second Acte.

AMans voulez-vous être heureux,
Ne fondez pas sur nous le succès de vos vœux,
Suivez ce qu'amour vous inspire,
L'avenir est dans votre cœur,
Vous même vous pouvez faire votre bonheur,
Nous ne pourrions que vous le dire.

VAUDEVILLE.

Premier Couplet.

Tel nous accuſe d'impoſture
Qui nous conſulte & qui nous croit,
Et le plus ſage avec uſure
Paye un mot d'un heureux augure;
Pour peu qu'un flateur ſon adroit
Il réüſſit, c'eſt choſe ſeure.

Second.

Quand le preſent eſt agréable,
C'eſt ſageſſe de s'y tenir;
Uſez de ce qu'il a d'aimable,
Sans ſonger s'il ſera durable;
C'eſt chimére que l'avenir;
Le preſent ſeul eſt veritable.

Troiſiéme.

L'eſpoir le plus imaginaire
Remplit un cœur ambitieux,
Enchanté d'un bien qu'il eſpere,
Le preſent ne le touche guere.
Voilà l'homme, mais diſons mieux,
Tout homme n'eſt qu'une chimére.

Digitized by Google

Quatrième.

Une petite fille.

On eſt curieuſe à mon âge,
Dans l'avenir, nous voulons voir,
Chacun y cherche ſon partage,
Mais pour moi je ſuis bien plus ſage,
Que me ſert-il de le ſçavoir,
Si je ne puis en faire uſage.

Autre Vaudeville chanté par des Maſques du Bal.

I.

Etre commode, être jaloux,
C'eſt à peu près la même choſe,
Des biens, ou des maux, malgré nous,
C'eſt notre étoile qui diſpoſe;
C'eſt erreur de s'inquiéter
De ce qu'on ne peut éviter.

II.

Autrefois on ne payoit pas;
Mais il falloit aimer pour plaire,
Il en coûtoit trop d'embarras,

Trop de façons & de myſtere,
Nous avons changé cet abus,
Nous payons, & nous n'aimons plus.

III.

Pour me défendre d'écouter
Un Amant qui me trouve aimable,
Maman vient toujours me chanter
Qu'un homme eſt un monſtre effroyable:
Ce qu'elle en dit, c'eſt pour mon bien,
Je le veux ; mais je n'en crois rien.

IV.

On me dit de ne point juger
D'une fille ſur l'apparence,
Et que je dois pour m'engager,
Attendre un peu d'experience,
Peut-être que je ferois mieux ;
Mais à quoi donc ſervent les yeux ?

BELPHEGOR, Comédie-Balet en 3. Actes, par M. Le Grand Comédien du Roi. A Paris chez la veuve Guillaume, Quay des Auguſtins 1723. in 12. de 79. pages. Cette Piéce a été repreſentée

Digitized by Google

pour la premiere fois le 25. Juillet 1721. sur le Theâtre de l'Hôtel de Bourgogne.

ACTEURS.

Belphegor, Démon sous la figure de Rodric.
Trivelin, Païsan, amoureux de Colette.
Colette, jeune Païsanne.
Jacquet, jeune Païsan, Rival de Trivelin.
Le Magister, pere de Colette.
Deux Sergens, & plusieurs Archers.
Pluton, Dieu des Enfers.
Proserpine, femme de Pluton.
Minos & Radhamante, Juges infernaux.
Ascalaphe, Habitans des Enfers.
Arlequin, valet de Belphegor.
L'ombre de Violette, femme d'Arlequin.
M. Turcaret, riche Agioteur.
Madame Turcaret, sa femme.
Le Docteur, ami de M. Turcaret.

Acteurs des Divertissemens.

Troupe de Bergers, de Payſans, d'Ombres, de Lutins, de Démons & de Masques chantans & danſans.

La Scene est partie sur la Terre; partie dans les Enfers.

ACTE I.

L'Action du premier Acte tient si peu à la Comedie, qu'il pourroit en être séparé, & faire une petite Piece. Trivelin amoureux de Colette est au desespoir de voir que cette aimable Payſanne va épouſer Jaquet. Il a une Scene avec ſa Maîtreſſe, & une autre avec ſon Rival, qui ne ſervent qu'à le confirmer dans ſon malheur. Dans le tems qu'il rêve aux moyens de rompre un ſi fatal mariage, il voit venir vers lui un homme tout effrayé. C'eſt Belphegor, qui ſous la figure de Rodric, eſt vivement pourſuivi par deux Sergens & une troupe d'Archers. Ce pauvre Fugitif le prie de lui prêter un azile chez lui, pour l'empêcher de tomber entre les mains de ceux qui le pourſuivent; il ſe fait connoître à lui pour un Démon, il lui promet de lui faire épouſer Colette, & de l'enrichir pour jamais. Ces deux promeſſes déterminent Trivelin à ſecourir Belphegor, il le fait cacher dans un Grenier à foin. Les Sergens arrivent bientôt, ils demandent des nouvelles de la proye qui vient de leur échapper, à Trivelin, qui les dépayſe, & les fait courir bien loin du lieu où Belphegor eſt caché. Le Réfugié ſort du grenier à foin

Digitized by Google

& remercie Trivelin du secours qu'il lui a prêté. Il lui promet en même tems des marques éclatantes de sa reconnoissance. Trivelin lui dit qu'il est tems qu'il mette la main à l'œuvre, d'autant que Jacquet va épouser Colette. Belphegor lui répond, qu'il troublera cette nôce par le secours d'un Lutin de ses amis. Il ajoûte qu'il a envoyé son valet Arlequin aux Enfers pour obtenir de Pluton le pouvoir de se rendre invisible; & que ce sera par ce moyen qu'il fera sa fortune en passant dans le corps de M. Turcaret, son impitoyable créancier, & le même qui le fait poursuivre avec tant de fureur.

La premiere promesse de Belphegor s'accomplit dans le premier Acte. La nôce de Jacquet & de Colette est interrompuë par un orage affreux. Le Lutin ami de Belphegor paroît en l'air, & prononce cet oracle en chantant.

Contre un juste hymen le Destin se déclare :
La vigne va périr dans cet orage affreux,
Si dans ce jour Trivelin n'est heureux :
Qu'à lui donner la main Colette se prépare.

Jacquet a beau se mocquer de l'oracle & vouloir passer outre, le Magister veut sauver la Vigne, donne sa fille Colette à Trivelin. On continuë les chants & les danses. Le Vaudeville de ce premier Acte a été trouvé tres-joli. En voici deux Couplets.

Colette à Jacquet.

Jacquet, quoiqu'un autre ait ma foi,
Laiſſe-moi faire, laiſſe :
Je me reprocherois ſans ceſſe
Que quelqu'Amant fût mort pour moi,
Faute d'un certain je ne ſçai qu'eſt-ce :
Faute d'un certain je ne ſçai quoi.

Trivelin au Parterre.

Que le Public de bonne foi
Applaudiſſe une Piéce ;
Le fâcheux Critique ne ceſſe
D'exercer toujours ſon emploi :
Il trouve un certain je ne ſçai qu'eſt-ce :
Il trouve un certain je ne ſçai quoi.

ACTE II.

Ce ſecond Acte ne tient guere plus à l'action principale que le premier. C'eſt un inconvenient attaché à ces ſortes de Pieces : la néceſſité d'y introduire des Fêtes écarte toujours l'Auteur du droit chemin, & ne le laiſſe arriver au but que par caſcades. Le Theatre repreſente les Enfers. Pluton, Minos & Radhamante, ouvrent la ſcene. Pluton dit aux deux Juges infernaux, que le terme de dix années qu'il avoit preſcrit à Belphe-

Digitized by Google

got pour s'informer sur la terre des sujets de plaintes que les Maris font de leurs femmes va expirer en ce jour ; & qu'ainsi il prononcera l'Arrêt que les Mortels lui demandent sur ce sujet dès qu'il aura entendu son Député, qui vraisemblablement doit arriver ce jour même. Les deux Juges lui font entendre qu'il est suffisamment instruit, & qu'il auroit déja dû décider cette grande affaire. Pluton leur fait entendre, qu'il ne fait ni tout ce qu'il devroit ni tout ce qu'il voudroit, & que Proserpine ayant à cœur les interêts de son sexe, ne lui pardonneroit jamais s'il condamnoit les Femmes avec trop de précipitation. Dans la seconde scene Æscalaphe vient annoncer à Pluton qu'un téméraire Mortel a forcé la porte des Enfers malgré Cerbere. Ce Mortel est Arlequin. Comme c'est à lui que les Auteurs ont interêt de donner ce qu'il y a de plus joli dans leurs Pieces, le Lecteur ne sera pas fâché de trouver ici quelques fragmens de la scene qu'il a avec Pluton.

Arlequin entrant comme à tâtons.

Gare le pot au noir. Bon soir, Monsieur Pluton, car il seroit inutile de vous souhaiter le bon jour, puisqu'il n'y en a point chez vous.

Digitized by Google

Pluton.

L'abord eſt familier.

Arlequin.

Que le Diable vous emporte de bon cœur, Seigneur Pluton. Parbleu, vous devriez bien faire allumer les lanternes dans votre Empire ; je n'ai jamais vû d'Enfer ſi mal policé : ce n'eſt pas pourtant manqué que vous n'ayez ici nombre de Commiſſaires.

Pluton.

Je te conſeille de te plaindre.

Arlequin.

J'en ai ſujet. J'ai penſé cent fois me rompre le cou, pour arriver juſqu'ici. En entrant, je me ſuis donné du nez contre l'ame d'un Procureur qui étoit dure comme une enclume, & ſans vos Furies qui ont eu la bonté de m'éclairer un bout de chemin avec leurs flambeaux, je ne ſerois arrivé de trois heures.

Pluton dans un autre endroit de la même Scene demande à Arlequin d'où vient qu'il ne s'eſt pas dépoüillé de ſon corps pour venir avec moins de riſque & plus commodement aux Enfers. Voici ce qu'Arlequin lui répond.

Digitized by Google

C'est ce qu'un Medecin de mes amis m'avoit conseillé : il s'étoit même offert à me prêter son assistance : mais mon corps m'est si cher, & me va si bien que je n'ai jamais pû me résoudre à m'en séparer.

Arlequin annonce à Pluton que Belphegor arrivera aux Enfers dès demain, mais qu'il le prie de lui accorder la permission de se rendre invisible pour certaines raisons, & que c'est pour cela qu'il l'a député. Pluton ordonne à Minos d'aller expedier cette permission pour Belphegor, & de dresser en même tems un passeport pour Arlequin afin qu'il s'en retourne sûrement en l'autre monde. Voilà tout ce qu'il y a d'action nécessaire dans ce second Acte ; tout le reste est purement accessoire : la Fête n'est pas dès mieux amenées. C'est un cadeau que Proserpine donne à Arlequin. Voici comment elle s'explique en lui adressant la parole.

Va prendre place pour voir le divertissement. Impitoyables Furies, cessez de tourmenter les Criminels ; & vous, Ombres fortunées, faites de votre mieux, pour régaler le Seigneur Arlequin, qui a eu le bonheur de gagner les bonnes graces de Proserpine. Voilà une bonne Déesse ! dit Arlequin à part ; *je crois que si je restois plus longtems ici, je ferois Pluton cocu.* N'a-t'il

pas raiſon de parler ainſi ? En faut-il davantage pour ſe croire aimé ?

Le Vaudeville qui finit ce ſecond Acte n'eſt guere moins joli que celui du premier ; en voici deux Couplets pour en donner une idée.

L'Ombre d'un Cocu.

Vous voyez l'ombre d'un Cocu,
Qui fut toujours d'humeur jalouſe :
Je mépriſai le revenu
De la beauté de mon Epouſe :
Je fus gueux tant que j'ai vécu ;
Mais à preſent que c'eſt la mode,
Que l'Epoux partage au gâteau,
Voudrois-je n'être pas commode ?
Diable zot.

Arlequin.

Que je vais bien à mon retour,
A Belphegor chanter ſa gamme !
Quoi ? m'envoyer dans ce ſéjour,
Pour m'y faire trouver ma femme !
C'eſt me joüer d'un vilain tour.
Lorſque là haut il fuit la ſienne,
Pouvoit-il me croire aſſez ſot,

1. *vol.* Pour

Pour tirer d'ici bas la mienne.

Diable zot.

Ce dernier Couplet suppose qu'Arlequin a trouvé sa femme dans les Enfers, ce que nous n'avons pas dit de peur d'être trop longs.

ACTE III.

Toute l'action de cette Comedie, que le célebre la Fontaine a si joliment traitée dans un de ses Contes, est renfermée ou pour mieux dire resserrée dans ce dernier Acte. Nous allons tâcher de la débroüiller le plus succintement qu'il nous sera possible.

Arlequin arrive des Enfers sur un Cheval aîlé qui l'a porté précisément dans un lieu où M. Turcaret donne le Bal. Il y trouve Belphegor à qui il remet la permission que Pluton lui envoye de se transformer. Arlequin de son côté a reçu de Proserpine l'art de deviner; il en fait plaisamment la premiere épreuve sur Trivelin à qui il annonce le passé, le present &. l'avenir en ces termes: *Hier garçon, voilà le passé; aujourd'hui marié, voilà le présent; demain cocu, voilà le futur.*

Belphegor se prépare à marquer sa re-

Digitized by Google

connoissance à Trivelin par la premiere épreuve qu'il va faire de la permission qu'il a de se transformer. Il dit qu'il entrera dans le corps de M. Turcaret d'où il ne sortira que par le commandement de Trivelin, afin de lui procurer une somme considerable. Tout cela s'execute : M. Turcaret est possedé ; le Docteur qui est de ses amis, demande du secours contre ce funeste accident ; Trivelin s'offre à délivrer cet Agioteur du Démon qui l'agite, moyennant la somme de cent mille écus. Le Docteur & Madame Turcaret qui survient avec son Mari obsedé, se récrient d'entendre demander une somme si exorbitante. Trivelin n'en veut rien rabattre ; & comme on semble douter de son pouvoir, il en donne un essai : le Theatre paroît tout en feu ; & les Ifs du Jardin poussent des gerbes d'artifice. On consent enfin à donner les cent mille écus que Madame Turcaret va chercher, & qu'elle apporte en deux sacs en or. Belphegor conjuré par Trivelin sort du corps de M. Turcaret en chantant ces quatre Vers par la bouche de celui dont il s'étoit emparé.

Sans que rien me retienne,
J'obéis à ta voix :

Digitized by Google

Mais qu'il te souvienne
Que c'est pour la dernière fois.

Circonstance que nous avions obmise : Belphegor ne fait que changer d'étui ; il va se loger dans le corps d'un des Sergens qui l'ont si vivement poursuivi dans le premier Acte. Trivelin a beau le prier de sortir de sa nouvelle demeure : il n'en veut rien faire. Mais Trivelin n'en veut pas avoir le démenti ; il fait entendre par un *à parte*, qu'il le dénichera par un stratagême dont il vient de s'aviser. Trivelin sort pour aller executer la ruse qu'il a imaginée. On entend battre la caisse ; on dit à Belphegor que c'est sa femme Madame Honesta qui le cherche par tout. A ce seul nom Belphegor sort par la bouche du Sergent, en disant : *Ah ! retournons au plus vîte aux Enfers.* *Bon*, dit alors Trivelin, *le voilà parti, mon stratagême a réüssi ; je sçavois bien qu'il aimeroit mieux retourner à tous les diables que de revoir sa femme.* Trivelin explique à M. & à Madame Turcaret ce que c'est que M. Rodric & Madame Honesta. La Piece finit par le Bal que M. Turcaret a ordonné, comme nous l'avons dit au commencement de ce dernier Acte. On chante & on danse. Voici deux

Digitized by Google

Couplets du Vaudeville qui finit la Piece.

Un Masque.

Lorsque dans l'hymen on s'engage,
Tout plaît parce qu'il est nouveau.
C'est le beau :
Mais deux jours après on enrage
Du mauvais marché qu'on a fait ;
C'est le laid :
On n'a plus d'espoir qu'à veuvage.

Arlequin au Parterre.

Si l'on vous demande à la porte,
Belphegor a-t-il réjoui ?
Dites oüi :
Si quelqu'un parle d'autre sorte,
Et veut par contradiction,
Dire non :
Dites . . . que le Diable l'emporte.

Les Directeurs de l'Académie Royale de Musique à Londres, ont ouvert leur Theatre le 1. de ce mois par l'Opera de *Pharnaces*, du Sieur Bononcini.

On apprend de Veniſe que le 24. du

Digitized by Google

mois dernier on repreſenta pour la premiere fois ſur le Theatre de S. Jean Chryſoſtome, un Opera intitulé : *Les Equivoques de l'Amour & de l'Innocence*, qui eut un applaudiſſement général.

La Dame Cent livres, qui s'étoit renduë illuſtre par ſes Comedies & par ſes autres Poëſies, mourut à Londres le 16. de ce mois.

NOUVELLES ETRANGERES.

Ruſſie.

LE Prince de Repnin, Gouverneur de Riga a reçu ordre de faire marcher inceſſamment quatre Regiments d'Infanterie Moſcovite du côté de Moſcou.

Le Czar a envoyé ordre à tous ſes Miniſtres dans les Cours étrangeres, de donner part du dernier Traité d'Alliance qu'il a conclu le 13. Octobre dernier avec l'Ambaſſadeur du Roi de Perſe, & de la réſolution qu'il a priſe de ſecourir ce Prince détrôné ; cela cauſe plus d'inquiétude à la Porte, que les progrès de Miriweitz, qui a obtenu des diſtinctions

du Grand Seigneur, qu'il n'accorde ordinrirement qu'à ſes Alliez On lui a envoyé de Conſtantinople deux Caffetans d'une beauté ſinguliér, une magnifique Selle avec tout l'attirail aſſorti, & quelques autres preſens pour ſa Cour. Cela n'augure pas bien pour la négociation de l'Envoyé du jeune Roi de Perſe qui eſt arrivé à Conſtantinople, après avoir été relâché par le Gouverneur d'Erzerum, qui l'avoit arrêté ſur la frontiere.

On prépare un train d'artillerie de trois cens piéces de Canon, de ſoixante Mortiers, & de cinq cens Mortiers à main; & l'on conſtruit, tant ſur le Wolga, que ſur d'autres Rivieres, plus de cinq cens Bâtimens de tranſport.

L'aîné du Prince de Heſſe-Hombourg a été fait Lieutenant General des armées de S. M. Cz.

Outre les quatre nouveaux Régimens qu'on leve à Peterſbourg, le Czar a fait encore expedier des Commiſſions de Colonels & de Capitaines pour dix autres Régimens, qu'on doit lever au plutôt dans la Livonie, & dans les autres Provinces de ſa Domination. On aſſure qu'il y a préſentement près de 25000. hommes aſſemblés aux environs de Moſcou, qui n'attendent que les derniers ordres pour ſe rendre vers Aſtracan.

Digitized by Google

Suede.

Le 27. Octobre un Heraut annonça, suivant la coûtume, au son des Timbales & des Trompettes, que les Députés des Etats du Royaume s'étoient séparés; & le 28. les Orateurs de l'Assemblée allerent prendre congé du Roi, pour retourner chez eux. Le même jour M. de Bassewits Ministre du Duc d'Holstein, eut une audience particuliere du Roi, & remercia Sa Majesté du titre d'Alteſſe Royale, qu'elle a accordé à ce Prince.

On a envoyé des ordres aux Troupes qui sont en quartiers dans les Provinces, de se joindre aux Habitans, & de les aider à détruire les voleurs de grands chemins.

La Commission établie par les Etats du Royaume, pour achever de régler les Affaires qui n'ont pû l'être avant la séparation de la Diete, doit faire publier la résolution prise en faveur des Prétendus Reformés, qui, nonobstant les oppositions du Clergé, pourront à l'avenir faire l'exercice de leur Religion en Suede dans des maisons particulieres, & entretenir des Ministres à leurs dépens.

Digitized by Google

On a envoyé un grand nombre de Porteurs de Chaises dans les plus mauvais chemins de la route de Prague à Vienne, afin que l'Impératrice puisse les passer plus commodément qu'en carosse.

Le 6. Novembre il s'éleva un vent si violent à Vienne, que plusieurs maisons des environs de la Ville en furent abattuës, & les arbres déracinés dans les campagnes.

Le même jour leurs Majestés Impériales partirent de Prague pour retourner à Vienne. Elles s'étoient renduës à Branderi pour y prendre le divertissement de la chasse, jusqu'au 8. qu'elles ont continué leur voyage. Tous les Seigneurs qui ont des Terres sur la route, s'efforcent à l'envi de leur marquer leur zele par des receptions magnifiques & des divertissemens convenables à la saison.

Le 17. Novembre l'ouverture de la Diete des Etats de la Basse Autriche, se fit dans la Salle de leur Maison provinciale, où les Prélats, les Nobles & les Députés des Villes s'étant assemblez, députerent vers les Commissaires, que l'Empereur a nommé pour assister aux

Assemblées pendant son absence. Ces Commissaires qui sont le Comte de Khenenhuler, Grand Chambellan héréditaire de Carinthie, Conseiller d'Etat ordinaire de l'Empereur, & son Lieutenant dans la Basse-Autriche; le Baron de Lanspreil, Vice Président du Conseil Aulique; & M. George-Frideric de Slhich, Vice-Chancelier du Conseil de Regence, furent reçus à l'entrée de la Salle par le Comte Loüis-Thomas-Raimond de Harrach, Maréchal Provincial, & Colonel général de la Basse-Autriche; ils prirent leurs places, & le Comte de Khenenhuler, comme premier Commissaire, leur déclara les intentions de sa Majesté Impériale par un discours, dont voici le précis. Il leur représentoit que les grandes dépenses que l'Empereur avoit été obligé de faire cette année pour son Couronnement en Bohême; & que l'obligation où il se trouvoit de conserver le même nombre de Troupes que les années précedentes, ne lui avoit pas encore permis de soulager ses Sujets des Pays héréditaires; que n'ayant que les contributions annuelles de ses Etats pour tout fonds de l'entretien des Milices, il esperoit que la Diete recevroit les demandes de Sa Majesté Impériale, avec la soumission qui avoit paru dans les Dié-

Digitized by Google

tes précedentes. Il en remit le Mémoire entre les mains du Maréchal du Pays, qui le remercia au nom de l'Assemblée, après quoi les Commissaires se retirerent.

Le Comte d'Erdesdi Evesque de Neutra, a obtenu la Charge de grand Chancelier du Royaume de Hongrie.

Le Comte d'Esterhasi Evêque de Vesprin a obtenu celle de Vice-Chancelier.

M. de Blumengen a été nommé par l'Empereur pour aller assister en son nom à l'Election d'un Coadjuteur de de l'Evêque de Liege.

Les Etats de Silesie assemblés pour la premiere fois à Berlin le 11. Novembre, ont tenu leur Diete; le Don gratuit demandé par l'Empereur étoit d'un million trois cens trente-trois mille trois cens florins; sans compter une somme de deux cens seize mille six cens soixante-six Florins, demandée par contribution extraordinaire, pour les frais des Ambassades dans les Pays étrangers; & trente mille Florins pour les frais des fortifications.

On mande de Berlin, que le Roi de Prusse a consenti de restituer les revenus séquestrés du Cloître d'Hamersleben, pour faciliter l'accommodement des differends de Religion qui durent

Digitized by Google

depuis si long-tems dans l'Empire. On écrit de Varsovie, que les Sénateurs y arrivent de jour en jour pour assister au grand Conseil qui doit se tenir dans cette Ville le 16. Novembre. Les Députés & les Nonces des autres Palatinats doivent tenir le même jour de semblables Conseils dans les Villes indiquées pour leurs Assemblées.

Le 23. du mois dernier, vers les quatre heures du soir, leurs Majestez Impériales arriverent à Vienne, où elles continueront leur résidence pendant tout l'hyver. Le 29. veille de la Fête de Saint André, Patron de l'Ordre de la Toison d'Or; & le 30. jour de la Fête, l'Empereur se rendit à l'Eglise des Augustins Déchaussez, où il tint Chapelle, après quoi il dîna en public dans la Salle des Miroirs.

Grande Bretagne.

On mande de Dublin, que le 30. Octobre les Communes du Parlement d'Irlande résolurent unanimement d'accorder au Roi une somme de 339368. liv. 6. s. 6. den. sterling pour le subside de l'année prochaine; & celle de 1380. livres sterling pour les appointemens des bons Officiers de la Chambre pendant la présente Seance.

Digitized by Google

Le Parlement qui devoit s'y assembler le 29. Novembre, a été prorogé le 25. du même mois jusqu'au 21. Décembre.

Hagb-abdelcades-Peresf-Amiral du Roi de Maroc, & son Ambassadeur en cette Cour, arriva de Portsmouth à Londres avec les présens dont il est chargé pour sa Majesté Britanique. Les Catholiques, tant d'Angleterre que d'Irlande, ont écrit aux Puissances de leur Communion, pour les prier d'employer leurs bons offices auprès du Roi, afin qu'il lui plaise de faire supprimer l'Acte qui a été passé depuis peu dans le Parlement d'Irlande, contre l'accroissement de leur Religion, parce qu'il contient des clauses contraires à la Capitulation de Limmerick.

L'Evêque d'Exeter a été nommé Grand Aumônier du Roi, à la place du feu Evêque de Winchester.

Hollande & Pays-Bas.

Les Etats Generaux ont envoyé à Vienne un nouveau compte des dépenses qu'ils ont faites pendant la derniere guerre pour l'entretien des Troupes de l'Etat qui étoient en Catalogne au service de l'Empereur. Ils ont aussi chargé leur Ministre à la Cour de sa Majesté Impériale, de solliciter le payement des

Digitized by Google

interests des sommes, qu'elle a fait négocier ici sous le cautionnement de la République ; & de demander que l'Empereur réitere ses bons offices pour obtenir le plutôt qu'il sera possible, la liberté de Religion pour les Calvinistes du Palatinat.

On débite ici que les Etats Généraux sont dans la disposition de défendre à leurs Sujets des Sept Provinces, de faire aucun prêt à l'Empereur ; & on assure que le Pensionnaire Hornbeck a déja prévenu sur ce sujet les plus riches Banquiers.

Le 12. Novembre le Gouverneur d'Ostende fit arrêter à la pointe du jour à bord d'un Paquebot, le nommé Henry Walsh, beaufrere du Capitaine Edouard Buck, auquel quelques Marchands de la même Ville avoient donné le commandement d'un de leurs Vaisseaux, il y a environ dix-huit mois, & qui s'est fait Pirate, après avoir assassiné le sieur Gregory, le sieur Ranella, frere du feu Chevalier Richard Ranella, & un neveu du sieur Thomas Roy, tous interessés à la carguaison de ce Bâtiment, dont on n'a point eu de nouvelle depuis ce tems.

Le 19. Novembre M. le Marquis de Prié, remit aux Directeurs de la nouvelle

Digitized by Google

Compagnie de Commerce des Pays Bas, l'Octroi qui leur a été accordé par l'Empereur, avec les changemens qu'on y a faits depuis peu.

L'Empereur a accordé à quelques Liegeois un octroi pour rendre la Riviere de Gate navigable depuis Dieſt juſqu'à Sontlew ; mais les Etats Généraux ont formé leur oppoſition parce que ce Privilege n'eſt avantageux qu'à ceux qui l'ont obtenu.

Eſpagne.

Le bruit court à Madrid que le Roi a ſigné un Decret, qui ordonne l'execution de la Bulle que le Cardinal Belluga a apportée de Rome pour la Réformation du Clergé.

Don Antonio Manſa a été nommé Gouverneur du nouveau Royaume de Grenade, & Preſident de l'Audiance de Santafé, la Vicerolyauté de ce Royaume étant abolie.

Don Antonio Santader a obtenu la Charge de Gouverneur & Capitaine General de Cartagene, dans les Indes Orientales.

Le Major General Cuendila, frere du Comte d'Armendaris, nouveau Viceroy du Perou, a été fait Gouverneur General de Lima.

Digitized by Google

Le 17. de l'autre mois on fit à Madrid une seconde Publication de l'Ordonnance du Roi, qui défend l'usage des dorures, tant sur les habits qu'aux carosses, & autres équipages : les Ornemens d'Eglise sont exceptés de cette défense generale, qui permet cependant l'usage des boutons d'or & d'argent d'orfévrerie.

Le Roi a donné le Gouvernement & la Charge de Capitaine General de la Province de Guipuscoa au Marquis de Mirabel.

Don Ant. Santader n'ayant pas accepté le Gouvernement de la Ville & Province de Carthagene que le Roi lui avoit donné. S. M. C. a nommé le Maréchal de Camp Don Loüis de Apoute pour le remplacer ; & le Lieutenant Colonel Don Joseph-Antoine Ysasi a été nommé Gouverneur & Capitaine General de l'Isle de S. Jean de Porto Ricco.

Portugal.

Il est entré dans le Port de Lisbonne plusieurs Vaisseaux Marchands de la Compagnie Orientale de Trieste, Port appartenant à l'Empereur dans la Mer Adriatique. Ils ont apporté dans le Pays diverses sortes de Marchandises dont ils esperent un heureux debit.

Digitized by Google

Les deux Bâtimens Anglois qu'un Corsaire de Salé avoit pris à la fin de Septembre, & qu'il avoit conduit à la Rache, ont été relâchez par ordre du Roi de Maroc, qui a déclaré qu'il ne vouloit point donner d'atteinte au dernier Traité conclu entre lui & le Roi de la Grande Bretagne; on croit que le Corsaire qui a fait cette prise a été étranglé à Miquenez.

Le 31. Octobre la Reine reçut pour la premiere fois les Complimens des Dames de la Cour sur son heureuse délivrance, & sur le rétablissement de sa santé. La Reine Doüairiere d'Espagne, qui a été priée d'être la Maraine du dernier Infant dont la Reine est accouchée, a choisi l'Infante de Portugal pour le tenir en son nom.

Le Gentilhomme qui est venu de Vienne à Lisbonne pour négocier l'accommodement de l'Infant Don Emmanuel, n'a pas encore pû obtenir l'Audience qu'il sollicitoit depuis près de trois semaines.

Italie.

Le Cardinal Pamphile Archiprêtre de l'Eglise de S. Jean de Latran à Rome, y a fait venir le Sieur Matio Bernardi Architecte de Nettune pour modeler le Portail de cette Eglise sur l'ancien dessein

Digitized by Google

sein du fameux Boromini. Sa Sainteté a souhaité que ce Modele avant d'être executé soit exposé aux regards & à la censure des Connoisseurs.

Le bruit court que le Cardinal Marini est disposé à remettre le Chapeau pour se marier, parce qu'il est le dernier de sa Famille, le Marquis Marini son frere n'ayant point d'enfans.

Le jour de la Fête de tous les Saints les Ecclesiastiques des differens Ordres de la Prélature ne se trouverent ni aux premieres Vêpres, ni le lendemain à l'Office célebrée pontificalement par le Cardinal Paulucci Vicaire. Sa Sainteté a donné ordre à M. Doria, Maître de la Chambre, de les avertir d'assister dorénavant à toutes les Chapelles Pontificales, à peine de perdre leurs Charges.

La famille Paulucci se trouvant sans successeurs, le Cardinal de ce nom, a nommé pour son heritier, Don Côme Merlini, qui a pris le titre de Marquis Paulucci, & qui doit épouser dans quelques jours Dona Lucrece Calcagnini, originaire de Ferrare, & niéce de M. Calcagnini Auditeur de Rote.

Le Pape a donné ordre à M. Altieri Inspecteur general des grands chemins, de les faire réparer pour la commodité des Voyageurs & des Pelerins, que les céré-

monies de l'ouverture de la Porte-Sainte, qui se feront aux Fêtes de Noël de l'année prochaine, attireront à Rome.

On dit que le Cardinal Salerno a obtenu du Roi de Pologne qu'on envoyeroit un Ministre à Sa Sainteté.

On apprend de *Turin* que le Sénat de Piémont, qui étoit autrefois composé de vingt Sénateurs, a été réduit à douze. Le Roi de Sardaigne a fait aussi quelque changement dans le Sénat de Savoye.

Le 12. Novembre le jeune Comte de Soissons, fils du Prince Emanuel de Savoye, arriva de Vienne à Turin pour y faire ses Etudes. On lui a donné pour Gouverneur le Marquis de Cavatato Capitaine de Cavalerie, à qui le Roi de Sardaigne a donné un Brevet de Lieutenant Colonel & le titre de Gentilhomme de sa Chambre.

Le bruit court à Venise qu'on va rouvrir le passage pour l'entrée des bestiaux dont le commerce a été interrompu tant avec le Tirol qu'avec d'autres Provinces voisines.

On mande de Naples qu'on avoit enlevé une grande quantité de poudres & de munitions dans le Magasin du Château S. Elme, sans qu'on ait pû encore découvrir les véritables auteurs de ce

Digitized by Google

vol. Sur le soupçon on a arrêté plusieurs personnes ; un Munitionaire, apparemment coupable, s'est pendu dans la prison le 6. Novembre.

M. Alemani a été nommé par le Pape à la Nonciature de Naples.

L'Ambassadeur de Portugal eut sur la fin du mois dernier audience du Pape, auquel on assure qu'il déclara que S. M. P. ne cesseroit point de faire des instances pour obtenir le Chapeau qu'elle demande en faveur de M. Biechi Nonce à Lisbonne, & que s'il n'étoit pas compris dans la premiere Promotion de Cardinaux, elle prendroit ce refus comme un affront dont elle pourroit dans la suite témoigner son ressentiment.

On a publié au College de *Propaganda Fide*, que l'Empereur de la Chine étoit mort.

MORTS, BAPTESMES ET MARIAGES des Pays Etrangers.

LE Lord Georges Neville, Baron d'Abergavenny, premier Baron d'Angleterre, est mort à Londres de la petite vérole dans sa vingt-cinquiéme année. Il avoit épousé au mois de Mars dernier N.

Digitized by Google

fille aînée du Colonel Thornicroft.

Don François de Ozio Salasar, Conseiller au Conseil d'Etat du Roi d'Espagne & à celui de ses Finances, est mort à Madrid dans sa soixante & quinziéme année.

Le Chevalier de Montaguë, Lord-Chef Baron de l'Echiquier, est mort à Londres depuis peu.

Donna Violante-Marie-Antoinette de Portugal, Epouse de Don Loüis de Almeda, Maître de la Chambre du Roi de Portugal, est accouchée à Lisbonne d'un fils le 12. Octobre.

Don Camille Borgheſe, fils du Prince de ce nom, a épousé Donna Agnés Colonne, fille du feu Connétable Colonne; la cérémonie de leur mariage s'est faite à Lorette le 4. Novembre par le Cardinal Scotti.

Le Pere Joseph Dias de Moura, Bénéficier de l'Eglise Paroissiale de S. Barthelemi, mourut le 6. du mois dernier à Lisbonne âgé de 112. ans.

Charles-Loüis, Comte de Nassau-Saarbruck, est mort à Idstein le 6. de ce mois âgé d'environ 48. ans.

M. Edoüard Worsley, de Gatcomb dans l'Isle de Wight, mourut à Londres le 9. de ce mois, âgé de 87. ans. Il étoit

Digitized by Google

fils du Chevalier de ce nom, qui avoit été fait Chevalier par le Roi d'Angleterre Charles II. pour avoir voulu aider à faire sauver le Roi Charles I. lorsqu'il étoit prisonnier dans le Château de Carisbrook, & oncle du Colonel Worsley, Gouverneur de l'Isle des Barbades.

JOURNAL
DE VERSAILLES ET DE PARIS.

ON travaille fortement à rebâtir la ville de Rennes. Le 18. Novembre M. l'Intendant posa la premiere Pierre du premier bâtiment au son des Trompetes & Tymbales. Il se servit d'un Marteau & d'une truelle d'argent, avec un tablier de velours gris, dont la Ville lui avoit fait present pour paroître à cette cérémonie, si interessante pour tous ses Citoyens.

Le 21. Novembre le Roi entendit dans la Chapelle du Château de Versailles, la Messe chantée par sa Musique. L'Evêque de Sisteron y prêta le Serment de fidelité entre les mains de Sa Majesté.

La nouvelle Ordonnance du Roi, qui a défendu tous les Jeux de hazard, même dans les Maisons Royales, s'execute

Digitized by Google

avec une juſte ſévérité, & pluſieurs Banquiers & Pharaon, expulſés de Paris par des ordres ſuperieurs; ſont allez exercer leurs talens ſur la frontiere.

Le 12. Décembre, troiſiéme Dimanche de l'Avent, le Roi entendit dans la Chapelle du Château de Verſailles, la Meſſe chantée par ſa Muſique, & l'après midi Sa Majeſté aſſiſta au Sermon de l'Abbé Couturier, Chanoine de l'Egliſe de Saint Germain l'Auxerrois.

Le Prince d'Auvergne, l'Archevêque de Vienne, & le Prince Frideric ſont partis pour Liege, où ils doivent aſſiſter à l'Election de l'Evêque, ayant droit d'y donner leurs voix.

Le 5. Décembre M. le Comte de Toulouze, après en avoir demandé l'agrément au Roi, déclara ſon mariage avec Madame la Marquiſe de Gondrin, fille de feu le Maréchal de Noailles. Le lendemain elle fut preſentée au Roi par Madame la Princeſſe de Conti, premiere Doüairiere; & les jours ſuivans M. le Comte & Madame la Comteſſe de Toulouze reçurent les complimens de toute la Cour.

M. Millain Secretaire des commandemens de M. le Duc, a préſentement la feüille des Benefices.

Le Marquis de Simiane, premier Gen-

Digitized by Google

tilhomme de la Chambre de feu Monsieur le Duc d'Orleans, est parti pour reporter au Roi d'Espagne l'Ordre de la Toison d'Or, dont sa Majesté Catholique avoit honoré son Altesse Royale.

Le Roi a donné à M. le Duc de Tresmes, premier Gentilhomme de sa Chambre, l'appartement qu'occupoit au Château de Versailles, feu M. le Premier.

On dit qu'une Compagnie a proposé de Nouvelles Voitures à Paris, à la place des Fiacres; & qu'on établira 500. Carosses uniformes, garnis de glaces, & attelés de bons chevaux; avec des Cochers habillés de rouge, qui porteront une marque qui puisse les faire reconnoître lorsqu'ils seront insolens. On ajoute que ces Carosses ne resteront point sur les Places, qui peuvent embarrasser la voye publique, mais dans des remises, & autres endroits les plus commodes de Paris.

Le 30. de l'autre mois l'Envoyé de Danemark presenta au Roi les vingt-huit Oyseaux de Proye, que le Roi de Danemark envoye tous les ans à Sa Majesté.

On a eu avis de la Rochelle, que le 22. Octobre dernier, M. Bureau de Lartosas, Chevalier de Saint Jacques de l'Epée, Consul pour le Roy de Portugal, à la Rochelle, Nantes, & Bordeaux,

avoit donné une magnifique fête à l'occasion de la naissance du dernier Infant de Portugal.

Les Dames de la Cour ont pris depuis peu une mode d'Espagne très-salutaire contre le froid ; elles portent des especes de fichus à quatre pointes qui leur couvrent les épaules & la gorge. Les mitaines fourrées sont presque généralement établies, & on ne voit plus guéres de manchons aux femmes.

Le 27. de l'autre mois, le Duc d'Antin, Sur-Intendant des Bâtimens, fit planter les Arbres du Cours-la-Reine en sa présence. Il fit la cérémonie de planter lui-même le premier, & attendit que tous les autres fussent plantés, ce qui fut executé en trois heures de tems.

La Compagnie des Indes a fait afficher ensuite d'une délibération, qu'on payera le Divident de chaque Action à 150. livres pour l'année 1723. dès le premier jour de 1724.

Le 20. de ce mois, les Députés des Corps de la Ville de Chartres eurent l'honneur de faire leur compliment à Madame la Duchesse d'Orleans, & à M. le Duc de Chartres sur la mort de Monsieur le Duc d'Orleans, présentés par M. le Garde des Sceaux, Gouverneur de Chartres.

Digitized by Google

L'Ordre Royal, Militaire & Hospitalier de Notre-Dame du Mont Carmel & de S. Lazare de Jérusalem, a fait célebrer Jeudi 23. Décembre un Service solemnel en son Eglise de S. Jacques de l'Hôpital pour Monsieur le Duc d'Orleans. L'Eglise étoit entierement tenduë, les vûës bouchées, & on ne s'y voyoit qu'à la faveur des lumieres qui étoient en grand nombre. La tenture étoit relevée par le velours chargé d'Ecussons & de grandes Armoiries par intervale, avec un Lit de Parade sous lequel étoit un Poële herminé, & au dessus la Couronne du Prince. Les Chevaliers de l'Ordre étoient en habit de cérémonie. Plusieurs autres Personnes de distinction s'y sont trouvées.

Le 24. de ce mois, veille de Noël, le Roi revêtu du grand Colier de l'Ordre du S. Esprit, entendit la Messe dans la Chapelle du Château de Versailles, & communia par les mains du Cardinal de Rohan, Grand-Aumônier de France. S. M. entendit ensuite une seconde Messe, après laquelle elle toucha un grand nombre de Malades.

Le jour de Noël, le Roi, qui avoit entendu les trois Messes de minuit, assista à la grande Messe célebrée pontificalement par l'Evêque de Châlons, &

Digitized by Google

chantée par la Musique. L'après-midi, S. M. entendit le Sermon de l'Abbé Couturier, Chanoine de S. Germain de l'Auxerrois, & ensuite les Vêpres où le même Prélat officia.

Le 23. le Roi déclara que le Duc de Chartres seroit appellé le Duc d'Orleans.

Le 27. M. l'Abbé Piat & M. Clement eurent l'honneur de complimenter M. le Duc d'Orleans sur la mort de Monsieur le Duc d'Orleans son Pere, au nom de la Principauté de Joinville qui lui appartient.

M. de Voltaire, par une générosité aussi noble que rare, obtint sur la fin du mois dernier, de Monsieur le Duc d'Orleans, que la moitié de sa Pension de deux mille livres, que le Roi lui avoit accordée, seroit mise sur la tête de M. Thiriot son ami.

Le Public sera peut-être bien aise d'apprendre que le Jus de Reglisse & de Guimauve blanc, pour le Rhume & la Pituite, se vend chez la veuve Desmoulins, rue d'Anjou à l'Hôtel Dauphin à Paris.

Morts & Mariages.

M. Maurice, Marquis de S. Juſt, Brigadier des Armées du Roi, Chevalier de l'Ordre de S. Loüis, Gouverneur de la Citadelle de Valencienne, y eſt mort le 4. Novembre dernier, âgé de cent & un an. C'étoit le plus ancien Officier du Royaume, ayant commencé à ſervir ſous Loüis XIII.

Le Marquis de S. Juſt, ſon fils, étoit Capitaine dans le Régiment du Roi lorſqu'il fut tué au combat d'Oudenarde le 11. Juillet 1708. M. de S. Juſt qui vient de mourir ne laiſſe qu'une fille unique qui eſt Chanoineſſe de Remiremond, & qui a tout l'eſprit & tout le merite poſſible. M. Deſclavelles, Brigadier des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre de S. Loüis, ci-devant Lieutenant-Colonel du Regiment du Roi, a remplacé M. de S. Juſt au Gouvernement de la Citadelle de Valencienne.

Le premier de ce mois, Jacques-Loüis de Beringhen, Premier Ecuyer du Roi, Maréchal de Camp de ſes Armées, Gouverneur de la Citadelle S. Nicolas & du Fort S. Jean de Marſeille, eſt mort âgé de 43. ans.

Digitized by Google

Le 2. Loüise-Antoinette-Therese de la Châtre, Dame du Palais de la feuë Reine, & veuve de Loüis de Crevan, Duc d'Humieres, Pair & Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de la Flandres & du Hainault, Grand-Maître & Capitaine General de l'Artillerie, est morte à Paris âgée d'environ 88. ans.

M. de Novion petit-fils de M. le Premier Président doit épouser Mademoiselle de Lamoignon, fille de M. de Lamoignon de Blancmenil, ci-devant Avocat General, & aujourd'hui Président à Mortier du Parlement.

M. François-Joseph d'Hernoton, Maître des Requêtes Honoraire, Baron de l'ancienne Baronie de Pont, Seigneur de Langonet, Trevilly, &c. est mort à Paris le 13. de ce mois, âgé de 84. ans.

Dame Marie-Claude Solages de Robal, épouse de M. Jules de la Planche de Martieres, Chevalier Baron de Balinvilliers & de Courci, Seigneur de Consonville, Viabon & Mervilliers, est morte le 20. de ce mois, âgée d'environ 50. ans.

Dame Jeanne-Agnés-Therese de Pocholles Duhamel, épouse de M. Loüis de Mouchet, Comte de Monsoreau, Lieutenant General des Armées du Roi, Pre-

Digitized by Google

voſt de l'Hôtel de S. M. & Grand Prevoſt de France, mourut à Paris le 28. de ce mois.

CHARGES DONNE'ES, *Emplois, Récompenſes.*

LE 30. de l'autre mois Sa Majeſté accorda le Gouvernement de la Citadelle de Valenciennes, vacant par la mort de M. de Saint Juſt, à M. Deſclavelles, Lieutenant Colonel du Regiment du Roy Infanterie; & ſa Lieutenance Colonnelle, au Chevalier de Crevecœur, frere du Marquis de ce nom.

Le 4. de ce mois le Maréchal de Villars fut admis par le Roi dans ſon Conſeil d'Etat. Sa Majeſté lui a donné le Gouvernement de la Citadelle Saint Nicolas, & du Fort Saint Jean de Marſeille, vacans par la mort du Marquis de Beringhen.

Le 6. Jean-Baptiſte-Joachim Colbert, Marquis de Croiſſi, fils de Jean-Baptiſte Colbert, Chevalier, Marquis de Torci, Croiſſi, &c. & de Dame Catherine Félicité Arnauld de Pomponne, prêta Serment de fidelité entre les mains du Roi, pour la Charge de Capitaine des Gardes de la Porte. Il étoit accompagné du Mar-

Digitized by Google

quis de Torci son Pere, & des Marquis du Plessis-Châtillon, & Dancesezune-Caderousse, ses beaux-freres. Sa Majesté lui a accordé un Brevet d'assurance de 300000. livres sur cette Charge.

Nous nous dispensons d'instruire nos Lecteurs sur l'ancienneté & les Prérogatives de cette Charge; & nous les renvoyons à ce qui en a été dit depuis peu dans une nouvelle Description de la France, t. 1. page 125. suivie d'un Mémoire, & d'une Lettre sur la même matiére, qui ont été insérés dans les Mercures du mois de May, & d'Août 1721.

M. Paris de Montmartel a obtenu l'agrément de la Charge de Garde du Trésor Royal, sur la démission de M. Paris, son frere aîné.

Des 20000. livres de Pension qu'avoit la Maréchale d'Humiéres, le Roi en a donné 8000. liv. au Marquis d'Estampes Capitaine des Gardes de feu Monsieur le Duc d'Orleans; 4000. livres à la Marquise d'Heudicour, pareille somme à la Comtesse d'Hautefort, & au Comte de Midelbourg, petit-fils, & petite fille de cette Maréchale.

Le Roi a nommé Premier Président du Parlement de Paris M. André Potier Marquis de Grignon, Seigneur de No-

vion, Preſident à Mortier depuis le 23. Novembre 1689. S. M. en conſervant ſa Charge de Preſident à Mortier à M. de Novion ſon petit-fils, qui eſt encore mineur, a accordé l'agrément de l'exercice de cette Charge à M. de Lamoignon de Blancmenil, Avocat Général du Parlement.

M. de Novion fut marié à Anne Berthelot, morte au mois de Février 1697. fille de François Berthelot, Secretaire du Roi, & des Commandemens de Made. la Dauphine, & d'Anne Renault, dont il eut entr'autres enfans, Nicolas Potier de Novion, Seigneur de Courances, de Dannemiret, & de Poinville, Conſeiller au Parlement, où il fut reçu le 22. Mai 1715. & qui fut marié le 11. Décembre 1708. à N. Gallard ſa couſine, fille de François-Galliot Gallard, Seigneur de Courances, &c. & de Catherine Auzanet.

Le nouveau Premier Preſident eſt fils d'André Potier II. du nom, Preſident au Parlement, reçu le 2. Janvier 1674. en ſurvivance de ſon Pere, & de Catherine Calon de Bercy; mais il mourut en 1676. avant ſon Pere Nicolas Potier, Marquis de Grignon, & Seigneur de Novion, Premier Preſident au Parlement, Greffier & Commandeur des Or-

Digitized by Google

dres du Roi, mort le 1. Septembre 1693. & qui avoit épousé Catherine Gallard de Courances. Celui-ci avoit pour Pere André Potier, Seigneur de Novion, Président au Parlement, reçu le 2. Juillet 1616. & mort en 1645. qui étoit fils de Nicolas Potier, Seigneur de Blancmenil, Président au Parlement, reçu le 23. Septembre 1585. & decedé le 1. Juin 1634. & d'Isabeau Baillet, fille de René Baillet, Seigneur de Seaux, de Tresmes, & de Silly, Président au Parlement; & d'Isabeau Guillart. Ce Président de Blancmenil eut pour frere puiné Icüis Potier, Seigneur de Gesvres, Secretaire d'Etat, qui épousa sa belle sœur, fille puisnée du Président Baillet, & herita par elle des Terres de Seaux, Tresmes, &c. C'est le Bisayeul de M. le Duc de Tresmes, Premier Gentilhomme de la Chambre, Gouverneur de Paris, Cousin au quatriéme degré du Pere de M. le Premier Président d'aujourd'hui; il prêta Serment de fidelité pour cette importante Charge le 15. de ce mois.

La Charge d'Avocat General du Parlement, qu'avoit M. de Blancmenil, a été donnée à M. Talon Conseiler au Parlement; & M. Molé, fils du feu Président à Mortier, a été fait Conseiller à la Place de M. Talon. Le nouvel Avo-

Digitized by Google

cat General eſt petit fils de Denis Talon, Avocat General du Parlement ; & enſuite Preſident à Mortier, mort le 2. Mars 1698. & arriere petit fils d'Omer Talon, qui a exercé avec une grande réputation, pendant 22. ans, la Charge d'Avocat General du Parlement, dans laquelle il avoit ſuccedé à Jacques Talon ſon frere aîné.

Le Roi a nommé le Maréchal de Teſſé pour aller en Eſpagne, & Sa Majeſté lui a donné en même-tems la Charge de Premier Eſcuyer de l'Infante Reine.

Le 18. de ce mois, M. de Novion Premier Preſident, M. de Lamoignon de Blancmenil, nouveau Preſident à Mortier, & M. Talon qui ſuccede à ce dernier dans ſa Charge d'Avocat General, furent reçus au Parlement, & M. de Novion preſida le lendemain pour la premiere fois.

Digitized by Google

EDITS, DECLARATIONS,

ARRESTS, &c.

ARREST du 5. Septembre. Portant Reglement pour la Vente & Commerce en gros de la Marchandiſe de Saline à Paris.

ARREST du 13. Septembre. Portant que dans deux mois les Fermiers & Sous-Fermiers des Droits de Controlle des Actes, Petits-Sceaux, Inſinuations Laïques & Centiéme denier, dont les Baux ſont expirez, ſeront tenus de remettre à Pierre Deſtabeau à preſent Fermier, les Originaux des demandes, contraintes, & autres diligences faites contre les Redevables deſdits Droits; pour être les pourſuites continuées par les Commis dudit Deſtabeau; Qu'après ledit délai de deux mois, les diligences qui n'auront pas été remiſes, ſeront nulles, & les Droits appartiendront à Deſtabeau: Et que juſqu'à ce, il ſera ſurſis à toutes pourſuites de la part des anciens Fermiers contre tous les Redevables.

ARREST du 30. Août 1723. & Lettres Patentes ſur icelui, données à Verſailles le 27. Septembre 1723. Portant confirmation des Privileges du Seigneur & des Habitans de la Seigneurie d'Yvetot. & Reglement pour empêcher les fraudes des Droits d'Aydes ſur les Vins, Eaux de Vie & autres Boiſſons qui entrent & ſe conſomment dans ladite Seigneurie; Et permettent

Digitized by Google

mettent au Fermier d'établir des Bureaux dans le Bourg d'Yvetot & Dépendances Regiſtrées en la Cour des Aydes de Normandie, le 29. Octobre ſuivant.

ORDONNANCE du Gouverneur & Capitaine des Chaſſes de Vincennes & Dépendances pour la Capitainerie de Vincennes, ſur ce qui doit y être obſervé, &c.

LETTRES PATENTES. Au ſujet du Don fait par le Roi à la Ville de Paris, de l'Iſle des Cignes. Données à Verſailles le 27. Septembre 1723. Regiſtrées au Parlement le 25. Novembre.

EDIT du Roi donné à Verſailles au mois d'Octobre 1723. enregiſtré à la Chambre des Comptes le 18. Novembre. Portant Etabliſſement d'un Grenier à Sel dans le Bourg d'Herbaut, Paroiſſe de Juſſé, Generalité d'Orleans. Et Création d'Officiers audit Grenier.

LETTRES PATENTES. Qui ordonnent une Coupe de Bois dans la Forêt de Fontainebleau pour l'ordinaire 1724. Données à Verſailles le 22. Octobre 1723. Enregiſtrées au Parlement le 25 Novembre.

ARREST du 25 Octobre. Portant confiſcation de Moruës, & condamnation d'amende contre Gilles Havet & Jacques Havet, Marchands Voituriers par Eau, de Roüen à Paris, pour fauſſe déclaration; & qui ordonne qu'à l'avenir, les Marchands Voituriers par Eau, ſeront tenus de repreſenter aux Commis de la Regie des Droits rétablis, toutesfois & quantes

Digitized by Google

ils en seront requis, les Inventaires & Livres de Charge dont ils seront Porteurs, des Marchandises & Denrées qu'ils ameneront dans leurs Batteaux, pour en faire des verifications sur leurs déclarations, à peine en cas de refus de cent livres d'amende.

ARREST du même jour. Qui confisque des Viandes saisies sur plusieurs Particuliers & Habitans des Paroisses de Saint Maclou & de Mortainville, Election de Ponteau-de-Mer, Generalité de Roüen, qui les avoient étalées devant l'Eglise de Saint Maclou; les condamne chacun en trois cens livres d'amende, pour n'en avoir pas fait déclaration, & payé les Droits d'Inspecteurs aux Boucheries, &c.

Leur fait défenses & à tous autres, d'aller vendre & débiter leurs viandes hors des lieux de leurs domiciles, si ce n'est aux Marchez des Villes & Bourgs circonvoisins de leurs demeures.

ARREST du même jour. Qui ordonne la confiscation de dix-sept pieces d'Eau de Vie, évaluées à cinquante & une barriques de vingt-sept veltes chacune, ou la juste valeur d'icelles, saisies sur Philippes Charbonneau; & le condamne solidairement avec Pierre Jollet, en l'amende de deux cens livres, pour n'avoir pas payé les Droits de Courtiers-Jaugeurs desdites Eaux de Vie.

ARREST du 14. Novembre. Portant que les Veaux, Genisses, Taureaux, Bouveaux, jeunes Vaches, & Aummailles, seront reputez Bœufs ou Vaches à l'âge de six mois; & comme tels, payeront les Droits de trois livres; à l'Entrée des trente une Villes principales du

Digitized by Google

Royaume, & deux livres dans les autres Villes & Bourgs ; à l'effet de quoi les Bouchers & autres, seront tenus d'en déclarer l'âge & la qualité, & en payer les Droits, &c.

ARREST du 15. Novembre. Portant Reglement pour les Droits de Controlle des nominations aux Offices, pour la conservation d'iceux ; sur lesquels il ne doit pas être expedié de Provisions.

ARREST du même jour. Portant Reglement pour l'execution de celui du Conseil du 22. Août 1719. concernant les Droits d'Amortissemens & Francs-Fiefs.

DECLARATION du Roi du 16 Novembre, enregistrée à la Cour des Aydes le 3. Decembre, par laquelle il est dit ce qui suit. Ordonnons, voulons & Nous plaît, que les Curez à portion congruë, ensemble les Curez Décimateurs qui ne joüissent que de portions indivises des Dixmes de leurs Paroisses, puissent prendre à Ferme lesdites Dixmes, ou les autres portions indivises d'icelles, sans que pour raison desdites fermes ils soient censez faire Acte dérogeant à leur Privilege, ni qu'ils puissent être imposez à la Taille.

ARREST du 20. Novembre Pour faire recevoir les Liquidations au-dessous de mille livres en acquisition de Rentes perpetuelles sur les Tailles jusqu'au premier Janvier 1724. passé lequel tems les Certificats de Liquidation demeureront nuls, avec défense de les exposer dans le Public, sous peine de punition exemplaire.

Digitized by Google

ARREST du même jour. Qui proroge jusqu'au premier Janvier 1724. le délai porté par celui du 29. Septembre 1723. pour placer les Billets d'Emprunt de la Compagnie des Indes dans le debouché indiqué par ledit Arrêt, passé lequel tems ils demeureront nuls.

ORDONNANCE du Roy du 23 Novembre. Qui défend à toutes Personnes de quelque qualité, dignité & condition qu'elles soient, de tenir aucune Academie ou Assemblée de jeu, dans quelques Hostels ou Maisons que ce puisse être, même dans les Maisons Royales, ny de joüer aux Dez à la Bassette, au Pharaon &c. & autres Jeux semblables, sous quelque pretexte que ce soit: Et qui enjoint aux Proprietaires des Maisons où l'on joüera, d'en faire à l'instant leurs déclarations par écrit, à l'un des Commissaires du Quartier, lesquelles seront fournies dans vingt quatre heures à Monsieur le Lieutenant General de Police &c.

ARREST du 23 Novembre pour faire payer à l'avenir les arrerages des Rentes perpetuelles sur les Tailles, dans le courant des six premiers mois de l'année d'après leur échéance, sans que sous autre prétexte cet Ordre puisse être changé.

ARREST du 30 Novembre. Qui ordonne que la signature des quatre Commissaires du nombre des sept nommez par Lettres Patentes du 9 Août pour passer les Contrats de Constitution des Rentes viageres sur les Tailles, sera suffisante, & que les Contrats vaudront comme s'ils étoient signés desdits sept Commissaires.

ARREST du même jour. Pour faire remet-

Digitized by Google

tre dans les Magasins de la Compagnie des Indes, sous deux clefs, les Cafez que les particuliers ont déclaré avoir en leur possession au premier Novembre 1723.

ARREST du 1 Decembre. Qui ordonne que les Quittances pour Rentes, & Quittances de Finance portant interest au Denier Cinquante, seront registrées au Controlle General des Finances, encore que les six mois de leur datte soient expirez; A la charge qu'elles seront controllées dans trois mois à compter de la datte de l'Arrest.

ARREST du 7 Decembre Portant diminution des Droits qui se perçoivent aux Entrées de la Ville de Paris sur les Foins, Avoines, Grains & Grenailles, Fromages & Beures frais, salez & fondus.

ARREST du même jour. Qui accorde aux Beneficiers un délai d'une année pour fournir aux Chambres des Comptes les declarations de tout le temporel des Benefices; Et un délai de trois mois pour rendre la foi & hommage qu'ils doivent à cause des Fiefs relevant de Sa Majesté: Auquel Arrest est joint une copie de la Declaration du feu Roi, donnée le 29 Decembre 1674 au sujet des Declarations que les Ecclésiastiques & Gens de Main-morte sont obligez de fournir à la Chambre des Comptes de tout leur temporel, &c.

ARREST du même jour. Qui ordonne que du jour de la publication du present Arrest, les Payeurs des Rentes de l'Hôtel de Ville, ouvriront le payement des arrerages des six derniers

Digitized by Google

mois de la présente année 1713. en faveur des Rentiers qui ont justifié du payement de leur Capitation, & qu'ils employeront à cet effet les fonds des six premiers mois de ladite présente année qui n'ont point été reçûs par les Rentiers dont les Lettres ont esté appellées.

ARREST du même jour. Par lequel Sa Majesté ayant reconnu que ses Revenus étoient suffisans pour acquitter toutes les Charges de l'Estat, & fournir aux dépenses necessaires, & qu'il étoit même possible, en apportant un grand ordre dans la distribution des fonds, d'acquitter successivement, tant de l'excedent de ces mêmes Revenus, que de ce qui reste à recouvrer du passé, ce qui est arrieré sur les années antérieures, sans avoir besoin de nouveaux secours; au moyen de quoi le Droit de Confirmation à cause de l'Avenement de Sa Majesté à la Couronne, dont le produit n'étoit affecté que pour le payement de ce qui étoit arrieré sur le passé, n'ayant point, quant à present, une destination necessaire, Sa Majesté a crû devoir en differer le Recouvrement qui sera toûjours une ressource sûre & très-considerable, s'il survenoit dans la suite des besoins pressans & imprevûs ausquels il ne fût pas possible de pourvoir sans des fonds extraordinaires; surquoy Sa Majesté a ordonné que le Recouvrement du Droit de Confirmation à cause de son Avenement à la Couronne, ordonné par la Déclaration du 27. Septembre de la presente année, sera & demeurera surfis jusqu'à ce qu'autrement par Sa Majesté il en ait été ordonné.

DECLARATION du Roi du même jour, enregistrée le 22. Décembre. Qui supprime la formalité

malité du Contrôle, pour tous les Actes qui seront passez par les Notaires de la Ville de Paris; par laquelle il est dit entr'autres choses ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

NOUS avons éteint & supprimé, éteignons & supprimons par ces présentes, à commencer du premier Janvier prochain, la formalité du Contrôle pour tous les Actes qui seront passez par les Notaires de nôtre bonne Ville de Paris.

II.

ET en conséquence Nous avons commué & commuons, à commencer dudit jour, les Droits de Contrôle qui devoient être perçûs & levez sur lesdits Actes, en un autre Droit qui à l'avenir sera payé sur le papier & le parchemin sur lesquels seront faites & passées les minuttes & expeditions desdits Actes.

III

VOULONS à cet effet qu'il soit établi des formules particulieres pour les papiers & parchemins timbrez qui seront employez par les Notaires pour les Brevets, Minuttes & Expeditions des Actes qui seront par eux passez; laquelle formule sera imprimée sur lesdits papiers & parchemins à côté de la formule actuelle de nôtre Ferme, & contiendra le prix dudit papier & parchemin, & sa destination, &c.

DECLARATION du Roy du même jour, enregistrée en Parlement le 22. Pour prévenir les abus qui pourroient se commettre par les Comptables à l'occasion des variations d'Espéces; Par laquelle il est dit ce qui suit.

ARTICLE PREMIER.

DEFENDONS à tout Comptable d'enregistrer sur son Journal aucune Recette de sommes

Digitized by Google

qu'il n'aura pas effectivement reçuës, ou d'obmettre d'enregistrer aucun article de dépense pour couvrir par ses Recettes simulées ou par ses obmissions de dépense, l'introduction qu'il pourroit faire de ses propres deniers ou des deniers étrangers dans la Caisse dont il est comptable, à peine du quadruple, & d'être dépossedé de son Office ou Employ, & declaré incapable d'en pouvoir exercer de semblables à l'avenir; Voulons en outre que les deniers étrangers qui auront été introduits dans la Caisse du Comptable, demeurent confisquez sur le particulier qui les aura confiez.

II.

DE'FENDONS pareillement aux Comptables de faire aucun payement ni d'acquitter aucunes Rescriptions, Lettres de Change, Assignations ou Recepissez, que les Quittances qui leur seront fournies par les parties prenantes, ne contiennent en toutes lettres & sans chiffre la datte du payement, & que les porteurs desdites Rescriptions, Lettres de Change, Assignations ou Recepissez, n'ayent pareillement marqué au dos en toutes Lettres la datte de l'acquittement desdites Rescriptions, Lettres de Change, Assignations ou Recepissez, à peine contre lesdits Comptables, de nullité desdits payemens, qui ne pourront leur être passez en compte sous quelque prétexte que ce puisse être.

III.

LES Lettres de Change de Comptable à Comptable, ou Rescriptions pouvant occasionner dans les tems où les diminutions ont lieu, le dépôt frauduleux qui se feroit de deniers étrangers dans les caisses des Comptables, si les Particuliers qui auroient fourni la valeur desdites Lettres ou Rescriptions, ne les représentoient

 pour

pour être acquittées qu'après une ou plusieurs diminutions ; Nous ordonnons à tout Comptable de stipuler dans lesdites Lettres ou Rescriptions qu'elles seront acquittées au cours de leurs dates, soit qu'elles soient à vûë ou des premiers deniers, soit qu'elles soient à jour certain : Défendons en consequence d'acquitter aucune Lettre de Change de Comptable à Comptable ou Rescriptions, que sur le pied que les especes d'or ou d'argent valoient lors de la date desdites Lettres ou rescriptions, à peine contre les Comptables qui auront contrevenu à l'une ou à l'autre disposition, de porter en leur nom & sans aucun recours la perte provenante de la difference du cours des especes, quand elles vaudront moins le jour de l'acquittement qu'elles ne valoient le jour de la datte, &c.

ARREST du 14. Decembre. Qui ordonne que les Commis & Employez de la Compagnie des Indes pour l'exploitation des Privileges du Tabac & du Café, procederont aux visites & executions au sujet des Toiles peintes & Etoffes des Indes, de la Chine & du Levant.

ARREST du 19. Decembre, par lequel Sa Majesté ordonne que l'Ecrit imprimé en françois portant pour titre, *Lettre de l'ancien Evêque de Tournay, & des Evêques de Pamiers, de Senés, de Montpellier, de Boulogne, d'Auxerre & de Mâcon, au Roi au sujet de l'Arrêt du Conseil du 10. Avril 1722. contre la Lettre des susdits Prelats à N. S. Pere le Pape Innocent XIII. au sujet de la Bulle* Unigenitus, *en date du mois de Juillet 1722.* sera & demeurera supprimé.

ARREST du 28. Decembre. Concernant

les Actions de la Compagnie des Indes, par lequel Sa Majesté ordonne que sans préjudicier à la liberté du Commerce des Actions de la Compagnie des Indes, toutes celles qui ont été précedemment vendues à primes ou à termes, & dont les marchez subsistent actuellement, seront déposées dans trois jours, à compter du jour de la date du present Arrêt, au Bureau qui sera pour cet effet établi à l'Hôtel de la Compagnie des Indes, dont il sera délivré aux porteurs des Certificats en forme; à deffaut de quoi les vendeurs desdites Actions à primes y seront contraints par corps à la requeste des acheteurs, & en vertu d'Ordonnances des Sieurs Commissaires du Conseil nommez pour connoître des contestations mûës pour fait de commerce d'Actions, ausquels Sa Majesté a attribué & attribuë la connoissance des contestations qui pourroient naître sur l'execution du présent Arrêt. Fait Sa Majesté défenses à toutes personnes de quelque qualité & condition qu'elles soient, sous peine de nullité des marchez, d'en passer à l'avenir aucuns pour vente d'Actions à primes ou à termes, à moins que lesdites Actions ne soient dans le jour desdits marchez, déposées audit Bureau de la Compagnie des Indes, où il en sera tenu Regiſtre, duquel le Caissier ou ses Prépoſez seront tenus de délivrer sans frais des Extraits indicatifs toutes fois & quantes ils en seront requis par les Parties interessées ausdites ventes à primes; Et seront lesdites Actions renduës aux Porteurs des Certificats de dépôt, à la presentation desdits Certificats.

L'Assemblée d'Administration pour la Compagnie des Indes tenuë le 15. Decembre 1723. ayant déliberé de faire payer les Divi-

Digitized by Google

dendes des Actions pour l'année 1723. sur le pied de cent cinquante livres. On donne avis aux Actionnaires que le payement en sera ouvert par demie année, à commencer du 2. Janvier 1724. dans les Bureaux pour ce établis en l'Hôtel de la Compagnie, suivant l'ordre des Numero.

SÇAVOIR,

SIX PREMIERS MOIS

ACTIONS.

Janvier . . .	du No.	1. au No.	8000.
Fevrier. . . .	du No.	8001. au No.	16000.
Mars. . . .	du No.	16001. au No.	24000.
Avril. . . .	du No.	24001. au No.	32000.
May. . . .	du No.	32001. au No.	40000.
Juin. . . .	du No.	40001. au No.	48000.

SIX PREMIERS MOIS.

DIXIE'MES D'ACTIONS.

On payera 3345. *Numero par Semaine.*

Janvier. . .	du No.	1. au No.	13340.
Fevrier. . .	du No.	13341. au No.	26680.
Mars. . .	du No.	26681. au No.	40020.
Avril. . .	du No.	40021. au No.	53360.
May. . .	du No.	53361. au No.	66700.
Juin. . .	du No.	66701. au No.	80000.

Six derniers mois. Actions & dixiémes d'Actions, &c. comme les six premiers mois.

Digitized by Google

On affichera à l'Hoſtel de la Compagnie les Numero qui ſeront payez pendant le courant de chacune ſemaine.

Les Actionnaires qui negligeront de recevoir leurs Dividendes, dans le tems qu'ils ſeront échûs, ſupporteront les Diminutions, en cas qu'il en arrive.

On trouvera dans le 2. vol. de ce mois qu'on acheve d'imprimer, deux Articles fort étendus. Le premier ſur la mort & les obſeques de Monſieur le Duc d'Orleans, les Diſcours prononcez à cette occaſion, &c. & une Relation circonſtanciée de la feſte donnée à Paris par l'Ambaſſadeur de Portugal, & le Diſcours ſur la Paix du P. de la Sante.

Les Airs notés doivent regarder la page 1167.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Garde des Sceaux le *Mercure du mois de Decembre*; & j'ai crû qu'on pouvoit en permettre l'impreſſion. A Paris le 4. Janvier 1714.

HARDION.

Digitized by Google

TABLE

Du 1. Volume de Decembre.

PIECES FUGITIVES, Le Poëte Chrétien. Ode. 1063.
Seconde Lettre sur la croyance des Eglises de Provence. 1069.
Epitre en Vers. 1078.
Réponse aux Remarques de M. Moreau de Mautour, sur la petite figure antique trouvée à Narbonne. 1083.
La neige & le soleil; Fable. 1095.
Lettre à l'Auteur de l'éloge des vins d'Auxerre. 1096
Ode au R. P. D. C. J. 1109.
Lettre de M. de Voltaire au Baron de Breteüil. 1115.
Vers de M. de Voltaire à M. de Gervasi. 1124.
Lettre écrite à M. de Voltaire. 1128.
Vers de M. de Voltaire à Mlle le Couvreur. 1129.
A un Joueur. Sonnet. 1131.
Eloge de M. Boudier. 1132.
A un Joueur. Sonnet. 1137.
Nouvelles Cloches benîtes à Chartres. 1138.

Digitized by Google

Troisiéme Lettre sur les Paradoxes & autres Brochures, au sujet de la Tragedie d'Inés. 1144.
Le Tombeau d'Iris, Vers. 1161.
Explications des Enigmes du dernier Mecurre. 1163.
Nouvelles Enigmes. 1165.
Air serieux & Couplets. 1167.
NOUVELLES LITTERAIRES, Poësies de Cretin. 1169.
Le Spectateur Suisse. 1172.
Rentrée de l'Academie des Belles Lettres, &c. 1178.
Reception de l'Abbé d'Olivet à l'Academie Françoise. 1181.
Distribution des Prix à l'Academie Royale de Peinture. 1186.
Academie de Lisbonne & Comette, &c. 1191.
Extraits de diverses Lettres contenant des nouvelles de Litterature. 1193.
SPECTACLES. La fille inquiette, ou le besoin d'aimer. Comedie nouvelle. 1197.
Le Jaloux. Comedie nouvelle. Extrait. 1199.
Belphegor, Comedie, Balet, Extrait. 1204.
Nouvelles Etrangeres. 1217.
Morts & Mariages des Pays Etrangers, &c. 1231.

Digitized by Google